Rapport d'Activité 2016

Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

Une association à l'écoute des autres,
Porteuse de valeurs,
Dans une dynamique créative et innovante.

ADSEA 17-LP

Siège Social et Administratif:
Direction Générale
5, place Dorléac
17300 ROCHEFORT SUR MER
Téléphone : 05 46 88 89 89
Mail: direction-generale@adsea17lp.fr
Site internet : www.adsea17lp.fr

Sommaire

1. Le cadre d'intervention: Page 4

2. La vie associative : Page 5

2.1 - Les assemblées générales Page 5

2.2 - Les conseils d'administration Page 5

2.3 – Réunions de Bureaux Page 6

2.4 - Les Commissions de Travail Page 6

3. Le Projet Associatif : Page 8

3.1 - La place des Administrateurs Page 8

3.2 - Les représentations sur le département ou en région Page 8

3.3 - Les relations sociales Page 8

3.4 - Le travail en interne Page 8

3.5 - L'activité du siège de l'Association Page 9

3.5.1 - Activité générale Page 9

3.5.2- Données comptables et financières Page 10

3.5.3- Ressources Humaines Page 13

4. L'activité des services :

Des services à vocation départementale :

- L'A.E.M.O (Action Éducative en Milieu Ouvert) Page 16

Pôle Hébergement diversifié MECS : Page 35

- Les axes d'évolution du Pôle hébergement Diversifié Page 36
- La M.E.C.S. (Maison d'Enfants à Caractère Social)
  À Saint Jean d'Angély Page 40
- L'Hébergement Éducatif pour Adolescents
  À Saintes Page 67
- Institut d'Éducation Professionnel « Paule Maraux »
  À Rochefort Page 92
- SAS « Le Transbordeur » à Rochefort Page 116

1. LE CADRE D'INTERVENTION :

L'Association ADSEA 17-LP reconnue d'utilité publique, parution au J.O du 21 novembre 1997 a pour but :

- d'intéresser le plus grand nombre à l'enfance, à l'adolescence et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- de promouvoir, créer ou gérer tous établissements, services ou organismes visant à la prévention et au traitement, à la rééducation et à la réinsertion sociale des enfants, des adolescents et de leur famille et plus généralement à toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral.
- de participer directement ou en collaboration avec toutes institutions publiques ou privées à la formation et au perfectionnement des personnels, des services et établissements d'enfants, d'adolescents ou plus généralement de toute personne inadaptée, handicapée ou présentant un danger physique ou moral
- d'apporter son concours à la négociation des conflits des personnes pour lesquelles elle agit, notamment en entreprenant des actions de médiation.
- d'entreprendre ou favoriser toutes recherches aux problèmes de l'inadaptation juvénile et à la réinsertion sociale et professionnelle des adultes en difficulté et de l'aide aux victimes et aux justiciables.

En 1955, l'Association « La Protectrice » est reconnue d'utilité publique. Elle y assure, dans le cadre de son activité la gestion de l'Institut Paule MARAUX.

En 1984, l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence (l'ADSEA 17) est créée. Elle a pour but de gérer les établissements et les services sociaux et médico-sociaux relevant du cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse.

En 1995, la première décide de la refonte de ses statuts et l'intégration de l'ADSEA 17. La deuxième décide de sa dissolution, avec fusion-absorption par « la Protectrice ».

En 1997, les statuts refondus de la Protectrice ont été approuvés par arrêté du Ministre de l'intérieur et après avis favorable du Conseil d'État, publié au journal Officiel en date du 5 décembre 1997.

L'ADSEA 17-LP est donc créée suite à la procédure de la fusion-absorption, ce qui a permis d'élargir le champ des actions des deux Associations.

En 2009 l'ADSEA 17-LP participe au Conseil d'Administration de l'Association de gestion « Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes ».

L'Association gère sur le Département de la Charente Maritime les établissements et les services suivants :

Établissement	Adresse	Autorisation/Habilitation au titre des articles
AEMO	9, rue de l'Ormeau de Pied 17100 SAINTES	Arrêté n°16-2218 du 21/12/2016 au titre des articles L. 375 à 375-8 du Code Civil pour des mineurs et jeunes majeurs, à partir du 03/01/2017 pour 15 ans.
MECS HEA (Hébergement Éducatif pour Adolescents)	1, cours Lemercier 17100 SAINTES	Arrêté n°15-903 du 15/12/2015 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance L.221 et art. 375 du Code Civil valide du 01/01/2014 au 31/12/2028 *Pour des mineurs de 6 à 14 ans*
MECS CHANCELÉE	La Vergne 17400 ST JEAN D'ANGÉLY	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 3 01 2017 pour une durée de 15 ans. Arrêté 98-2815 : article 375 du Code Civil est en date du 3/04/1997 *Pour des mineurs de 6 à 14 ans*
MECS FOYER PAULE MARAUX	29, rue du Port 17300 ROCHEFORT	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 16 09 2013 pour une durée de 15 ans L.221 de l'aide Sociale à l'Enfance art.375 du Code Civil *Pour des mineurs de 14 à 21 ans*
SAS TRANSBORDEUR	5, place Dorléac	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 16/09/2013 pour une durée de 15 ans. *Pour des mineurs de 16 à 18 ans*
Lieu de vie RELAI	17300 ROCHEFORT	Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 15 décembre 2016

Le siège social de l'ADSEA 17-lp a été autorisé par décision du Conseil Départemental du 27 avril 2012 et son autorisation de frais de siège est en cours de renouvellement.

2. LA VIE ASSOCIATIVE :

2.1 - L'Assemblée Générale :

- L'assemblée s'est réunie le 1er mars et le 29 juin 2016. Les ordres du jour portaient sur l'approbation des procès-verbaux des assemblées générales précédentes, l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur, le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, le rapport moral, le rapport d'activité de 2015, le rapport financier, la certification des comptes, le point sur les projets en cours et les questions diverses.

2.2 - les Conseils d'Administration :

Au nombre de 3 pour 2016 : les 26 janvier, 26 avril et 18 octobre. Leurs objets ont porté sur différents thèmes : un échange sur la vie dans nos différents services en présence des directeurs d'établissements (modalités d'admission, organisation des services, problématiques des jeunes et des familles et les réponses éducatives apportées, vie sociale...), le bilan de l'activité des services, l'actualisation des statuts, les travaux de Chancelée, l'inauguration de Chancelée, la journée des Sauvegardes, les comptes Administratifs 2015, les ressources humaines et le mouvement du personnel, le projet immobilier Pont l'Abbé, les budgets 2017, et le fermage de Chancelée.

2.3 - les réunions de Bureau :

Ont eu lieu huit réunions des membres du Bureau : les 26 janvier, 1 mars, 6 avril, 24 mai, 29 juin, 20 septembre, 22 novembre et le 9 décembre dont les thèmes principaux portaient sur l'activité des services, l'évolution des différents projets de l'Association, les questions de Ressources Humaines, les questions d'actualité et les commissions financières.

2.4 - les commissions de Travail :

Patrimoine et Immobilier :

Membres :	*Messieurs BERGERAULT, BREBAN, CHAMBET, MARTIN*
Périmètre :	*Ensemble de l'actif associatif*
Missions :	*Gestion des achats, relations avec les occupants, contrats locatifs, placements, gestion du mobilier « meublant » (inventaires, achats), analyse des contrats sécurité et entretien.*
Calendrier des rencontres :	*Deux fois par an (une rencontre vers juin et une vers décembre).* *Cette commission se réunie aussi en cas de besoin ponctuel.*

Entretien et Travaux :

Membres :	*Messieurs BREBAN, CHAMBET, PINEAU, TESSIER*
Périmètre :	*Tout ce qui concerne l'entretien et les travaux dans les services.*
Missions :	*Gestion des contrats d'entretien et de sécurité, suivi des projets de travaux.*
Calendrier des rencontres :	*En priorité, des rencontres sont organisées concernant l'Institut Paule Maraux, la Maison d'Enfants de Chancelée.*

Action Sociale :

Membres :	*Madame MOURLON, Messieurs ABOS, BRUNETEAU, TORRENT*
Périmètre :	*Montant de l'enveloppe*
Missions :	*Aider de façon subsidiaire les projets individuels des jeunes suivis par l'ADSEA.*
Calendrier des rencontres :	*Des rencontres sont organisées avec les Directeurs selon les demandes des jeunes.*

Santé et Éducation :

Membres :	*Messieurs ABOS, COURANT, FRANCAUD, LE BOZEC, PINEAU*
Périmètre :	*La santé et la prise en charge éducative.*
Missions :	*Réactualiser l'étude (questionnaire santé).* *Organiser l'évaluation externe et suivre l'évaluation interne.*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Contrôle interne de gestion/Activité :

Membres :	*Mademoiselle Diane GERMAIN, Messieurs MARTIN, TESSIER*
Périmètre :	*Le contrôle de gestion interne de l'activité des établissements.*
Missions :	*Feuille de route annuelle.* *B.P. et C.A.* *Tableaux mensuel d'indicateurs (usagers, personnel, investissement).* *Mise en place du CPOM associatif*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Ressources Humaines :

Membres :	*Messieurs ANDRAULT, MASSICOT*
Périmètre :	*Administrer, mobiliser et développer les ressources humaines impliquées dans l'activité de l'Association. Participer aux problématiques RH.*
Missions :	*Comité d'Entreprise* *Recrutements*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Maison des Adolescents et des Jeunes Adultes :

Membres :	*Messieurs MARTIN, ABOS, PINEAU*
Périmètre :	*Participer aux décisions du Conseil d'Administration.*
Membre	*Membres Actifs de l'Association de gestion au titre du partenariat (Messieurs MARTIN et PINEAU)*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

Prospection et développement :

Membres :	*Messieurs MASSICOT, PINEAU*
Périmètre :	*Développer l'Association.*
Missions :	*Cibler de nouveaux partenaires, améliorer les supports actuels de communication*
Calendrier des rencontres :	*Une fois par trimestre.*

3. LE PROJET ASSOCIATIF :

3.1- La place des Administrateurs.

Le Président et les administrateurs copilotent la réalisation et le suivi du projet associatif.

Les administrateurs référents des établissements et services participent régulièrement aux Conseils de Vie Sociale et à des rencontres avec les équipes.

3.2 - Les représentations sur le département ou en région:

En qualité de représentant de l'Association, le Président DORÉ a été désigné comme Personne Qualifiée pour siéger au sein de l'**Observatoire Départemental de l'Enfance en Danger**.

La vie inter associative et les réseaux, ce sont aussi les rencontres régulières organisées par notre mouvement national la **CNAPE**, qui se font autour du délégué régional soit à LIMOGES, soit à POITIERS à raison de deux ou trois réunions par an.

Le chef de service des affaires générales et Messieurs ABOS, MARTIN, PINEAU représentent l'association aux rencontres du directoire de gestion du réseau MDAJA ainsi qu'à toutes les diverses rencontres avec les partenaires du dispositif.

Enfin, le Directeur Général représente l'Association aux diverses rencontres avec les partenaires.

3.3 - Les relations sociales :

Il y a eu un contentieux en Cours d'Appel au cours de l'année 2016.

Les réunions avec les Instances Représentatives du Personnel :

Instance	Nombre de réunions
NAO (Négociations Annuelles Obligatoires)	3
Comité d'Entreprise (01/01-30/06/2016)	6
Comité d'hygiène	4
Délégués du Personnel (01/01-30/06/2016	6
DUP (à partir du 1er juillet 2016)	7

3.4 - Le travail en interne :

L'équipe de la Direction Générale se réunie au minima deux fois par mois afin de faire un tour de table sur les agendas et le suivi des dossiers. Ces réunions sont pilotées par les cadres salariés de la Direction Générale.

Un Conseil de Direction (CODIR) se tient tous les mois pour organiser et structurer la fonction managériale.

Une journée d'étude sur le thème des phénomènes de radicalisation : Mieux les comprendre pour mieux les Prévenir a été organisée en octobre en partenariat avec l'ADSEA 86.

3.5 - L'activité du siège de l'Association :

3.5.1 - Activité Générale :

Courriers reçus	1531 + factures
Courriers expédiés	882
Réunions au siège	91
Réunions extérieures	49
Visiteurs du site internet	6988

Suivis centralisés :

- Comptabilité - salaires – gestion
- GRH
- Baux locations
- Location des véhicules (flotte)
- Téléphonie fixe et mobile
- Assurances
- Normes d'accessibilité
- Gestion du portefeuille des placements
- Travaux de construction
- Appels à projets
- Incendie sécurité
- Trésorerie et emprunts
- Évaluation interne et externe
- Autorisations et habilitations
- Outils de la loi 2002-2
- Informatique

3.5.2 - Données comptables et financières :

Montant et origine des subventions reçues :

LES SUBVENTIONS ET DOTATIONS RECUES EN 2016

ETABLISSEMENTS	CONSEIL DEPARTEMENTAL	CONSEIL DEPARTEMENT Réajustement	MAIRIE La Rochelle	Hors Département	HOPITAL La Rochelle	CAF La Rochelle
DG						
M.D.A.J.A.	49 800 €		2 000 €		45 000 €	20 000 €
RESEAU ADO 17					85 000 €	
MAISON D'ENFANTS	2 122 764 €	34 300 €				
H.E.A.	1 857 612 €					
P.M.	1 193 352 €	36 493 €				
SAS TRANBORDEUR	545 520 €			16 020 €		
RELAI 17	3 690 €					
A.E.M.O.	2 154 888 €			58 520 €		
TOTAL	**7 927 626 €**	**70 793 €**	**2 000 €**	**74 540 €**	**130 000 €**	**20 000 €**

Les factures saisies en 2016

Dossiers	Factures	Caisses
Maison d'Enfants	1 200	512
D.G	253	-
Association	78	-
P.M	630	688
SAS Transbordeur	179	224
RELAI 17	19	
A.E.M.O	838	-
H.E.A	1201	813
Total 2015	**4 398**	**2 237**

Les résultats comptables et administratifs 2016

	Résultats clôture des comptes 2016							
	DG	CHANCELEE	HEA	SAS	RELAI	PM	AEMO	TOTAL
R+ 2016 hors prov	39 348,66	-15 558,07	-8 628,54	6 712,68	-4 600,99	-38 977,62	164 584,94	142 881,06
Incidence charges CET Externalisés Malakoff		-6 247,19	-4 355,68			-5 869,82	-5 871,18	-22 343,87
Réajustement dotation globalisée 0,77 % internat		34 300,00						34 300,00
Réajustement dotation globalisée 10,03 % PEAD						36 493,00		36 493,00
Résultat provisoire avant passage provisions	**39 348,66**	**12 494,74**	**-12 984,22**	**6 712,68**	**-4 600,99**	**-8 354,44**	**158 713,76**	**191 330,19**
Réajustement provision CP	-2 843,90	15 079,00	-4 965,39	4 984,59	164,09	2 376,42	7 618,49	22 413,30
provision CET Chivot		8 333,19						8 333,19
provision IFC		33 139,86	48 252,22	8 846,98		17 690,88	75 674,98	183 604,92
prov travaux/restructuration/informatique								0,00
Résultat comptable	**42 192,56**	**-44 057,31**	**-56 271,05**	**-7 118,89**	**-4 765,08**	**-28 421,74**	**75 420,29**	**-23 021,22**
Amort.compt.diff	**793,00**							793,00
Neutralisation réaj prov cp	**-2 843,90**	15 079,00	**-4 965,39**	4 984,59	164,09	2 376,42	7 618,49	22 413,30
Résultat administratif	**38 555,66**	**-28 978,31**	**-61 236,44**	**-2 134,30**	**-4 600,99**	**-26 045,32**	**83 038,78**	**-1 400,92**

	CHANCELEE	HEA	SAS	RELAI	PM	AEMO
Excédent journées ext. (dans le résultat)			**697**			**43 582**
Déficit journées ext. (=déficit de produits)	**-30 182**	**-30 458**			**-30 574**	

DONT REGULARISATION DOTATION GLOBALISEE	CHANCELEE	HEA	SAS	RELAI	PM	AEMO
INTERNAT	34 300					
APMN						
PEAD					36 493	
TOTAL	**34 300**	**0**	**0**	**0**	**36 493**	**0**

ADSEA 17 LP - CONSOLIDATION CA 2016 (hors compte associatif et MDAJA)

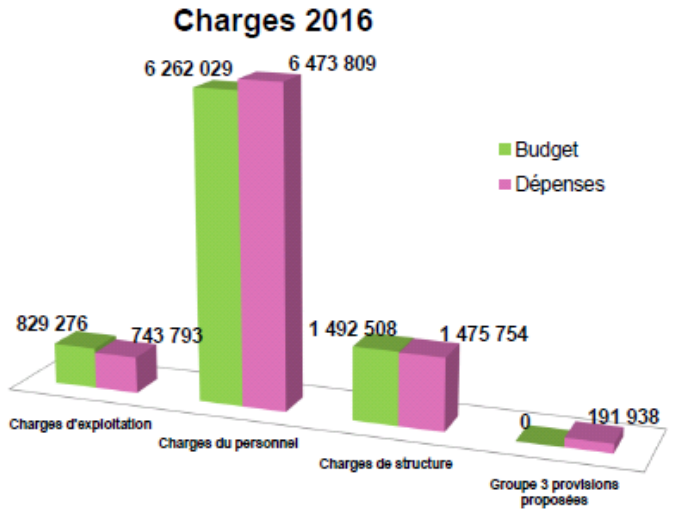

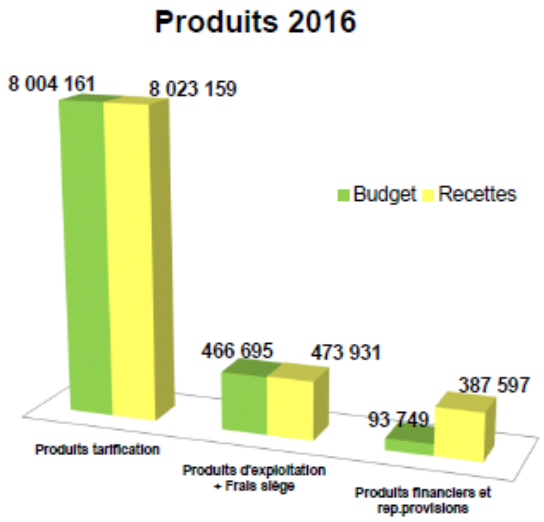

RESULTAT ADMINISTRATIF PROPOSÉ 2016 : - 1 401 €

3.5.3 - Ressources Humaines :

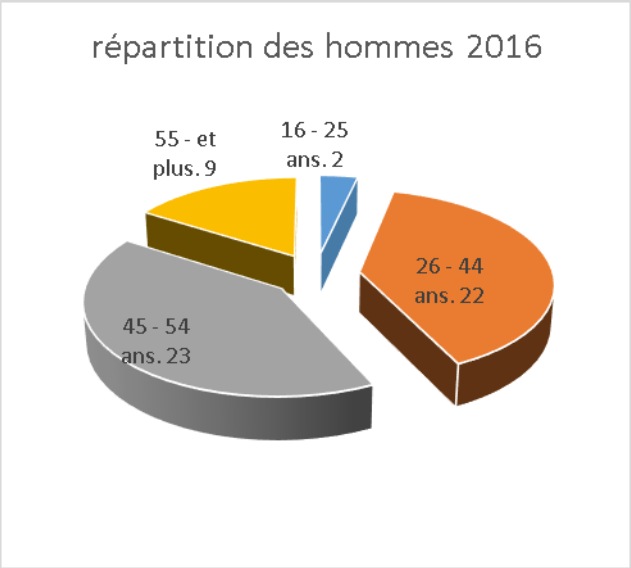

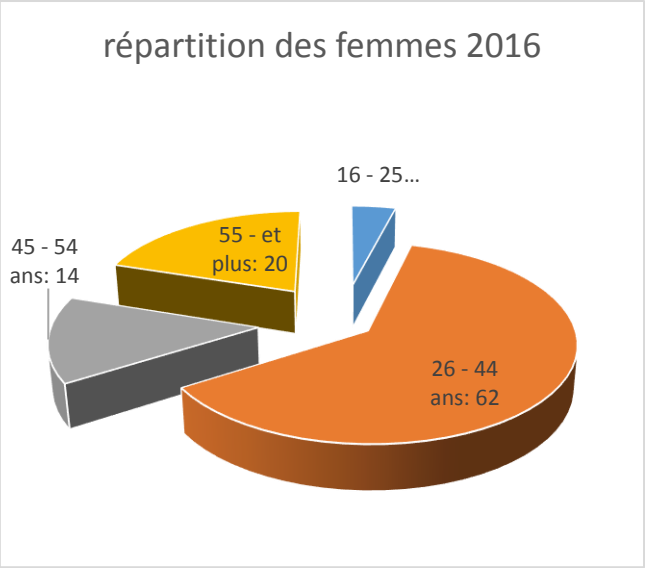

100 femmes et 56 hommes en 2016
95 femmes et 59 hommes en 2015
99 femmes et 55 hommes en 2014

EGALITE HOMME / FEMME
Année 2016

catégories professionnelles	sexe	effectif au 31/12	Nombre embauches en CDI dans l'année	Nombre moyen d'heures de formation/an/salarié	Type contrat au 31/12		Nombre de promotion dans l'année	Durée de travail CDI		Age moyen des personnes en CDI	Ancienneté associative moyenne au 31/12 CDI	Rémunération moyenne annuelle au 31/12 CDI
					CDI	CDD		Temps complet	Temps partiel			
"Non Cadre"	Femmes	84	6	26.13	67	17	0	58	9	41.70	10.64	1772.05
	Hommes	50	5	19.60	44	6	1	39	5	46.38	10.70	1750.00
"Cadre"	Femmes	16	1	14.75	16	0	0	11	5	47.43	17.50	2816.66
	Hommes	6	1	15.40	6	0	0	5	1	50.66	15.00	2916.66

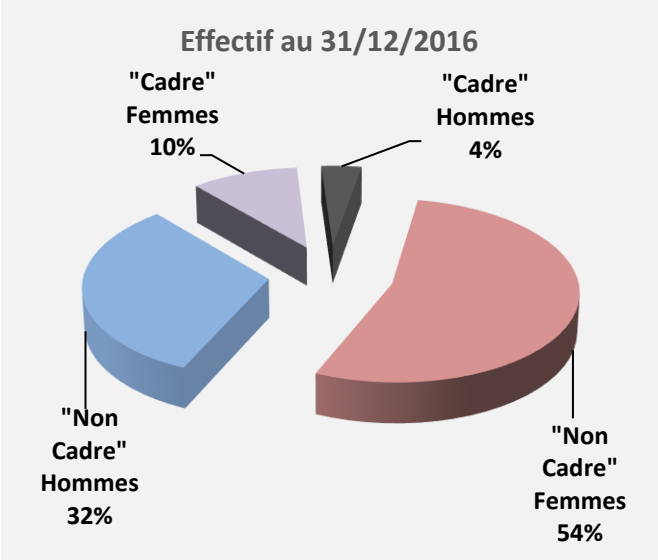
Effectif au 31/12/2016
"Cadre" Femmes 10%
"Cadre" Hommes 4%
"Non Cadre" Hommes 32%
"Non Cadre" Femmes 54%

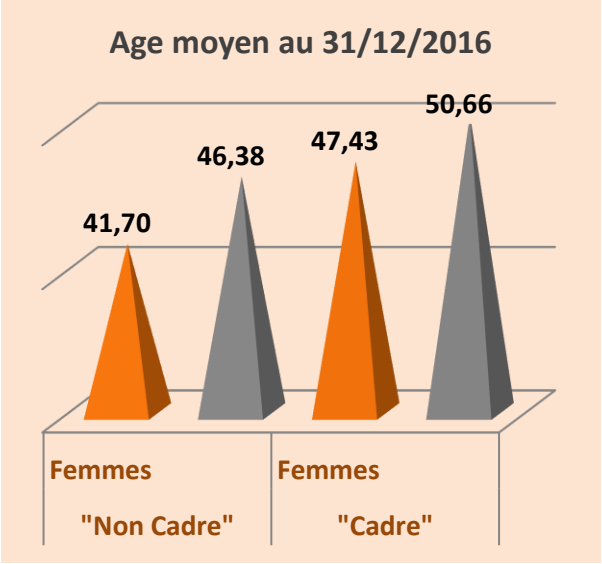
Age moyen au 31/12/2016
41,70
46,38
47,43
50,66
Femmes "Non Cadre"
Femmes "Cadre"

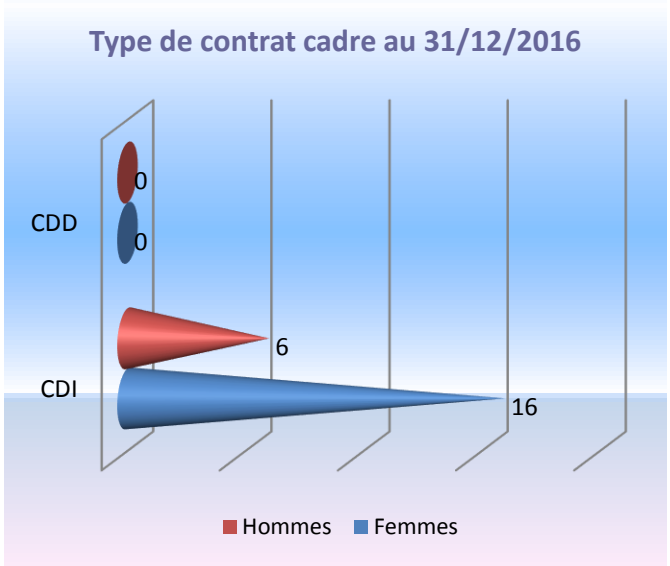
Type de contrat cadre au 31/12/2016
CDD
CDI
0
0
6
16
Hommes
Femmes

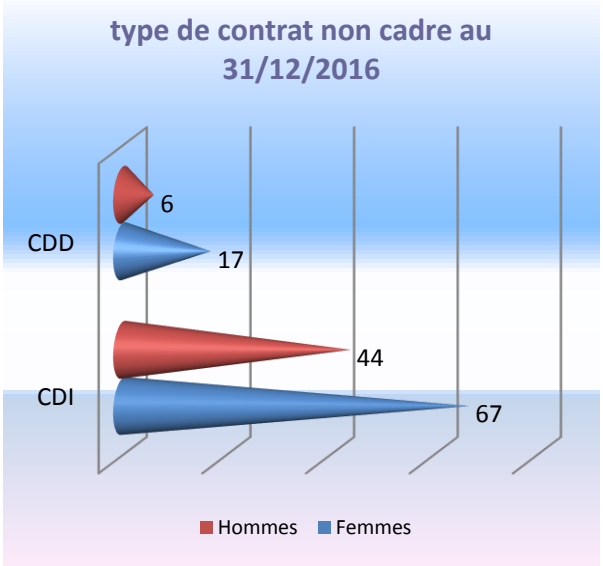
type de contrat non cadre au 31/12/2016
CDD
CDI
6
17
44
67
Hommes
Femmes

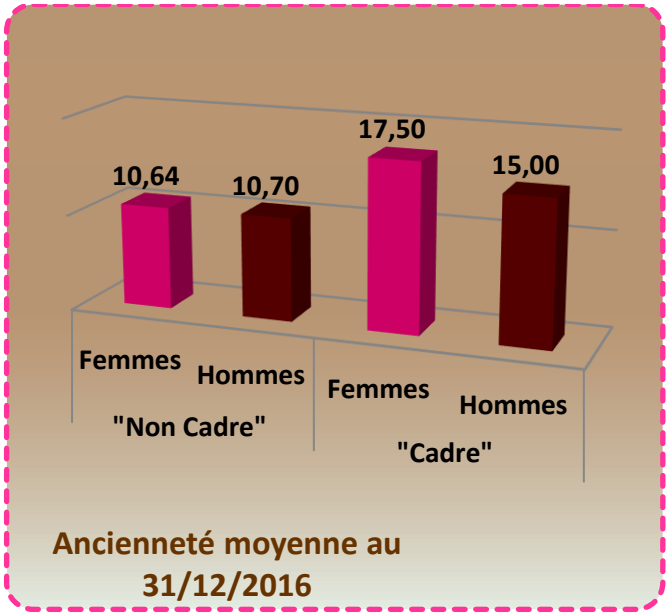
10,64
10,70
17,50
15,00
Femmes
Hommes
"Non Cadre"
Femmes
Hommes
"Cadre"
Ancienneté moyenne au 31/12/2016

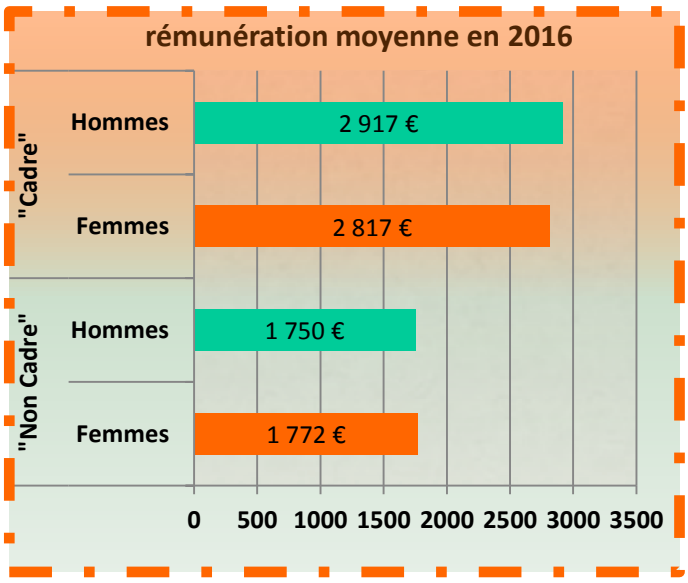
rémunération moyenne en 2016
"Cadre"
Hommes
2 917 €
Femmes
2 817 €
"Non Cadre"
Hommes
1 750 €
Femmes
1 772 €
0 500 1000 1500 2000 2500 3000 3500

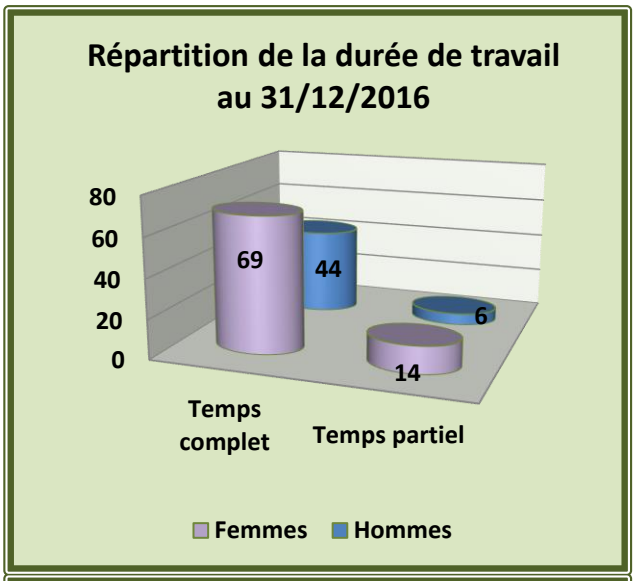

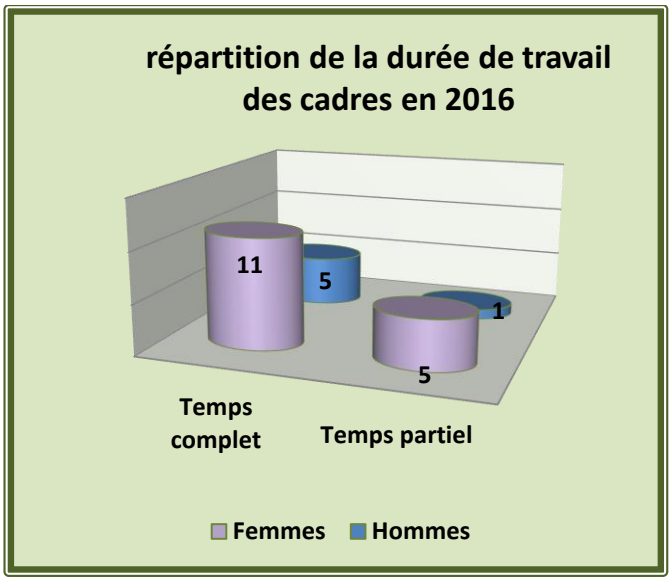

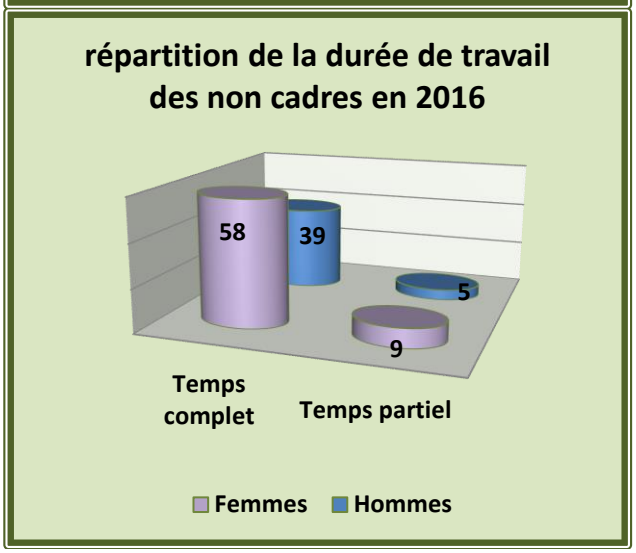

1% Logement

L'association cotise au 1% logement auprès de « mieux se loger-Solendi ».

Cette année, 3 personnels ont bénéficié des services.

Obligation d'emploi des Travailleurs Handicapés

L'association adhère à l'OETH, collecteur de la branche dans le cadre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

L'association présente un effectif assujetti de 125 ETP et un taux légal de 6%, soit 6.19 unités légales. L'association emploie 0 unité. La cotisation 2016 s'élève à 23 942€, contre 15 414€ en 2015 et l'emploi de 1.49 unités.

RECAPITULATIF PAR TYPE DE CONTRAT

ENTRÉES DU PERSONNEL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

			nb de contrats	pers. concernée	motifs
chancelée	2014	CDD	50	10	10 remplacements
		CDI	3	3	2 postes vacants+1 transformation cdd en cdi
	2015	CDD	53	13	11remplacements+2 surcroits d'activité
		CDI	5	5	1 poste vacant+3créations (dont 1 mutation)+1poste gelé
	2016	CDD	56	15	15 remplacements
		CDI	5	5	3 postes vacants+1 mutation+1 mutation temporaire
RESEAU	2014	CDD			
		CDI			
	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD			
		CDI			
HEA	2014	CDD	33	11	11 remplacements
		CDI			
	2015	CDD	77	21	19 remplacements+2 surcroits activité
		CDI	3	3	1 mutation temporaire+2 postes vacants
	2016	CDD	57	13	13 remplacements
		CDI	5	5	5 postes vacants
DG	2014	CDD	6	1	remplacement
		CDI			
	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD	7	4	3 remplacements+1 surcroit d'activité
		CDI			
AEMO	2014	CDD	15	5	1 surcroit activité + 5 remplacements
		CDI	3	3	2postes vacants (dont 1 promo)+1dimunition tps
	2015	CDD	10	5	9 remplacements+1surcroit activité
		CDI			
	2016	CDD	2	1	1 remplacement
		CDI	3	3	2 postes vacants+1 mutation temporaire
PM	2014	CDD	81	12	1 att réorganisation+12 remplacements
		CDI	4	4	4 crétions de poste
	2015	CDD	87	22	20 remplacements+2 surcroits activité
		CDI	4	4	2 postes vacants+2 promotions
	2016	CDD	76	16	1 surcroit activité+1 att recrutement+14 remplacements
		CDI	5	5	3 postes vacants + 1 promotion+ 1 mutation temporaire

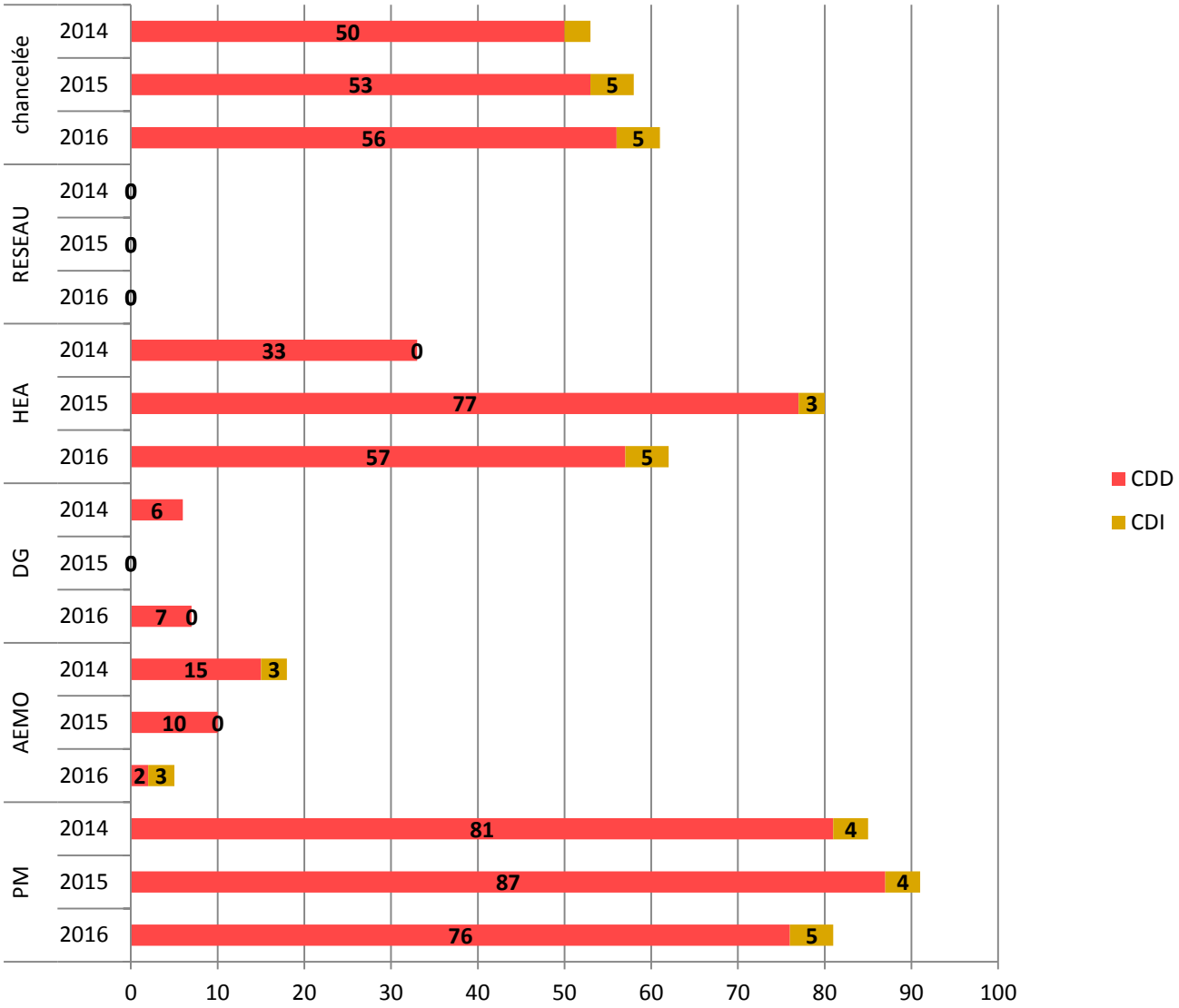
chancelée
2014
50
2015
53
5
2016
56
5
RESEAU
2014
0
2015
0
2016
0
HEA
2014
33
0
2015
77
3
2016
57
5
DG
2014
6
2015
0
2016
7
0
AEMO
2014
15
3
2015
10
0
2016
2
3
PM
2014
81
4
2015
87
4
2016
76
5
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
CDD
CDI

SORTIES DU PERSONNEL SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

			NB DE CONTRATS	PERS. CONCERNÉES	MOTIFS
CHANCELÉE	2014	CDD	47	10	47 FINS DE CDD
		CDI	1	1	1 RUPTURE CONVENTIONNELLE
	2015	CDD	54	12	53 FINS CDD+1 RUPTURE ANTICIPÉE SALARIÉ
		CDI	2	2	1 LICENCIEMENT ÉCO+1 INAPTITUDE
	2016	CDD	56	15	56 FINS CDD
		CDI	5	5	1 DÉM+1 RETRAITE+1 INAPTITUDE+1MUT DÉF+1 MUT TEMP
RESEAU	2014	CDD			
		CDI			
	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD			
		CDI			
HEA	2014	CDD	31	12	10 FINS CDD+3 RUPTURES ANTICIPÉES SALARIÉ
		CDI			
	2015	CDD	75	21	75 FINS CDD
		CDI	3	3	1 INAPTITUDE+ 1 RUPTURE CONV + 1 MUTATION
	2016	CDD	58	17	58 FINS CDD
		CDI	8	8	4 DÉMISSIONS+2 RETRAITES+1 MUT DÉF+1 MUT TEMPORAIRE
DG	2014	CDD	6	1	6 FINS CDD
		CDI			
	2015	CDD			
		CDI			
	2016	CDD	6	3	6 FINS CDD
		CDI	1	1	1 DÉMISSION
AEMO	2014	CDD	14	6	13 FINS CDD+ 1 RUPTURE ANTICIPÉE SALARIÉ
		CDI	3	3	1 CGT TPS+ INAPTITUDE+1 PROMOTION
	2015	CDD	13	5	12 FINS CDD+1 RUPTURE CDD COMMUN ACCORD
		CDI			
	2016	CDD	3	2	3 FINS CDD
		CDI	3	3	1 RETRAITE+1 INAPTITUDE+1 MUTATION TEMPORAIRE
PM	2014	CDD	79	13	79 FINS CDD
		CDI	4	4	2 DÉMISSIONS+1RETRAITE+1 RUPTURE CONVENTIONNELLE
	2015	CDD	89	20	88 FINS CDD+ 1 RUPTURE CDD COMMUN ACCORD
		CDI	1	1	MUTATION PROVISOIRE
	2016	CDD	76	17	75 FINS CDD+1 RUPTURE COMMUN ACCORD
		CDI	6	6	1 LIC+1 DÉM+1 RC+1 RETRAITE+2 MUT TEMPORAIRES

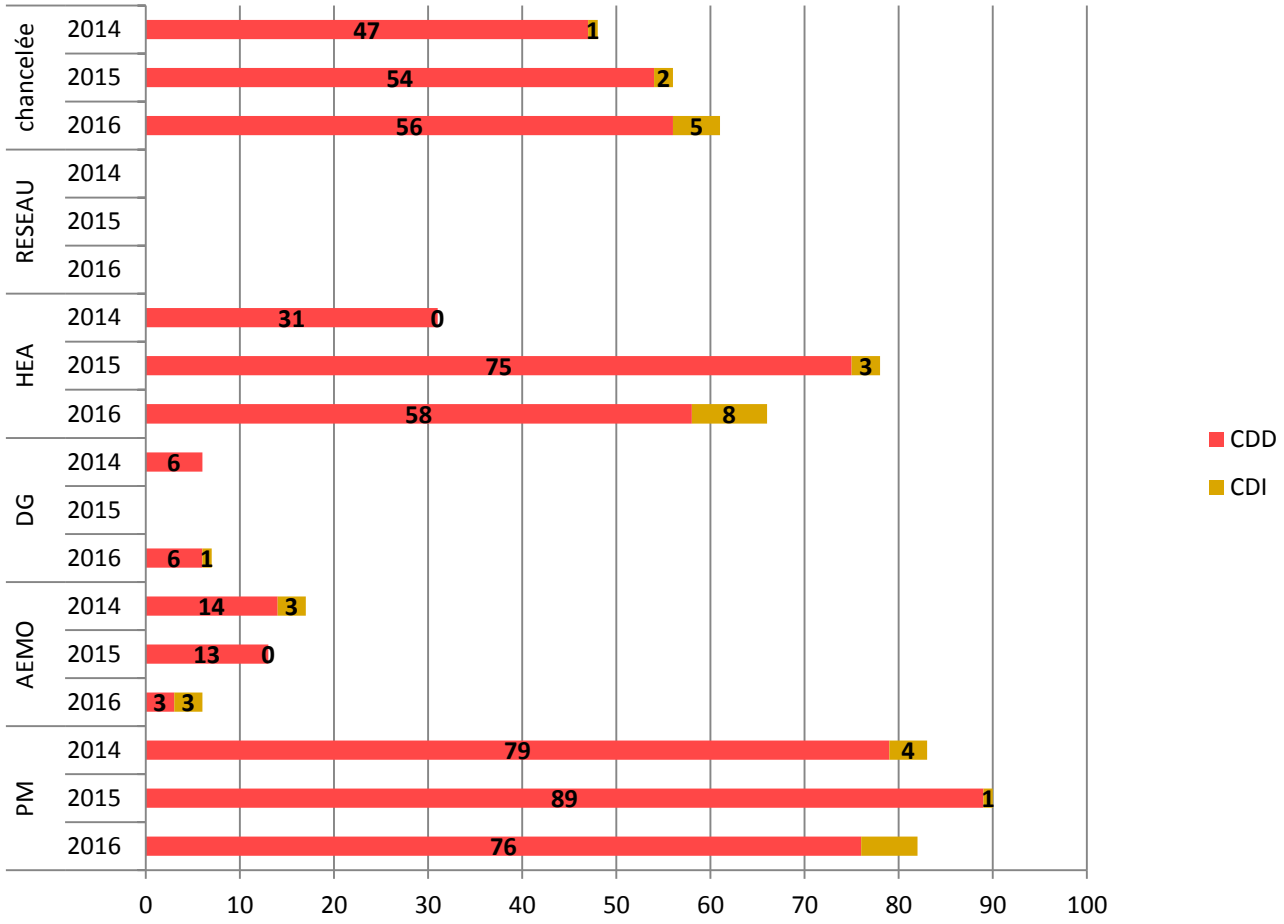
chancelée
RESEAU
HEA
DG
AEMO
PM
2014
2015
2016
47
1
54
2
56
5
31
0
75
3
58
8
6
6
1
14
3
13
0
3
3
79
4
89
1
76
0
10
20
30
40
50
60
70
80
90
100
CDD
CDI

SERVICE D'ACTION ÉDUCATIVE
EN MILIEU OUVERT

9 rue de l'Ormeau de Pied - 17100 SAINTES

☎ : **05 46 93 67 21** - 🖷 : **05 46 74 33 34**

R A P P O R T

D' A C T I V I T É

2 0 1 6

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'AD0LESCENCE DE CHARENTE-MARITIME - LA PROTECTRICE

5 places Dorléac - 17300 ROCHEFORT SUR MER

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

1. Présentation du service
2. Organisation

DEUXIEME PARTIE

1. Données relatives à l'activité (statistiques, tableaux de présentation de l'activité…)
2. Organigramme

TROISIEME PARTIE

1. Bilan et Perspectives

PREMIERE PARTIE

Présentation du service :

Origine du service :

- service créé le 1er avril 1965
- prise en charge de mineurs dans leur milieu naturel, sur décision du Juge des Enfants, dans le cadre des articles 375 et suivants du Code Civil

Objectifs principaux :

- favoriser le maintien du mineur dans son milieu de vie habituel
- rechercher avec la famille une réponse aux problèmes mis en avant dans la décision
- au-delà des symptômes, faire émerger les problématiques non repérées au préalable et aider à leur résolution si elles constituent un danger pour l'enfant

Capacité autorisée :

800 mineurs (activité prévisionnelle : 800 mineurs)

Origine géographique des nouvelles mesures :

- département 17 : 83.37 %
- autres : 16.63 % par dessaisissement, délégation de compétence du Juge des Enfants du département d'origine ou sa décision directe.

Situation au début de la prise en charge :

Tous les mineurs sont dans leur famille naturelle ou de façon résiduelle confiés à des Tiers Dignes de Confiance, voire à des membres de leur famille ou des établissements.

Organisation :

Implanté initialement à La Rochelle, le service a développé des antennes à Saintes, Royan et Montendre afin de rapprocher l'équipe pluridisciplinaire des usagers.

Depuis janvier 2004, une autre antenne est créée à Rochefort avec pour fonction de faire jonction entre les secteurs Nord et Sud pour mieux réguler les flux générant une "liste d'attente". Une autre a été ouverte à Jonzac en 2005, puis à Saint-Jean d'Angély en 2006, à Marans en 2009 et enfin dans l'Île d'Oléron fin 2016.

Le siège du service a été transféré de La Rochelle à Saintes. Cette ville, où se trouve maintenant la Direction, est en position centrale par rapport à l'activité exercée sur la totalité du département et l'implantation de ses différents pôles d'intervention.

La Charente-Maritime est en effet un département à dominante rurale avec des pôles urbains de taille modeste en dehors du chef-lieu La Rochelle. Ceci entraîne une grande disparité dans la répartition des lieux-ressources pouvant compléter l'intervention du service.

Le découpage territorial retenu est celui des Délégations Territoriales mis en place par le Conseil Départemental ; une certaine flexibilité, aux frontières de ces secteurs, nous donne la possibilité de nous adapter aux inéluctables variations de charge.

Il en découle une organisation autour de deux pôles. L'un regroupe à Saintes les trois Délégations Territoriales saintongeaises, l'autre à La Rochelle recouvre celles de La Rochelle-Ré, Pays d'Aunis et Pays Rochefortais. Celle de Royan-Marennes-Oléron est partagée selon les flux entre les secteurs Nord et Sud. L'antenne de Rochefort a pour fonction de pouvoir répondre aux besoins du Nord et du Sud et donc de déplacer ses interventions en fonction des nécessités.

Ces mesures d'AEMO sont décidées par les Juges des Enfants.

Leur financement est à la charge des Conseils Départementaux.

Le budget du service est arrêté par le Président du Conseil Départemental et le Préfet sur proposition de la Direction de la Solidarité Départementale et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ces mêmes services contrôlent, a posteriori, les dépenses. Ils définissent, dans un schéma départemental de protection de l'enfance, la nature des besoins et dressent le bilan de l'offre existante. À ce titre, ils déterminent les perspectives de développement de l'offre sociale.

Le service d'AEMO fait partie des réponses à ces besoins et son activité, ainsi que la qualité de ses prestations, font l'objet d'une évaluation.

IMPLANTATION DU SERVICE D'AEMO

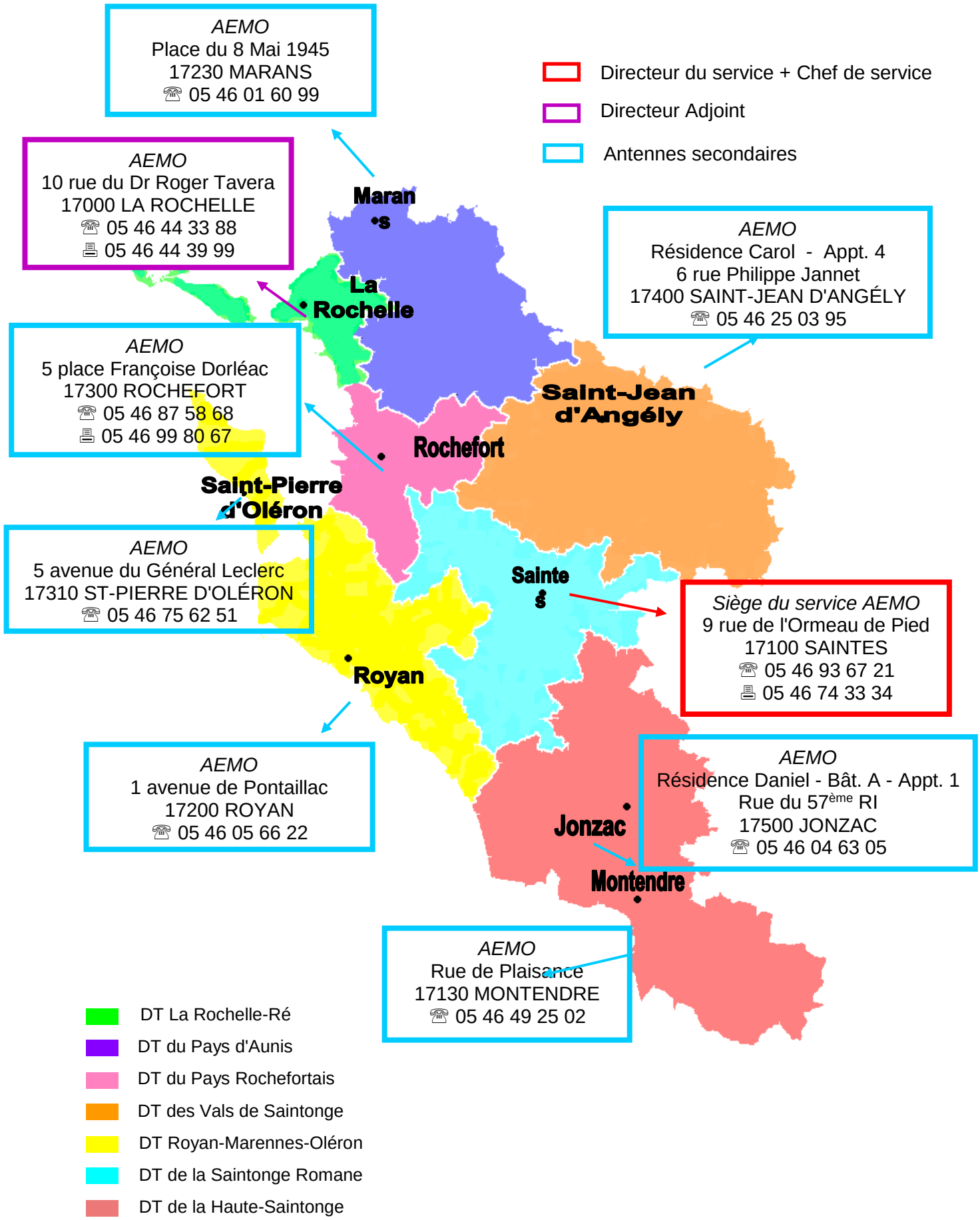

DEUXIEME PARTIE

Données relatives à l'activité :

Activité :

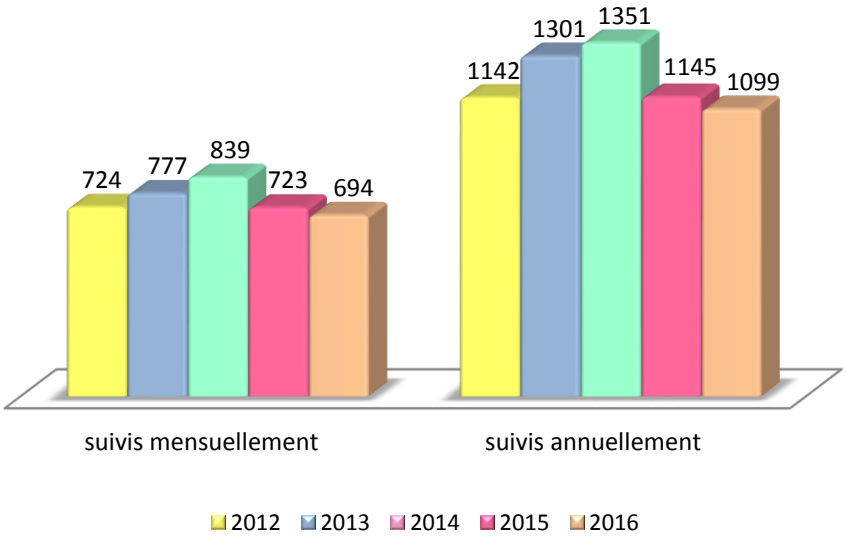

Les chiffres révèlent une augmentation entre 2012 et 2014 par rapport au nombre de mineurs suivis quotidiennement et sur l'année, liée à la création de 96 mesures supplémentaires entre mars et juillet 2013. Un "pic" est observé en 2014 ; une baisse est enregistrée en 2015, qui se rapproche du niveau d'activité de 2012 et qui se confirme en 2016.

Journées réalisées :

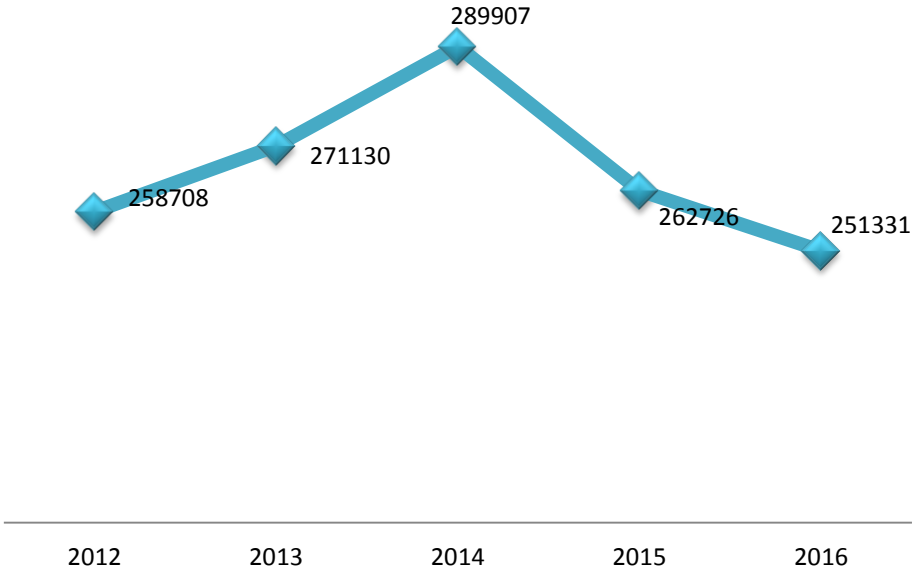

Entre 2010 et 2014, l'activité du service a augmenté de 14,06 %, soit 35746 journées.

En 2015, l'activité réalisée est 5,3 % inférieure à celle prévue, soit -14674 journées. En 2016, la courbe confirme cette tendance à la baisse : -11395 journées par rapport à 2015.

Durée moyenne de la prise en charge des mineurs :

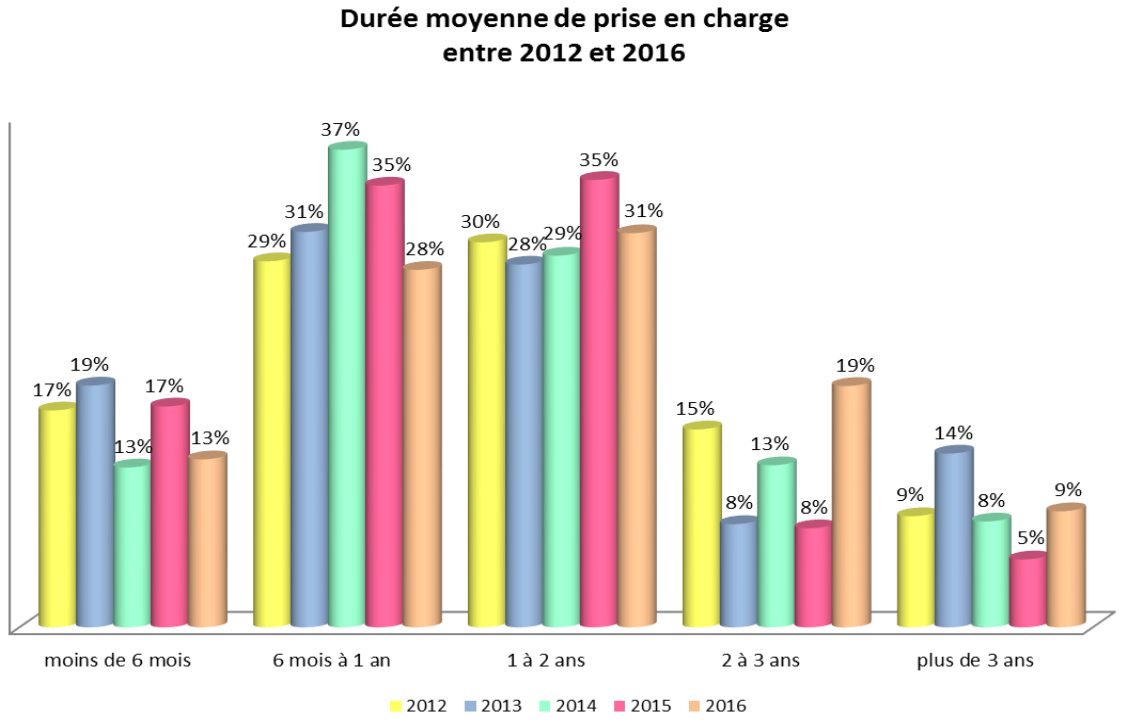

On note une hausse sensible des mesures de 2 à 3 ans et de plus de 3 ans. Une baisse des mesures plus courtes est constatée.

Motif de fin de prise en charge :

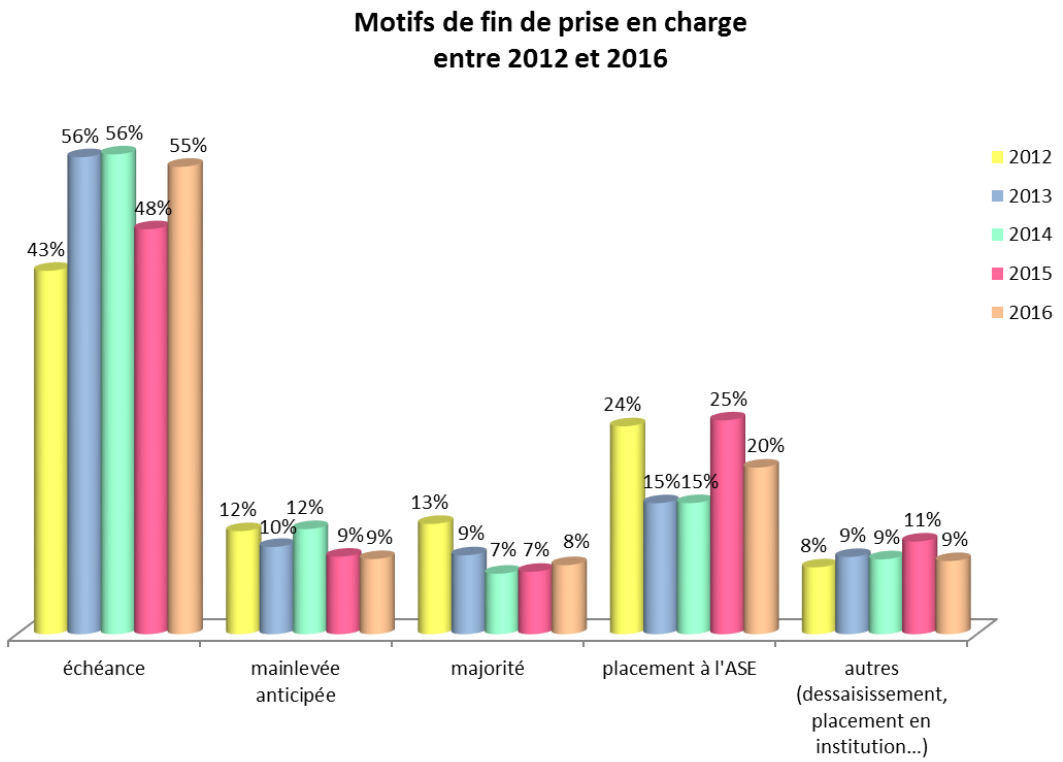

Le placement apparaît en 2013 comme une orientation en baisse sensible, qui se confirme en 2014. En 2015, le placement revient très sensiblement comme motif de fin de mesure, au détriment de l'échéance "normale" de la mesure, voire de la mainlevée anticipée. En 2016, l'échéance "normale" retrouve un niveau comparable à 2013 et 2014 ; on assiste à une baisse des placements ASE.

Sexe :

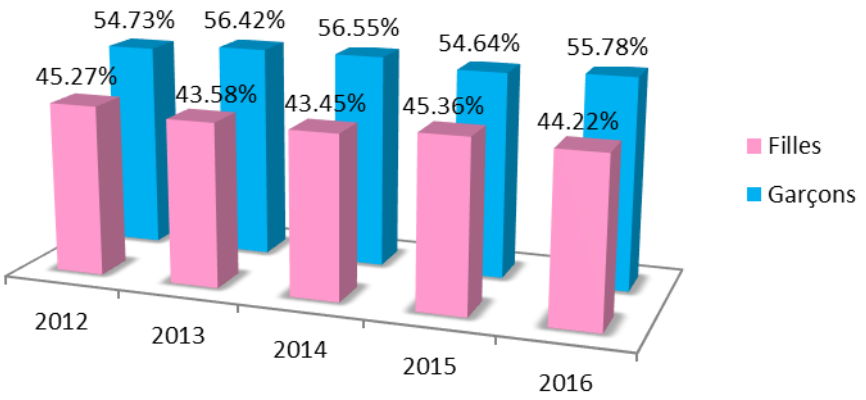

La proportion de garçons reste toujours supérieure, ce qui rejoint les proportions démographiques des mineurs de la région Poitou-Charentes (rapport H/F de 1,06 selon chiffres INSEE).

Décompte des familles par rapport à leur nombre d'enfants :

680 familles suivies dans l'année pour 1099 mineurs, soit 1.61 enfants suivis par famille (1.55 en 2010, 1.76 en 2011, 1.60 en 2012, 1.63 en 2013, 1.65 en 2014, 1.61 en 2015).

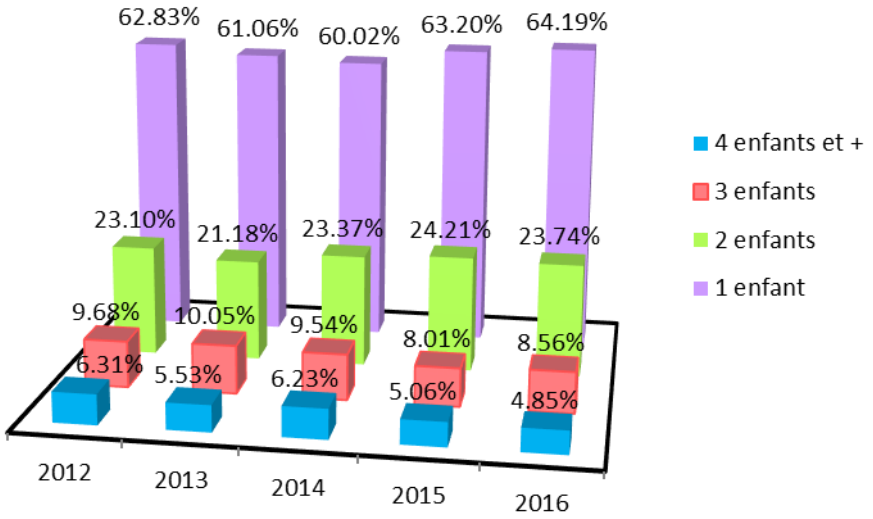

Ainsi, 32 mineurs suivis par éducateur représentaient une moyenne de 16 familles en 1999 ; ils en représentent aujourd'hui 20.

Évolution du nombre de mineurs suivis par tranches d'âge :

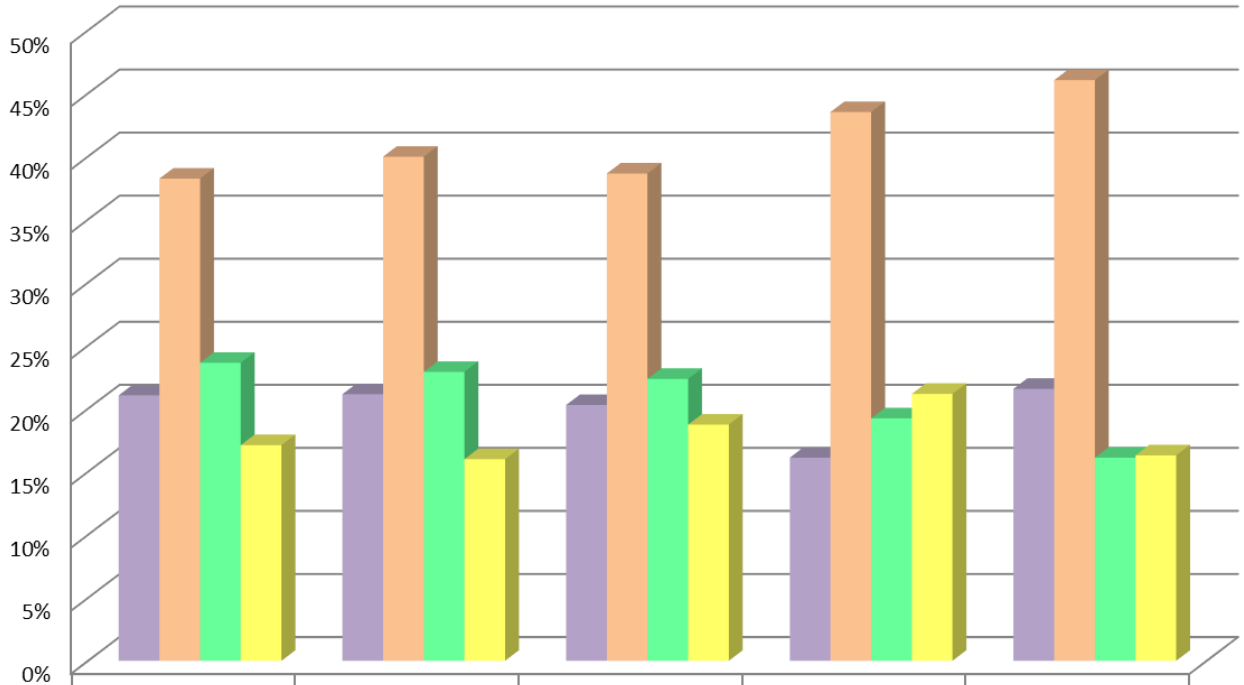

	2012	2013	2014	2015	2016
0/5 ans	21%	21%	20%	16%	22%
6/12 ans	38%	40%	39%	44%	46%
13/15 ans	24%	23%	22%	19%	16%
16/18 ans	17%	16%	19%	21%	16%

Cette rubrique ne nous permet pas d'émettre de tendance susceptible de nous donner des indications sur l'évolution du public de l'AEMO au niveau de l'âge, exception faite d'une baisse constante de la tranche 13/15 ans.

Répartition par cabinet :

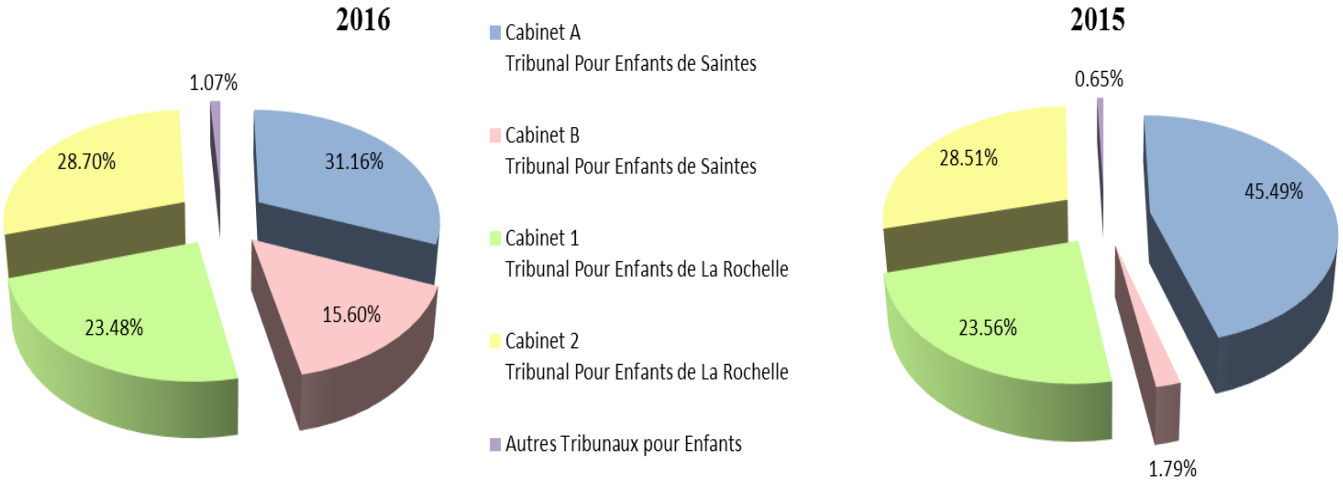

La création d'un 4ème cabinet à Saintes en cours d'année 2015 vient modifier la répartition.

L'activité du TPE de La Rochelle reste légèrement supérieure en nombre de mesures à celle du TPE de Saintes.

Tranches d'âge par cabinet :

0/5 ans (préscolaires)

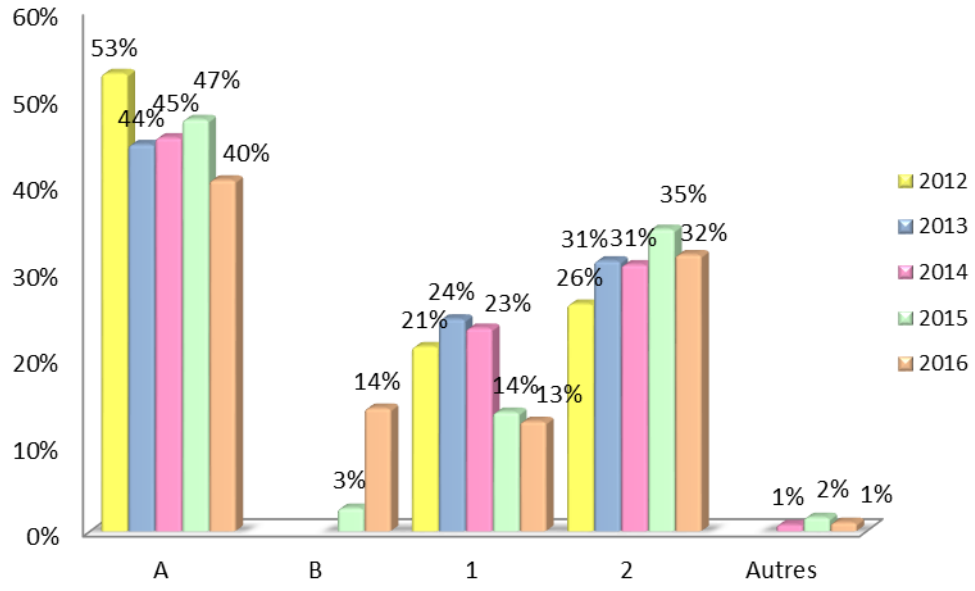

6/12 ans (premier cycle et début secondaire)

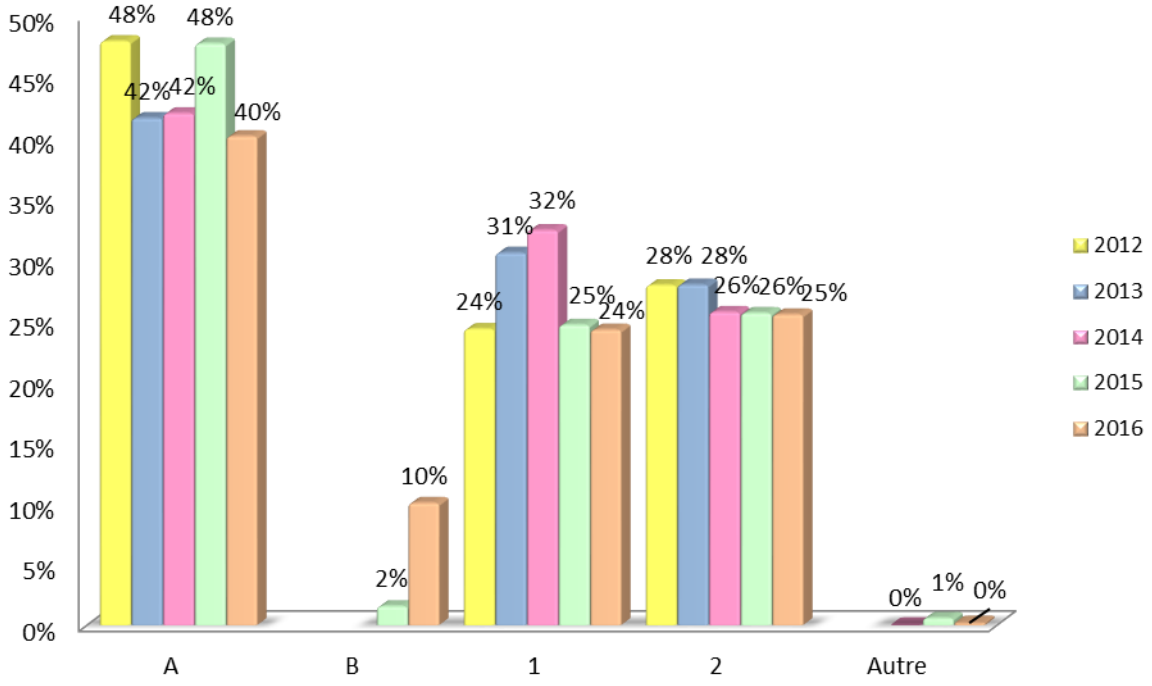

13/15 ans (début adolescence)

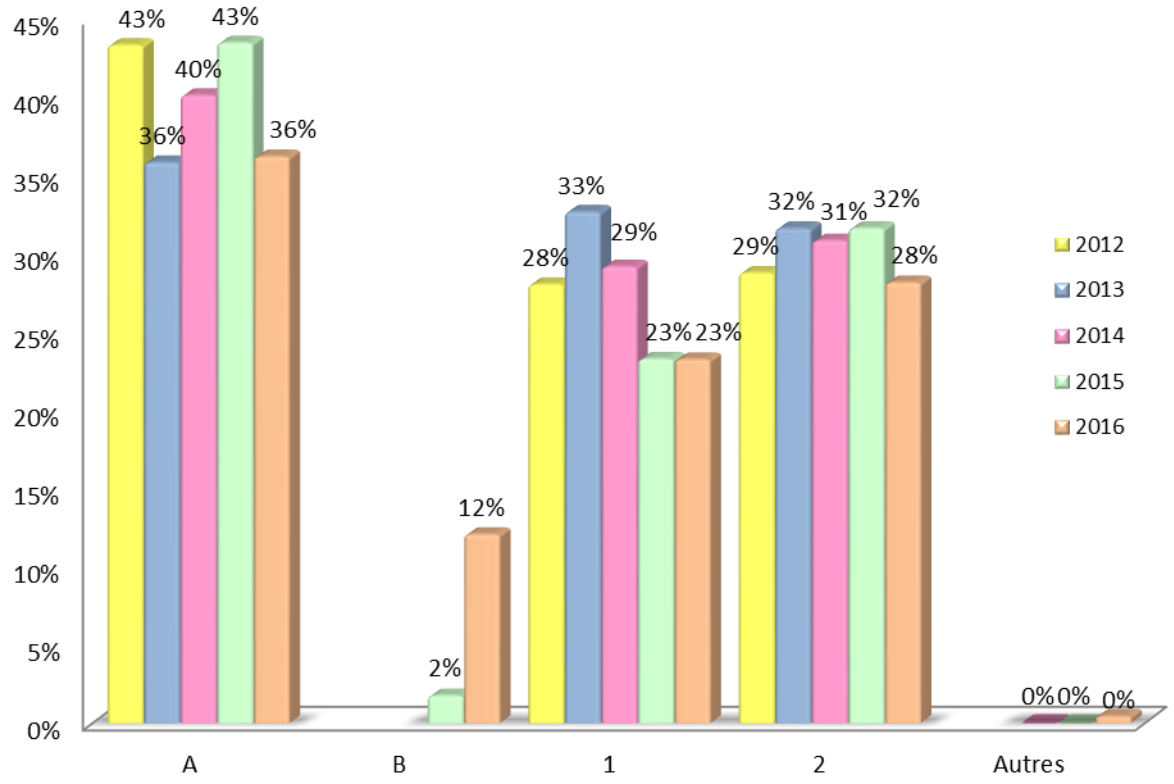

16/18 ans (sortie de l'obligation scolaire)

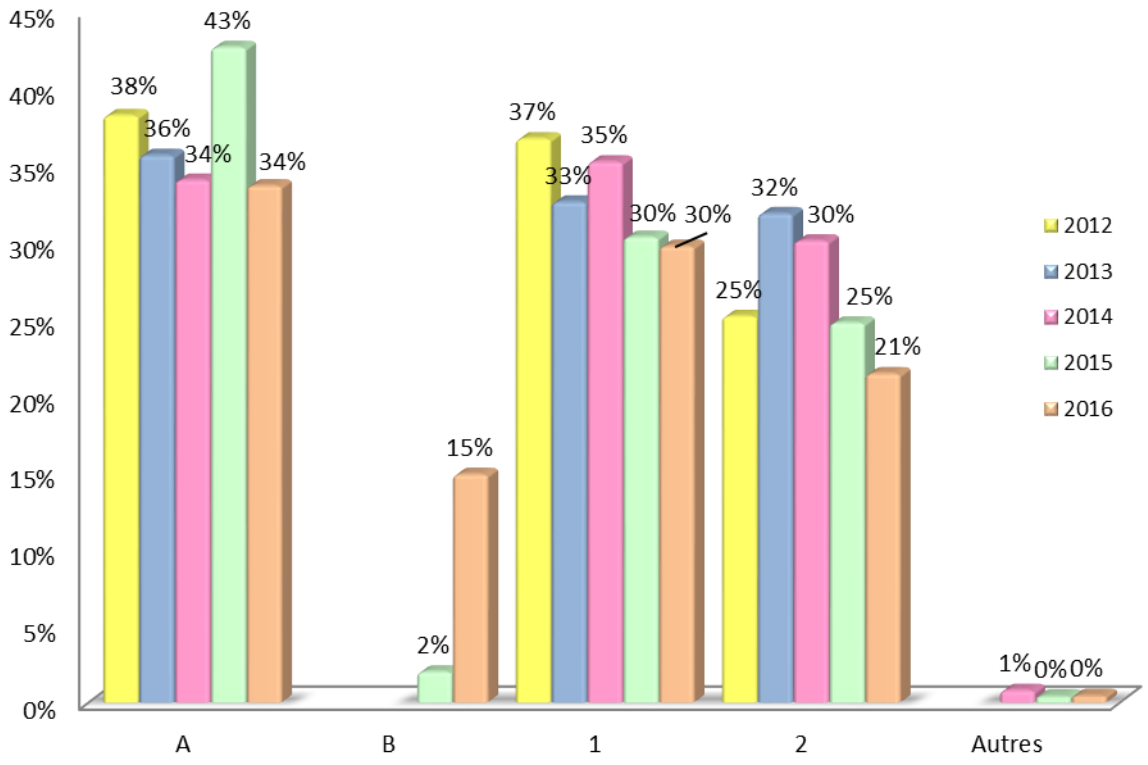

Répartition des mineurs suivis par DT :

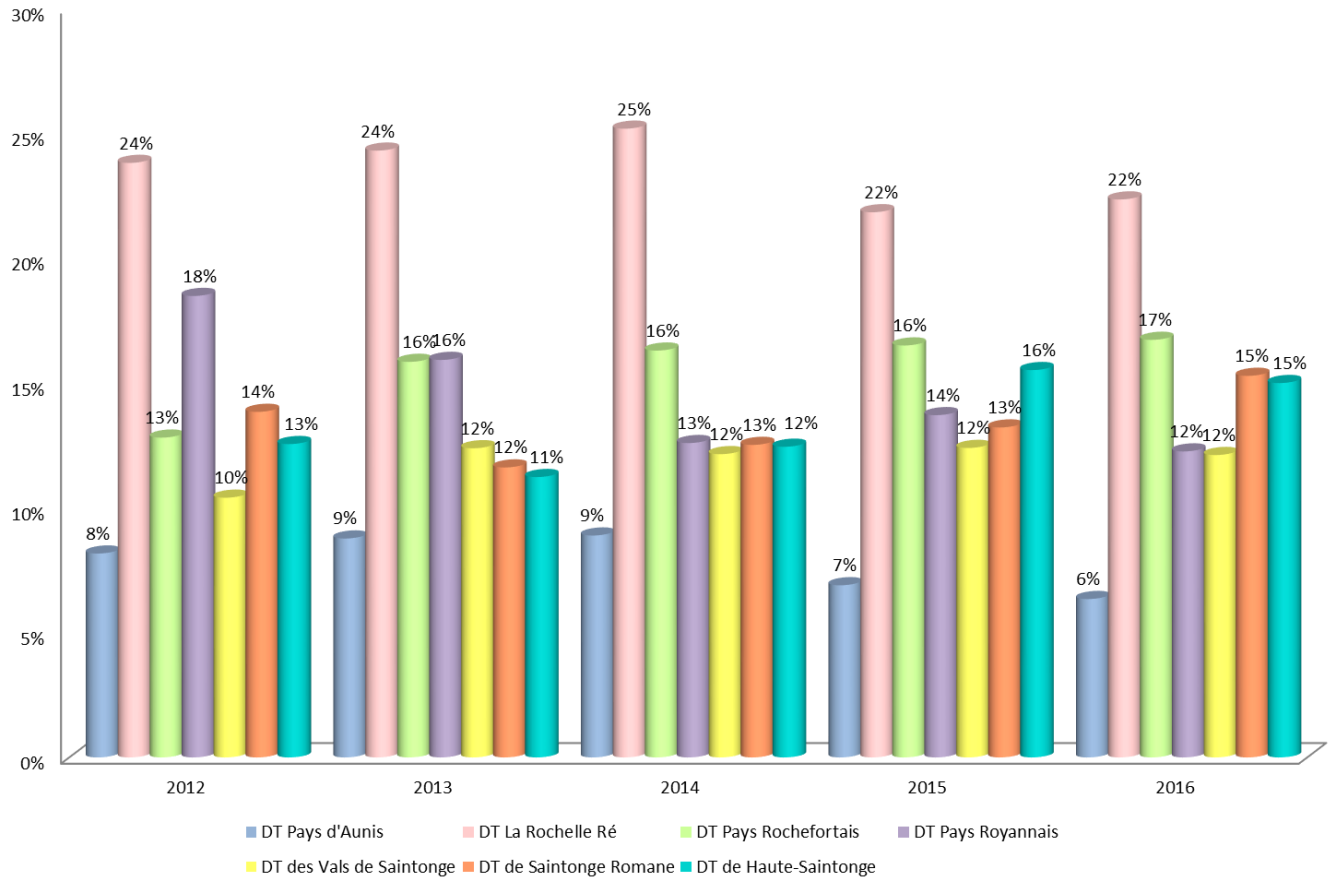

Répartition par DT des tranches d'âge :

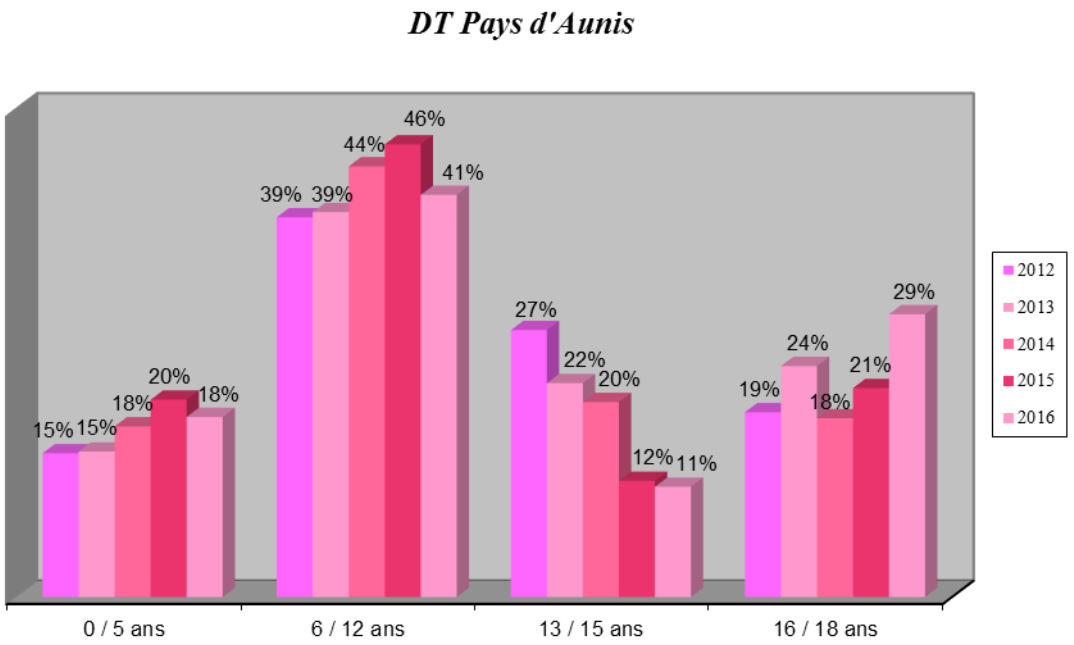

DT La Rochelle-Ré Aunis Atlantique

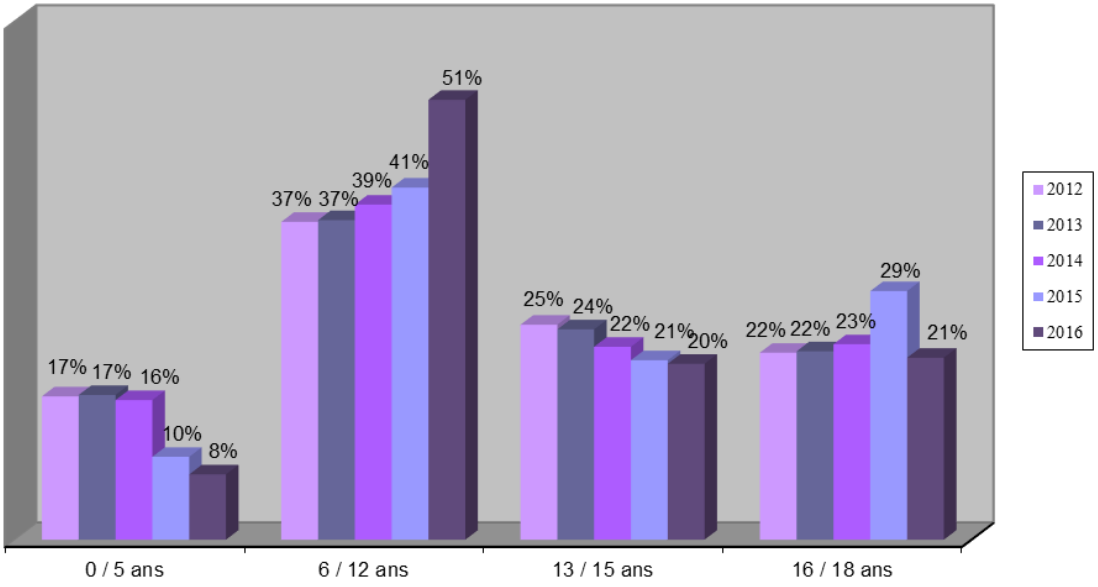

DT Rochefort-Aunis Sud Marennes-Oléron

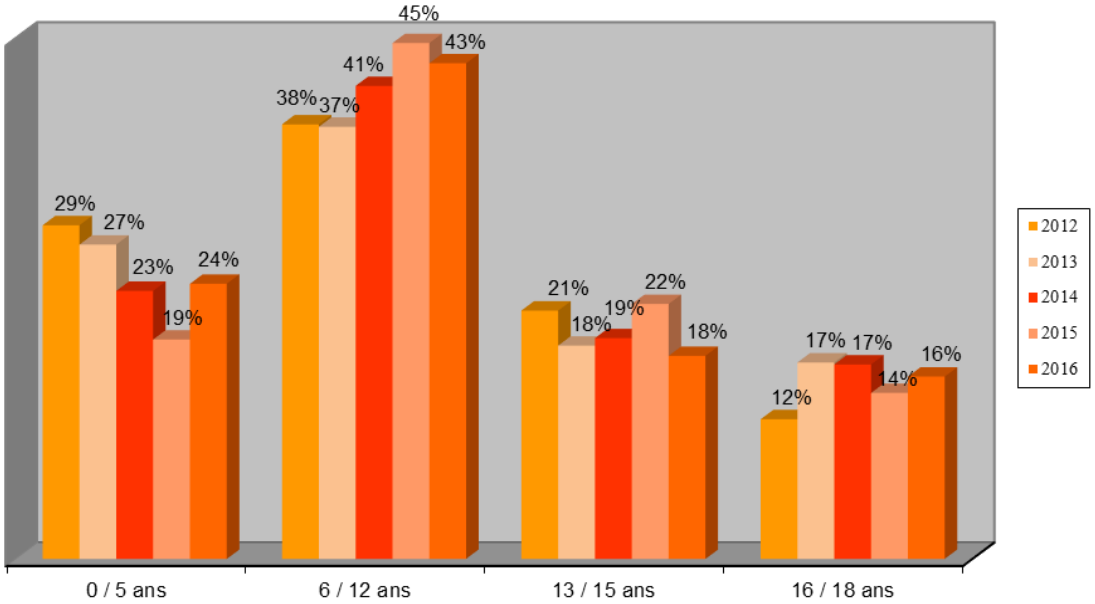

DT Pays Royannais

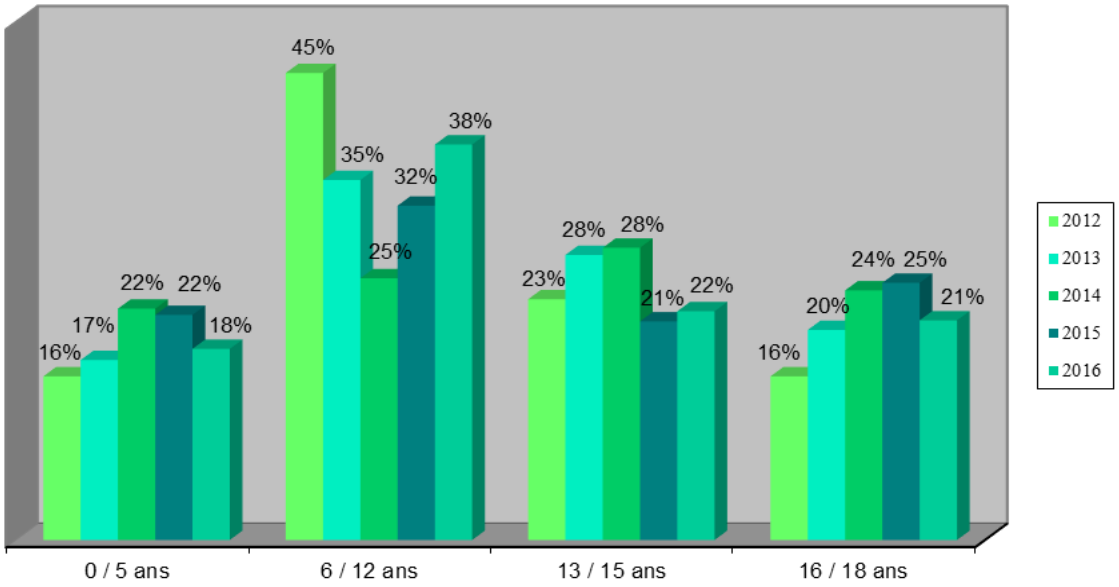

DT Vals de Saintonge

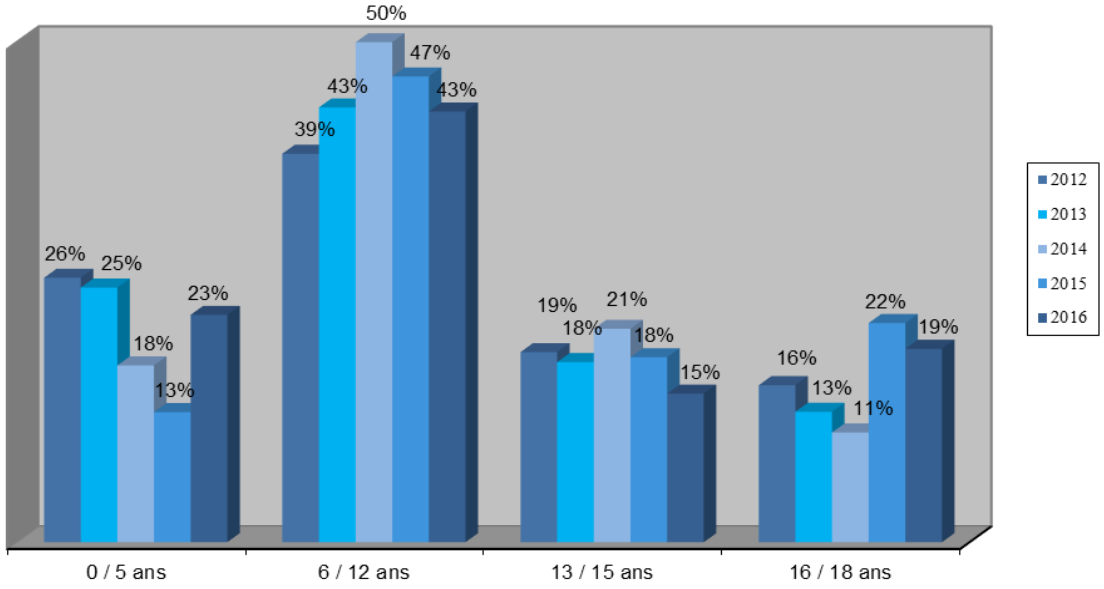

DT Saintes

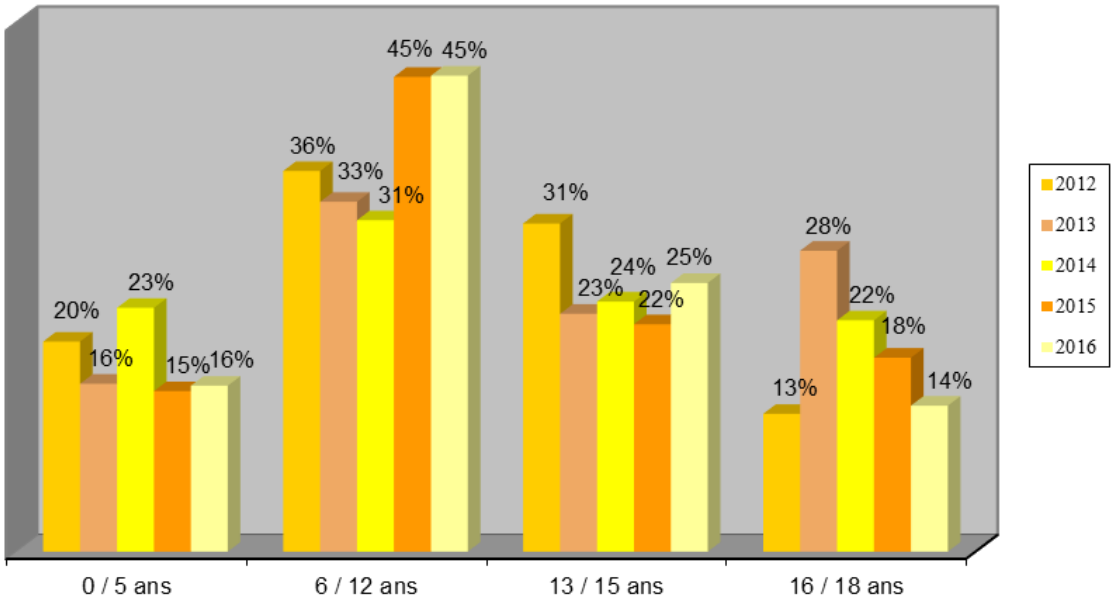

DT Haute-Saintonge

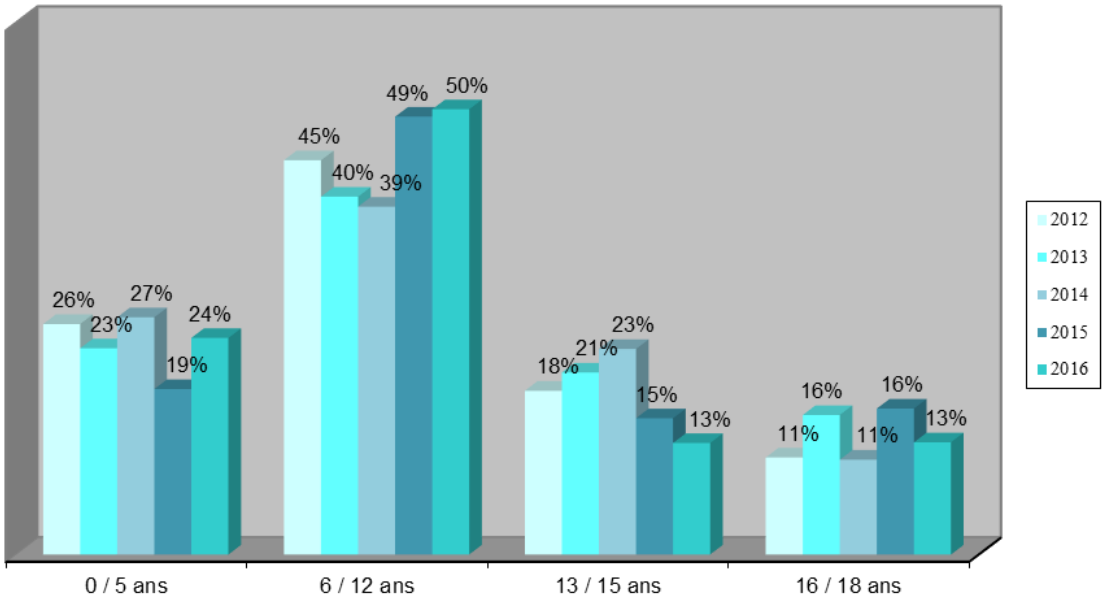

RÉCAPITULATIF (vue d'ensemble des tranches d'âge par DT par rapport au nombre de mineurs suivis annuellement) :

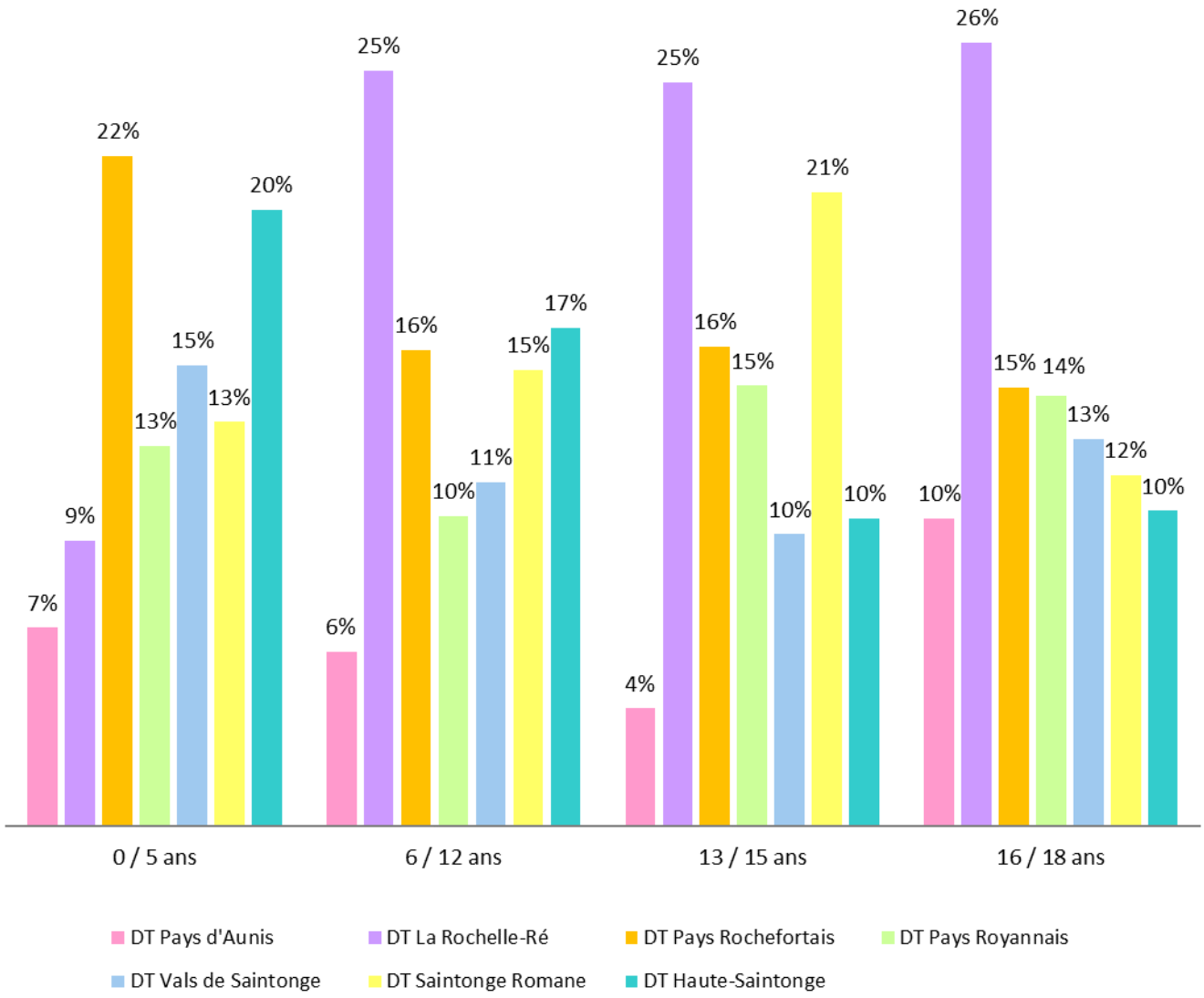

Observation :

On observe que la tranche d'âge des 6/12 ans est proportionnellement celle pour laquelle nous intervenons le plus.

Organigramme :

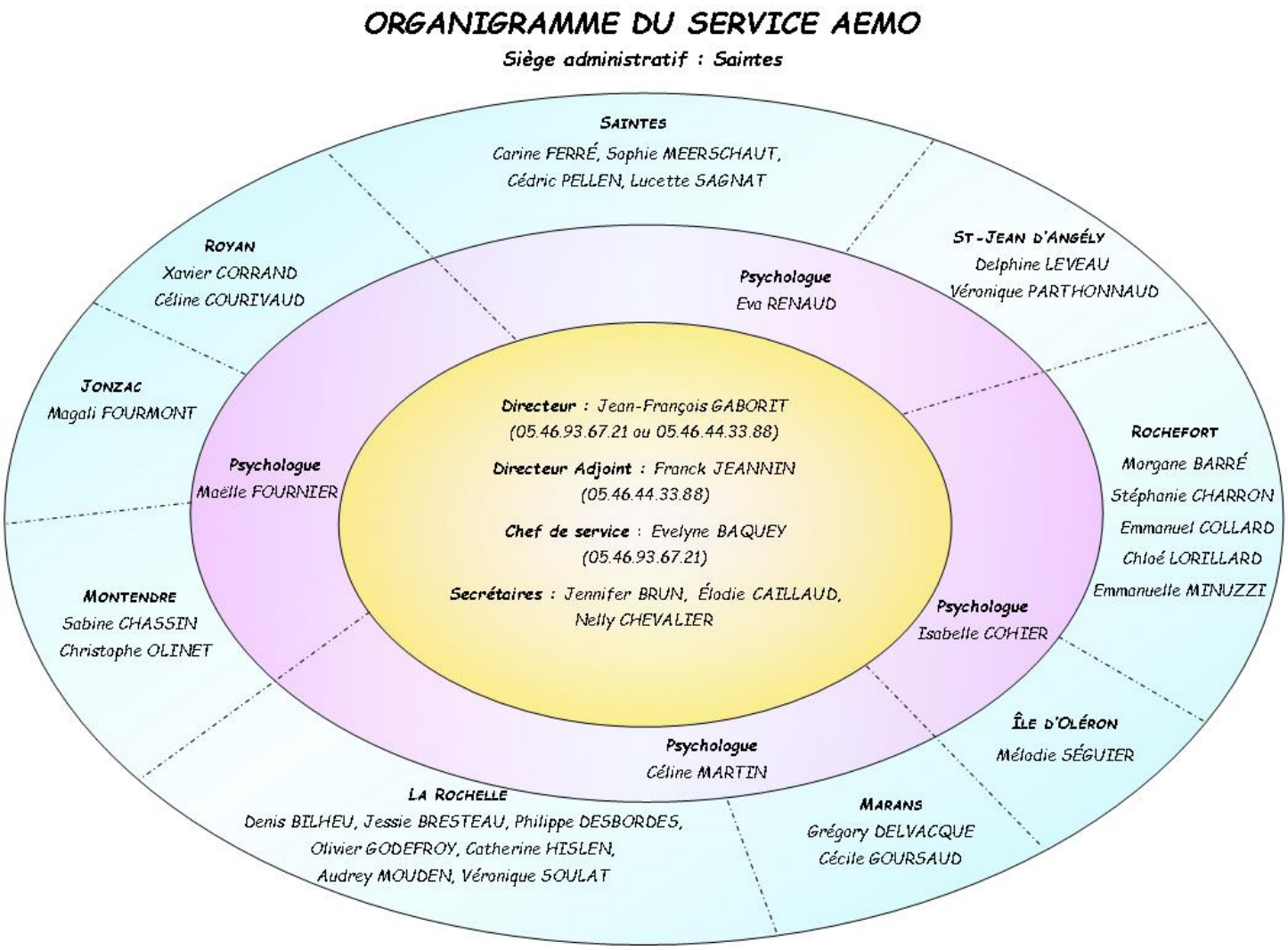

TROISIEME PARTIE

Bilan et Perspectives :

Quelques faits saillants :

En matière de ressources humaines :

Mouvements de personnel

- ✓ Embauche de Madame Emmanuelle MINUZZI, éducatrice spécialisée, en remplacement de Madame Sylviane SABAUT.
- ✓ Le remplacement du congé maternité de Madame Chloé LORILLARD a été fait par Monsieur David VANNIER BIDON.
- ✓ Madame Maëlle FOURNIER, psychologue, remplace Madame Eva RENAUD sur les antennes de Montendre Jonzac Royan ; celle-ci remplace Madame Isabelle PROST, en retraite, à Saintes et Saint-Jean d'Angély.
- ✓ Il faut noter que le service accueille régulièrement des stagiaires, essentiellement éducateurs spécialisés, en formation. En 2016, 3 étudiants éducateurs spécialisés ont participé à l'activité de notre service : Madame Mélanie POGUT et Madame Coranne CHEVALIER à La Rochelle, Madame Laura BOURGAUD à Rochefort. Monsieur Marc VIRLET a effectué un stage dans notre service dans le cadre de sa formation CAFERUIS.
- ✓ L'absence pour congé maternité de Madame BARRE n'a pas été remplacée, compte-tenu de l'activité.

Formation

- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 1er et 2ème cycle, de Madame Audrey MOUDEN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle).
- ✓ Formation à l'Intervention Systémique, 3ème cycle, de Madame Sabine CHASSIN, éducatrice spécialisée, à FORSYFA (La Rochelle), dans le cadre d'un Congé Individuel de Formation.
- ✓ Madame CAILLAUD, secrétaire, a participé à une formation sur le thème "Être secrétaire aujourd'hui en protection de l'enfance" organisée par le CNAEMO à Paris.
- ✓ 5 éducateurs spécialisés ont participé à la formation "La bientraitance institutionnelle : des principes à la réalité" : Mesdames Jessie BRESTEAU, Stéphanie CHARRON et Cécile GOURSAUD, Messieurs Emmanuel COLLARD et Xavier CORRAND.
- ✓ Madame Céline MARTIN et Madame Véronique SOULAT ont participé à une journée "De l'incestueux à l'incestuel : une approche relationnelle" organisée par l'Institut d'Études Systémique à Bordeaux.
- ✓ 12 salariés ont bénéficié de la formation "Maintenir et Actualiser ses Compétences de Secouriste Sauveteur au Travail" (SST) organisée dans nos locaux de Rochefort par S-FOR.
- ✓ Participation de 8 salariés aux colloques de l'IDEF à Toulouse et à Lille.
- ✓ Participation au GRAEMO pour 4 salariés : Monsieur Philippe DESBORDES, Mesdames Lucette SAGNAT, Véronique PARTHONNAUD et Cécile GOURSAUD.
- ✓ Des bilans de compétence ont été réalisés à la demande de Madame Jennifer BRUN, secrétaire et de Madame Céline COURIVAUD, éducatrice spécialisée.
- ✓ Participation de 21 salariés à la journée organisée par l'ADSEA 86 et l'ADSEA 17-LP sur le thème de la radicalisation.

Activités

Au-delà de l'action éducative régulière auprès des enfants et de leurs parents, l'équipe éducative de l'AEMO met en œuvre des projets destinés à étayer la relation, en créant un contexte de partage d'une activité, d'un temps de loisir socialisant ; une expérience toujours riche en échanges.

Différentes sorties ont eu lieu : accrobranche, vélorail à Cozes, base de loisirs, équitation, plage et baignade, ludothèque, piscine, Antilles de Jonzac, activité vitrail, goûters, pique-niques, repas au restaurant.

Plusieurs intervenants utilisent des jeux de société comme support dans la relation avec les enfants. Les observations qu'ils en retirent donnent beaucoup d'informations sur la personnalité, les compétences et les difficultés des enfants. Plusieurs salariés se sont mobilisés pour créer un jeu qui pourrait être un support pour travailler la question des émotions.

Le Lion's Club a financé 3 séjours de vacances pour des enfants du service.

Participation des usagers

La démarche mise en œuvre depuis 2011 a été réalisée en 2016. Notre enquête a obtenu 19 % de réponses.

Déménagement

Nous avons accepté la proposition de la mairie de Marans pour déménager notre antenne dans un local plus accessible et intégré à un ensemble de services.

Nous avons créé une antenne dans l'Île d'Oléron, où nous exerçons en moyenne entre 30 et 40 mesures.

Travail en commissions

Le projet de service a été retravaillé par une commission de 12 salariés pendant 6 séances et finalisé.

Un groupe de réflexion a effectué une recherche sur le thème "premier rendez-vous".

Plusieurs partenaires ont participé à nos réunions d'équipe.

Des échanges en réunion d'équipe ont eu lieu sur des thèmes tels que "La confrontation à la mort dans le cadre de l'intervention en AEMO", "Les dépendances affectives" et "L'impact des violences conjugales sur les enfants".

Analyse des pratiques

Compte-tenu du nombre important de participants, un troisième groupe d'analyse des pratiques a été créé, animé par Monsieur Daniel BASSO-FIN. Il se réunit 10 fois dans l'année.

RAPPORTS D'ACTIVITÉ 2016

DU POLE HÉBERGEMENT DIVERSIFIÉ MECS

Chancelée à La Vergne (ouverture en juillet 2016)

Foyer Paule Maraux

Foyer Pont l'Abbé

Foyer Saintes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE DE CHARENTE MARITIME - "LA PROTECTRICE"

Les axes d'évolution du Pôle Hébergement Diversifié MECS (P.H.D.)

Les mesures et les réorganisations induites par le Schéma départemental 2013-2017 de la protection de l'enfance ont impacté depuis 2014, notre fonctionnement par :

- Une gestion financière :

  - L'ADSEA17LP est, pour une durée de 3 ans, engagée dans un CPOM, renouvelée pour deux ans. Une dotation globale lui est allouée annuellement (~8 Millions d'€) pour permettre le financement de la totalité de ses établissements et services,
  - Les modalités de prise en charge des enfants accueillis relèvent (depuis janvier 2014) d'une facturation différenciée :
    1. Prix internat (foyers et sas/hébergement), moyenne 230 €uros
    2. Prix APMN, moyenne 111 €uros
    3. Prix PEAD, moyenne 57 €uros
  - Jusqu'alors, le fonctionnement reposait sur une facturation unique à la place, quelle que soit la modalité d'accompagnement mise en œuvre.

- Un nouveau modèle de direction :

  Amenée à s'adapter à la commande départementale, l'ADSEA17LP a conduit une démarche de redimensionnement de tout ou partie de ses trois dispositifs d'hébergement ; prestations, capacités d'accueil,….. Au terme de cette démarche, il a été retenu, dans un souci de gestion optimisée, de plus grande visibilité et mise en cohérence, de réunir les 3 MECS au sein d'un même « Pôle d'Hébergement » sous pilotage d'une direction unique.

  Ainsi, depuis mai 2014, la Maison d'Enfants de Chancelée, l'établissement HEA et l'établissement Paule MARAUX ont été rassemblés au sein d'un **DISPOSITIF D'HEBERGEMENT DIVERSIFIE** permettant d'offrir une palette de services à la personne, enfants et parents.
  Une directrice et un directeur adjoint en assurent la gestion et le pilotage.

- Un accompagnement qui doit s'adapter aux besoins actuels

→ Les rapports d'activité du pôle MECS démontrent une activité importante (sur Chancelée et l'Institut Paule Maraux, plus modérée sur HEA) qui s'est adaptée à la demande d'admissions de jeunes mineurs et majeurs isolés.
Le schéma départemental avait avancé l'accompagnement PEAD en priorité, les trois MECS prennent en charge aujourd'hui sur trois secteurs géographiques du département 17, ce type d'accompagnement …

→ Le constat d'une dégradation des conditions familiales de nos jeunes accueillis est unanime, avec une précarité des ressources et des liens, la conséquence est une présence importante des enfants et adolescents les week-ends et pendant les vacances scolaires.

→ Pour les deux MECS d'adolescents, nous devons faire face à une augmentation des addictions (toxicomanie et alcool), fait de société, certes, mais qui induit à revoir nos fonctionnements intra et extérieur à notre environnement: le partenariat avec les centres de soins, préventions et les commissariats est un lien précieux.

- Le développement du pôle MECS en lien avec l'association

→ C'est mutualiser les compétences et les ressources humaines :

- Structuration, communication et informatisation du PHD avec les services DG (GRH/Comptabilité/Qualité), développement et harmonisation du pôle « chefs de service, du pôle secrétariat),
- Par les entretiens annuels d'évaluation et de professionnalisation : fiches de poste révisées pour tous les métiers, politique associative de formation, de promotion des compétences en interne (recrutement),

→ C'est concourir aux actions collectives en matière de :

- Formation (inter-établissements/MECS), exemple, la bientraitance, thème central des projets des services …

(La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle favorise le développement des compétences et doit mieux préparer les salariés à se former).

- Animation (promouvoir la journée du PHD : participation à une journée de rencontre récréative des 3 MECS, tous les jeunes et services et tous les personnels…); pour rappel, en 2015, rencontre aux Lapidiales (Crazannes)/en 2016, rencontre à Port d'Envaux...

- Partenariat éducatif et de santé : regroupement et partage des conventionnements: exemple, Synergie 17, CLAJH (logement) - Réseau santé… etc.

→ C'est évaluer et réviser nos projets d'établissements MECS :

- Chancelée/St Jean d'Angély (ouverture des nouveaux locaux et installation en juillet 2016) Objectif: évaluer en interne en 2017 le fonctionnement, le projet pédagogique…)

- IPM et SAS /Rochefort : le foyer (en 2016, termine son évaluation interne) et le SAS sont en réécriture de leur projet de service, en cours et toujours en évolution.

- HEA/Saintes : les deux foyers ont fait évoluer leur projet de service en actant leur évaluation interne en 2015 : exemple, règlement intérieur, documents de la loi 2002.2 actualisés.

→ C'est tenir compte des axes d'amélioration/projet établissement/évaluation :

- Foyer IPM :

- faire évoluer le projet en développant le thème du droit d'expression des jeunes ….
- continuer la démarche de rénovation des bâtiments (cour, toiture …)

- HEA /Saintes :

- contribuer au confort et au bien-être des jeunes (rénovation des chambres, mobilier …)
- proposer des mini-séjours de rupture

→ C'est promouvoir les idées innovantes en matière d'accompagnement éducatif et réfléchir sur des projets en phase et en lien avec le Schéma départemental

- évolution du projet de service du service SAS de Rochefort, « Transbordeur »: âge, effectif, type d'hébergement: constat et continuité ….

- réflexion sur l'accompagnement APMN: accompagnement personnalisé en milieu naturel à Saintes et à Rochefort
  - Projet de service commun, planning ... compétences communes...
  - Accompagnement des mineurs isolés au sein des services APMN…
  - Accompagnement du PEAD (placement éducatif à domicile)

→ réflexion sur les locaux, sur l'environnement:

- Investissements futurs (travaux...) pour l'IPM à Rochefort, pour le foyer de Gambetta à Saintes (pérennité du site…)

→ Recherche d'un nouveau site géographique et de maisons pour le foyer de Pont l'abbé d'Arnoult…

Des objectifs projetés, des missions dévolues aux prises en charge de l'association ADSEA17-LP, les perspectives en fin d'année 2016 préparent déjà le prochain CPOM en 2019 ….

B. HEULLANT
Directrice du pôle MECS

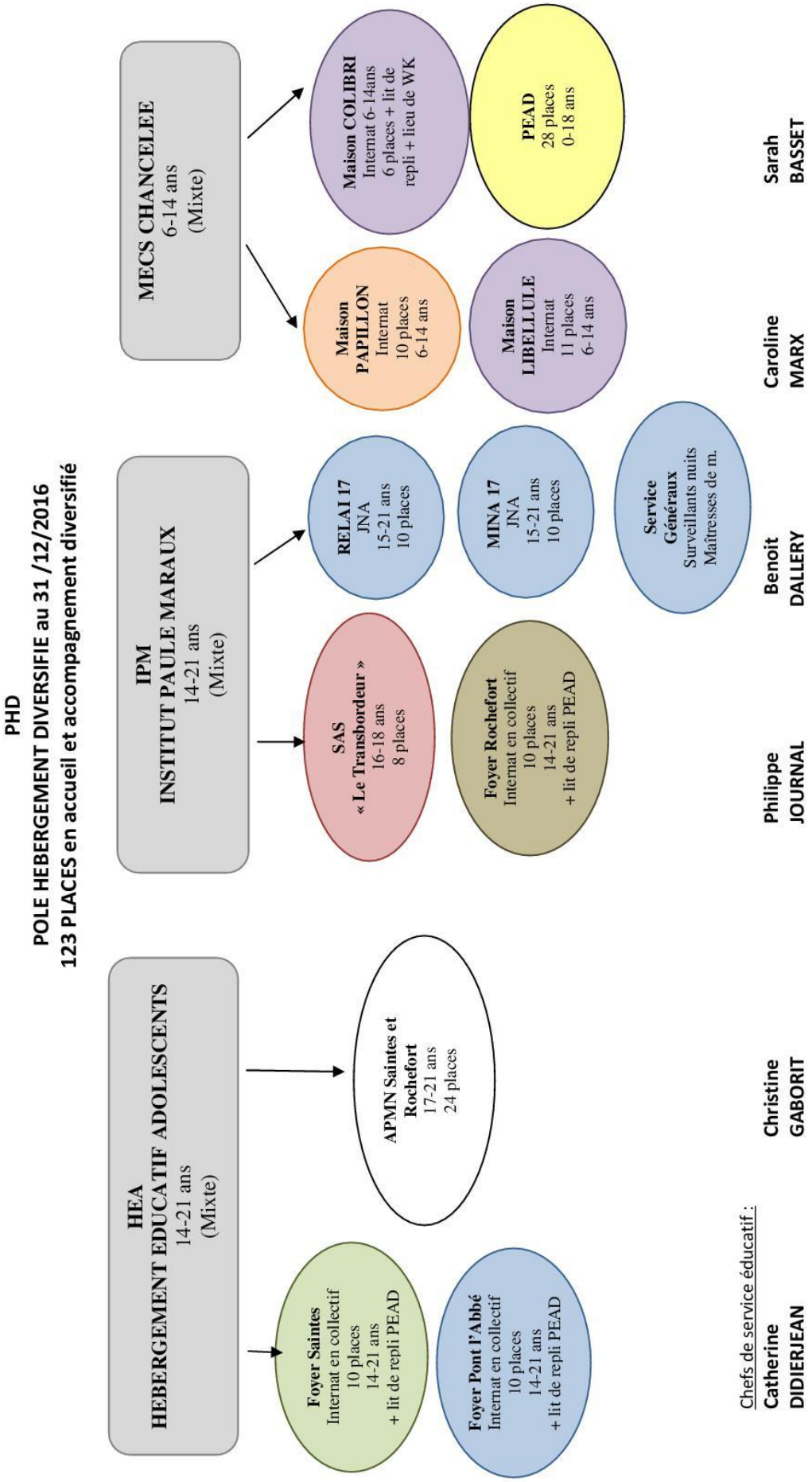
PHD
POLE HEBERGEMENT DIVERSIFIE au 31 /12/2016
123 PLACES en accueil et accompagnement diversifié
HEA
HEBERGEMENT EDUCATIF ADOLESCENTS
14-21 ans
(Mixte)
Foyer Saintes
Internat en collectif
10 places
14-21 ans
+ lit de repli PEAD
Foyer Pont l'Abbé
Internat en collectif
10 places
14-21 ans
+ lit de repli PEAD
APMN Saintes et Rochefort
17-21 ans
24 places
IPM
INSTITUT PAULE MARAUX
14-21 ans
(Mixte)
SAS
« Le Transbordeur »
16-18 ans
8 places
RELAI 17
JNA
15-21 ans
10 places
Foyer Rochefort
Internat en collectif
10 places
14-21 ans
+ lit de repli PEAD
MINA 17
JNA
15-21 ans
10 places
Service Généraux
Surveillants nuits
Maîtresses de m.
MECS CHANCELEE
6-14 ans
(Mixte)
Maison PAPILLON
Internat
10 places
6-14 ans
Maison COLIBRI
Internat 6-14ans
6 places + lit de repli + lieu de WK
Maison LIBELLULE
Internat
11 places
6-14 ans
PEAD
28 places
0-18 ans
Chefs de service éducatif :
Catherine DIDIERJEAN
Christine GABORIT
Philippe JOURNAL
Benoit DALLERY
Caroline MARX
Sarah BASSET
ADSEA17LP

A.D.S.E.A. 17 L.P.

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE
17 400 LA VERGNE
Service Administratif : 05.46.32.33.00 / Fax : 05.46.32.60.07
Email : chancelee@adsea17lp.fr

RAPPORT D'ACTIVITE 2016

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS
II. L'ouverture de la nouvelle MECS « Chancelée »
III. L'organisation
IV. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité
II. Le personnel

TROISIEME PARTIE

- Points de difficultés :

  - *Enfants sans ressource familiale*
  - *L'augmentation du nombre d'enfants par groupe*
  - *Le projet immobilier*

- Points de satisfactions :

  - *Le dynamisme institutionnel*
  - *Les fratries*

Les perspectives 2017

***

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Fonction Principale : **Établissement**

MECS CHANCELEE
1, chemin de La Fayolle
17400 LA VERGNE
☏ 05.46.32.33.00 🖷 05.46.32.60.07
@ chancelee@adsea17lp.fr

Direction : Mme Heullant B., directrice du pôle MECS / Mr Chivot S., directeur adjoint

N° FINESS : **170 782 726 177 177 000** CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Monsieur Jean-Claude **DORÉ**

Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

Autorisation : Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 3 01 2017 pour une durée de 15 ans.

TARIFICATION : **Conseil départemental**
PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL (INTERNAT) : 240,18 **€**
PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL PLACEMENT EDUCATIF A DOMICILE : 60,04 €
CAPACITE INSTALLEE 2016 : **39 places** CAPACITE BUDGETAIRE : 11 175 **journées**

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	6 ans	6 ans
Maximum à l'admission	14 ans	14 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées et MFR du secteur

***

II. *L'ouverture de la nouvelle Mecs « Chancelée » :*

La Maison d'Enfants de Chancelée est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Social), gérée depuis 1994 par l'ADSEA17 LP.
Pour **rappel**, depuis 2009, il était réfléchi une restructuration de la MECS de Chancelée dans une logique de redéploiement sur 3 secteurs géographiques distincts (Saintes, St Jean, Jonzac), les autorités, aux fins d'économies d'échelles, ont tranché en faveur de la construction d'une nouvelle MECS ….. Localisée aux abords de la commune de Saint jean d'Angély, sur la propriété de Chancelée à environ 500 mètres de l'actuel « Château ».
La première « pierre » posée, le 1er septembre 2015 a officialisé le démarrage des travaux et réalisée une livraison pour juin 2016 ; **le déménagement et l'installation officielle s'est concrétisée en juillet 2016.**

Projet du plan d'ensemble

MAISON D'ENFANTS DE CHANCELEE

III. L'organisation :

→ De septembre 2015 à juin 2016, ci- dessous une organisation transitoire, a préparé en première étape, l'ensemble des services au futur changement des locaux :
Les capacités d'accueil avaient été réajustées et jusqu'en **juillet 2016, date de l'installation sur le nouveau site** :

- Site de CHANCELEE : 25 jeunes
  - 14 places d'internat
  - 11 places de PEAD (Placement Éducatif A Domicile)
- Site de BERNAY : 11 jeunes
  - 11 places d'internat

→ Depuis juillet 2016 au 31 /12 /2016, cf. organigramme du Pôle Hébergement Diversifié

- Site de CHANCELEE : 39 jeunes (21 en internat / 12 en PEAD) sur trois pavillons de proximité :
  - 10 places d'internat sur la maison « Libellule »
  - Sur la maison, dit relai « Colibri », 6 places d'internat + 12 places de PEAD (Placement Éducatif A Domicile)
  - 11 places d'internat sur la maison « Papillon »

IV. Les Missions, objectifs, public cible :

• La Maison d'Enfants a pour mission d'accueillir toute l'année 365 jours par an, 24 h/24, des enfants et adolescents, au titre de la protection administrative et judiciaire de la jeunesse ; Accueil Provisoire, Assistance Éducative.

• Doté de 39 places, l'établissement fonctionne principalement :
- au 2 tiers comme un internat : 27 places
- et pour 1 tiers, à partir d'accompagnements externalisés : 12 Places

• Les enfants et les adolescents accueillis en internat sur les trois maisons aujourd'hui, sont hébergés en verticalité et en mixité sur trois unités de vie composées de 12 lits chacune.

• L'objectif général de la MECS est de contribuer à mener une intervention sociale et familiale globale en collaboration étroite avec les responsables légaux et avec les services partenaires.

• Il s'agit avant tout de protéger, mais aussi d'évaluer, d'identifier et d'interroger des fonctionnements familiaux portant atteintes gravement au développement des enfants. Le but est de permettre aux familles de trouver un nouvel équilibre autorisant l'enfant « séparé » à retourner auprès des siens durablement. Pour autant que cela sera possible……

- Les enfants, garçons et filles, pouvant être accueillis sont âgés de 6 à 14 ans. Il s'agit d'une façon générale, d'enfants carencés (carences affectives, éducatives,…) vivant des situations de danger, sociales et familiales susceptibles de porter atteinte à leur intégrité psychique et physique et mettant en péril leur potentiel évolutif.

- La MECS propose de l'accueil et de l'accompagnement diversifiés :
    - Internat en accueil collectif
    - Placement Éducatif A Domicile (PEAD)
    - Sur le plan scolaire, l'établissement, en partenariat avec l'Éducation Nationale, développe un accompagnement porté par le Dispositif de Médiation Scolaire (DMS) sous l'égide d'un professeur des écoles.

Les jeunes admis à la MECS de Chancelée sont prioritairement issus du département de la Charente-Maritime.

DEUXIEME PARTIE

I. Données relatives à l'activité

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES									
RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2013	2014	**2015**	2013	2014	**2015**	2013	2014	**2015**
Jeunes en Charge au 31.12	29	35	**35**	2	1	**2**	31	36	**37**
Jeunes suivis sur l'année	39	44	**47**	4	3	**2**	43	47	**49**

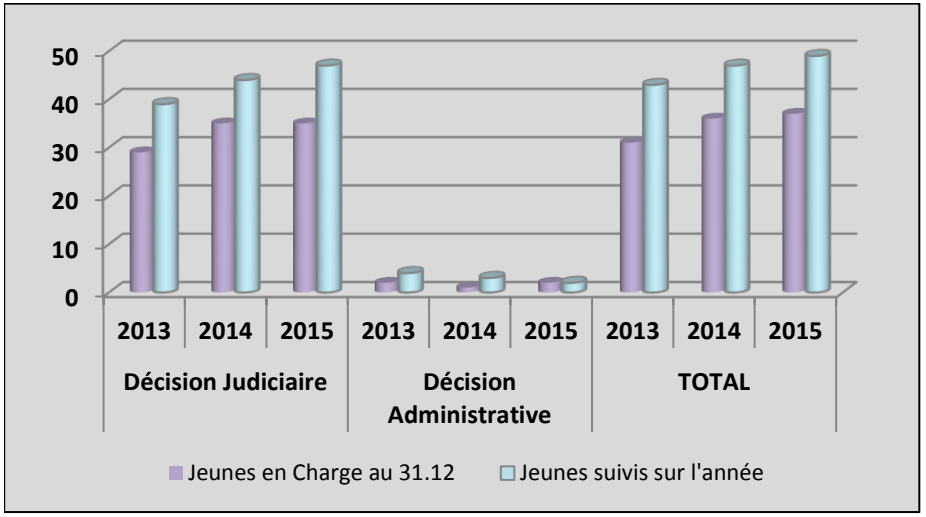

Commentaires :

L'activité globale de la MECS variait en stabilité chaque année en moyenne pour 43 jeunes.

A noter, depuis 2014, 47 jeunes suivis ;
en 2015, la progression des jeunes suivis sur l'année est conséquente : 49

Commentaires :
La part des jeunes confiés en **assistance éducative** progresse encore en 2015 : 47 jeunes suivis sur l'année,
Tout comme la baisse effective des accueils administratifs observée ces dernières années :
→ 6 mineurs relevaient d'une décision administrative en 2012, **4 en 2013**, **3 en 2014, 2 en 2015** ….
Cette évolution s'inscrit à contrecourant des intentions du législateur, sur fond de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance, qui laissait à penser au processus inverse …

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2016

	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
Jeunes en Charge au 01.01	23	12	**35**	1	1	**2**	24	13	**37**
Jeunes confiés durant l'année	3	2	**5**	3	1	**4**	6	3	**9**
Jeunes sortis durant l'année	5	4	**9**	0	0	**0**	5	4	**9**
Jeunes en charge 31.12	21	10	**31**	4	2	**6**	25	12	**37**
Jeunes suivis sur l'année	26	14	**40**	4	2	**6**	30	16	**46**

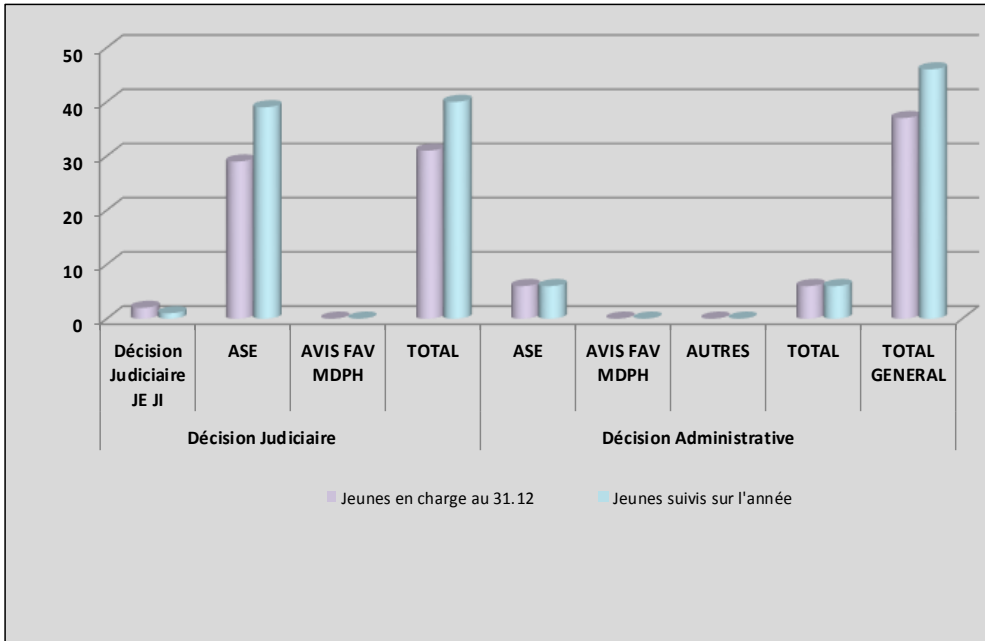

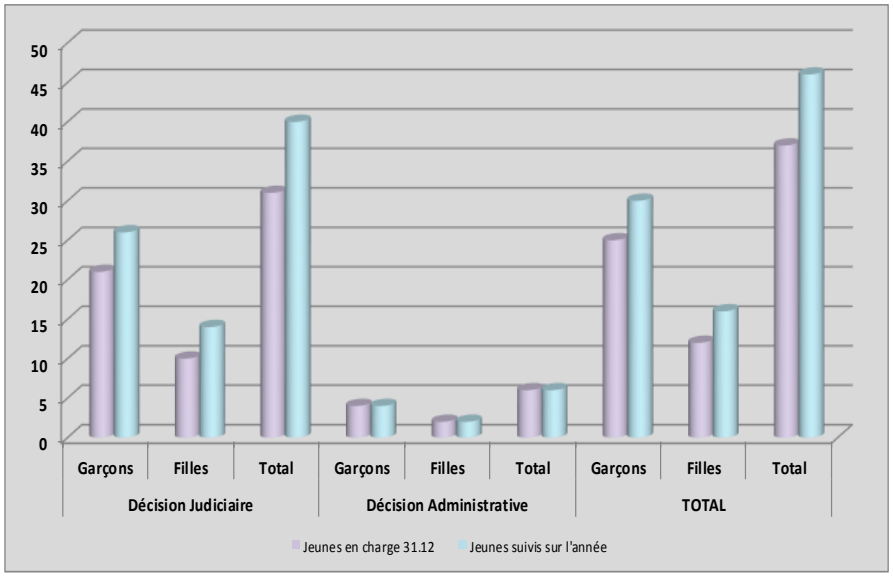

Commentaires :

Tableau 1 :

- 46 jeunes suivis dans l'année 2016, la Mecs affiche une activité ' complète ' en terme d'effectif, et ce même pendant l'été, période du déménagement.
- Pour 30 garçons accueillis et 16 filles, la proportion de garçons reste majoritaire tout comme, l'année 2015.
- 9 admissions ont été prononcées en 2016 ; le flux des entrées /sorties **stagne** par rapport aux années précédentes, alors que les effectifs augmentent (du au passage de 36 à 39 places..). A noter également, les jeunes sont accueillis plus longtemps et renouvelés dans leur placement plus d'un an.
- 9 jeunes sont sortis de la structure durant l'année 2016 (12 en 2015 ,11 en 2014 et 11 en 2013).
- 2016 marque une année d'activité importante, le prévisionnel de journées réalisées ayant été revu par le département, en fonction de l'installation dans les nouveaux locaux …

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2016 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	35	0	**35**	2	0	0	**2**	**37**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	1	4	0	**5**	4	0	0	**4**	**9**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	9	0	**9**	0	0	0	**0**	**9**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	2	29	0	**31**	6	0	0	**6**	**37**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	1	39	0	**40**	6	0	0	**6**	**46**

(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2016 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE

		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	35	0	**35**	2	0		**2**	**37**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	1	4	0	**5**	4	0	0	**4**	**9**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	9	0	**9**	0	0	0	**0**	**9**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	2	29	0	**31**	6	0	0	**6**	**37**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	1	39	0	**40**	6	0	0	**6**	**46**

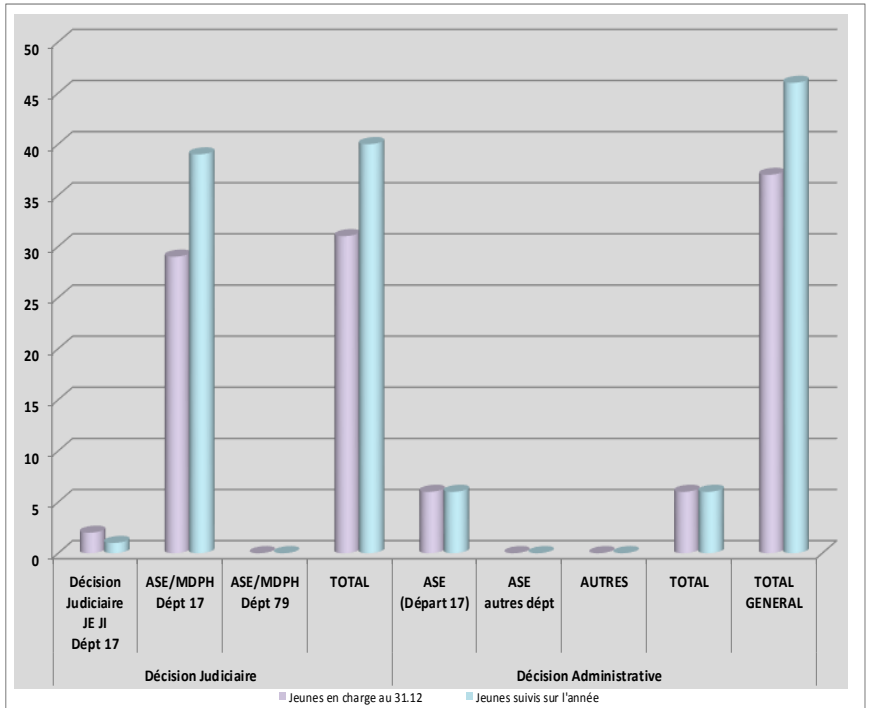

Commentaires :

Tableau 2 : Nous constatons toujours une diminution pour 2016 comme 2015, (2 seulement), pour 9 en 2014, des placements judiciaires directs. Le nombre de garde judiciaires confiées au CG 17 est prépondérant en comparaison à celui des gardes confiées directement à la MECS : cela se confirme cette année.
Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, pour autant un nombre significatif d'enfants relève de cette instance : 20 % soit 8 jeunes.

Tableau 3 : En 2016, tous les enfants confiés à la MECS sont issus du département de la Charente Maritime.

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	Moins de 6 ans	De 6 ans à moins de 10 ans	De 10 ans à moins de 13 ans	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	Total/prise en charge
JUSTICE		1	3	1		**5**
ADMINISTRATIF			1	3		**4**
TOTAL GENERAL	0	1	4	4	0	**9**

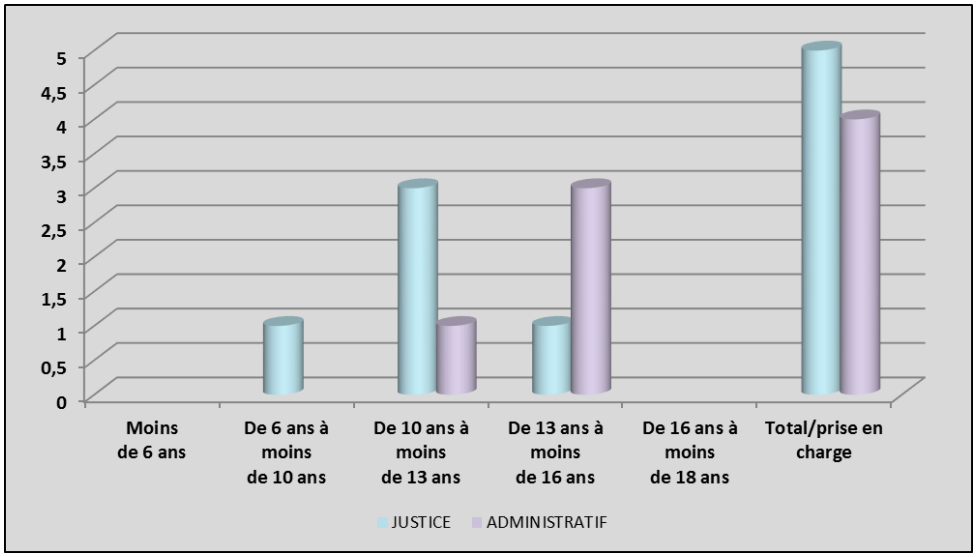

Commentaires :
Tableau 4 :

- Pour 2016, sur les 9 enfants accueillis au cours de l'année, 8 d'entre eux étaient âgés de 10 à 16 ans.

- La constatation des admissions de pré-ados et d'adolescents (10-16 ans) est l'inverse de l'année 2015 (admissions très jeunes) , respectant ainsi , le spectre d'âge « large » en phase avec la tranche d'âge de recrutement de la Mecs 6-14 ans …

- Ainsi, l'augmentation des adolescents accueillis se stabilise (4 en 2016, pour 4 en 2015), l'objectif éducatif étant de ne pas les séparer de leur fratrie.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection			
	Public d'un service			**2**
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection			
	Public d'un service		**2**	**1**
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			**1**
	Secteur associatif	Même association	**2**	
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association	1	
		Autre association		
Jeunes incarcérés				
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative				
Accueil d'urgence				
Autres situations non répertoriées ci-dessus				
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**5**	**4**

(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires					2	2		5	**9**
Décisions Administratives									
TOTAL GENERAL									**9**

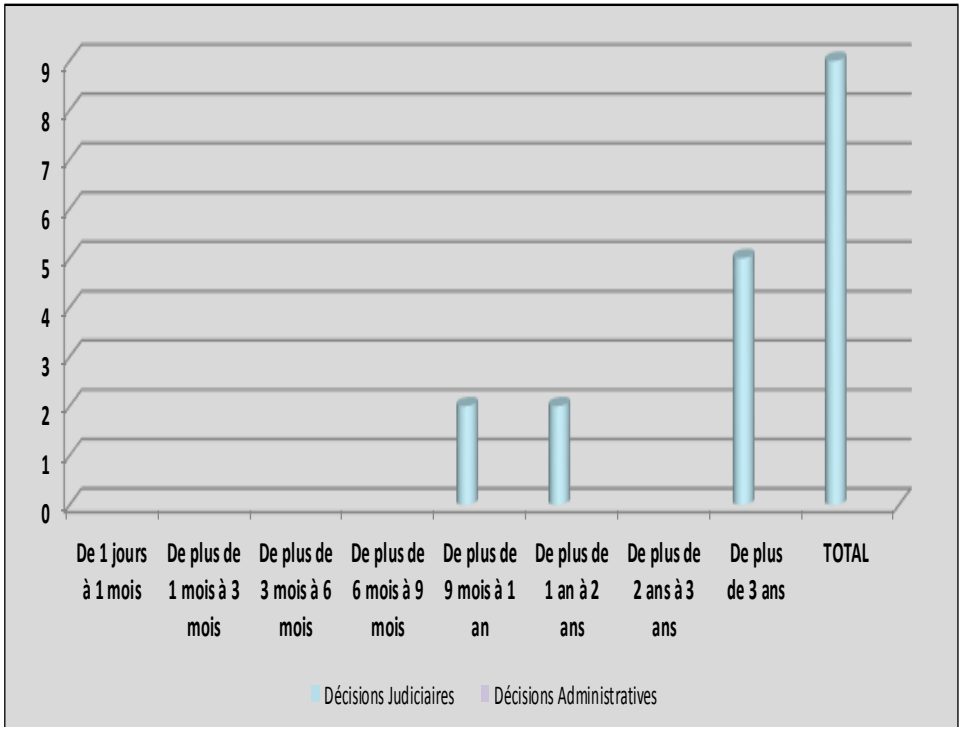

Commentaires :

Tableau 6 :

- La durée moyenne des placements terminés en 2016 s'établit à un peu plus de 34 mois, soit environ une durée de deux ans ; en stabilisation par rapport à 2015 (36 mois) …

- L'indicateur est en rupture avec la tendance observée ces dernières années :
  - →2011/ 17 mois
  - →2012 / 40 mois
  - →2013/ 41 mois
  - →2014 / 32 mois
  - →2015/ 36 mois, légère augmentation de la durée.
  - →2016/ 34 mois, stabilisation.

- Certains projets de vie des jeunes ont conduits à prolonger leurs séjours à Chancelée au-delà de l'agrément de la MECS (jusqu'à 17ans..).

SECTION 3 JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2016 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	**2**	
		autre association	**1**	
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		**2**	
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			**4**	
TOTAL GENERAL			**9**	

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE			
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger	5	4	9
Total Justice	**5**	**4**	**9**
Mineurs administratifs			
Total Admin			

Commentaires :

Tableau 7 :

Pour 46 jeunes accueillis durant l'année,

- Sur les 16 filles accueillies, 4 sont sorties de la MECS.
- Pour les garçons, le rapport est de 5 sorties pour 30 accueillis.

Tableau 8 :

- Les 9 sorties ont donné lieu à :

  . 3 départs pour d'autres MECS
  . 4 retours en milieu familial
  . 2 départs pour une famille d'accueil

  Comme en 2015, les 2/3 des jeunes sortants ont retrouvé leur milieu familial.

SECTION 4 **JEUNES EN CHARGE AU 31.12.2016**

(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2016

		- 6 ans	+ 6 à - 16 ans				+ 16 ans			Total	Nbre familles
			6 à-10 ans	10 à-13 ans	13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	1	6	5	5	**16**	4	0	**4**	**21**	**9**
	Filles	0	1	4	3	**8**	2	0	**2**	**10**	
	Ensemble	**1**	**7**	9	8	**24**	6	**0**	**6**	**31**	
Décision administrative	Garçons	0	0	1	3	**4**	0	0	**0**	**4**	**6**
	Filles	0	0	0	1	**1**	1	0	**1**	**2**	
	Ensemble	0	**0**	**1**	**4**	**5**	**1**	**0**	**1**	**6**	
TOTAL GENERAL											**15**

Commentaires :
Tableau 9 :

- Sur les 37 jeunes accueillis au 31 .12 . 15

  ≥ 7 sont âgés de 16 à 18 ans
  ≥ 12 sont âgés de 13 à 16 ans
  ≥ 10 âgés de 10 à 13 ans
  ≥ 7 sont âgés de 6 à 10 ans et, 1 enfant a moins de 6 ans.

Ce tableau met en évidence le nombre significatif de fratries accompagnées → 9.
Nous pouvons constater une répartition équilibrée entre les enfants pré-ados (10-13 ans) et les 'grands ados ' : l'accompagnement des fratries qui s'affirme au fil des années.

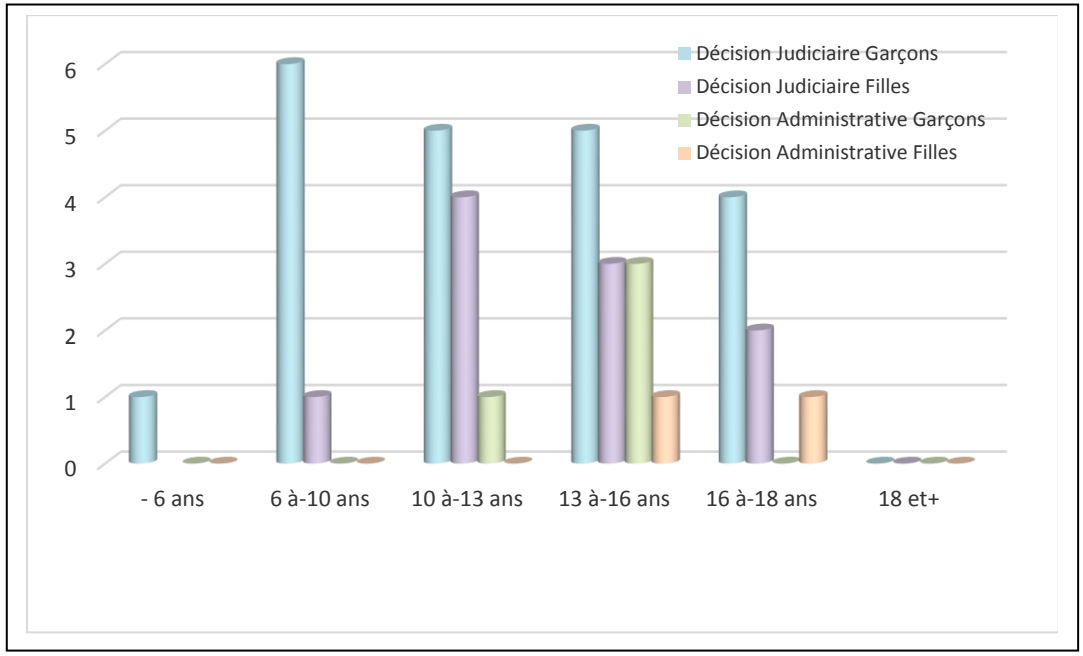
Décision Judiciaire Garçons
Décision Judiciaire Filles
Décision Administrative Garçons
Décision Administrative Filles
6
5
4
3
2
1
0
- 6 ans
6 à-10 ans
10 à-13 ans
13 à-16 ans
16 à-18 ans
18 et+

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2016

Tableau 10		Décision Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif		22	5
Famille d'accueil			
Parents-Famille		9	1
TOTAL	0	31	6

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2016

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	21	10	
Ens Justice	21	10	31
Mineurs administratifs	4	2	
Ens administratif	4	2	6

Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Enfants de moins de 6 ans		1		0		
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolaire	24	6	5	1	
	Formation professionnelle					
	Apprentissage ou stage de formation					
	Au Chomage ou sans travail					
TOTAL		25	6	5	1	37

Commentaires :

Tableau 10 :

- Le nombre de jeunes en internat (37) est plus que conforme à la nouvelle capacité autorisée depuis janvier 2014 et 2015.
- Le nombre de jeunes accompagné à partir de leur famille (PEAD) est également en phase avec la commande départementale.
  A noter la MECS a mis un terme à l'accueil en placement familial au 31/12/ 2015.

Tableau 11 :

- Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS : la part des Accueils Provisoires n'a jamais été aussi basse.
- Le rapport décisions judiciaires /décisions administratives est de 31 / 6, (35 /2 en 2015), accentué en défaveur des accueils administratifs alors que la loi de 2007 prévoyait une inversion à cette tendance.

Tableau 12 :

- Ces chiffres relatifs à la scolarité ne disent pas toute la difficulté que rencontrent certains enfants et adolescents pour vivre une scolarité ordinaire : le dispositif de médiation scolaire (DMS) démontre là toute son utilité.

II. LE PERSONNEL

→ Formations en 2016

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION INDIVIDUELLE					
C. BOISSINOT	Psychologue	Informatique		Forfait de 12h	
M. BOUDEAU	Maîtresse de Maison	Faire du repas un temps convivial		25/04 au 09/05/2016	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
O. BOURDIN	ME	Éducateur Spécialisé	IRTS POITOU CHARENTES	En cours	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
M. CHARBONNIER	Maîtresse de Maison	Mineurs accueillis, de quels dangers les protéger ?		02/05 au 03/06/2016	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
S. MORIN	ES	La fratrie au cours du placement	CERF NIORT	4 jours	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
P. PINET	Surveillant de nuit	Bien vivre le travail de nuit		2 jours	HEBERGEMENT COLLECTIF
G. TALBOT	ME	Intervention systémique	FORSYFA	1 an et 9 mois	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI
FORMATION COLLECTIVE					
		Réflexions et Formalisations des pratiques professionnelles	IRTS POITOU CHARENTES	10 mois	TOUS LES SERVICES
		Bien traiter dans la relation d'aide	FORSYFA	2x2 jours	12 personnes tous les services
		Radicalisation colloque associatif			6 personnes
		Comment améliorer le travail de nuit		2 jours	2 personnes (Direction)

→ Accueil de stagiaires 2016

L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil régulier de stagiaires.

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
M.GROUSSET	2ème Année Master Psychologie Clinique	UNIVERSITE DE POITIERS	8 mois (début du stage 2015-fin du stage fin septembre 2016)	THERAPEUTIQUE
M. GARCERA	2ème Année Éducateur Spécialisé	CEF BERGERAC	36 semaines-120h 08/02/2016 au 27/01/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF LIBELLULE
S. MAITREHUT	Surveillant de nuit	FARE 16	17 mai au 03 juin 2016	
A.TRICHEREAU	3ème Année Éducateur Spécialisé	SUP SOCIAL LA ROCHE/YON	Début du stage 06/06 2016 fin 21/04/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF PAPILLON
M. FERNANDES	CAFERUIS	ARIFTS Pays Loire	29 février au 22 avril 2016	
M. COURTIAU	1ère Année Éducateur Spécialisé	ITS TOURS	07/11/2016 au 28/07/2017	HEBERGEMENT COLLECTIF COLIBRI

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

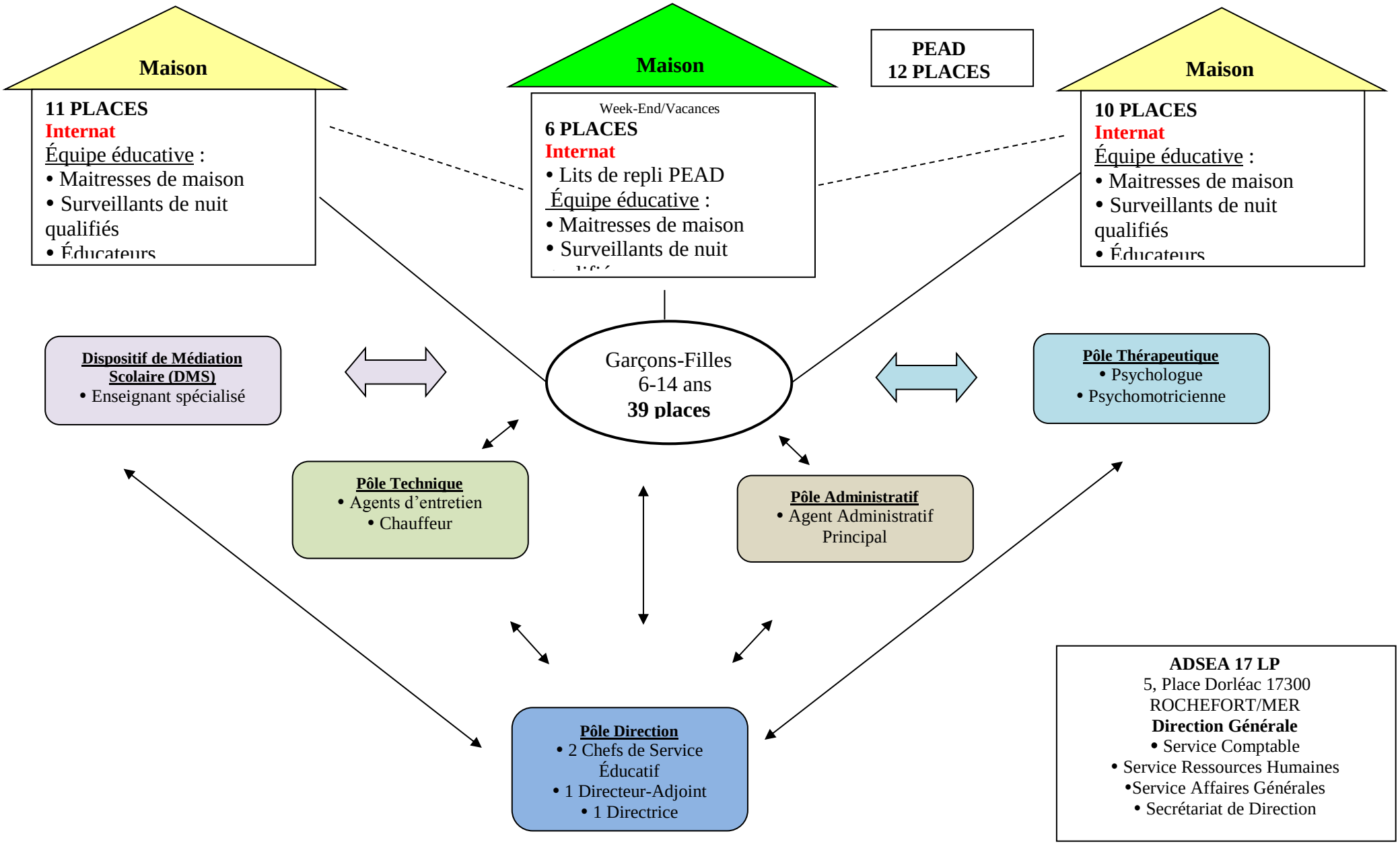

TROISIEME PARTIE

Points de difficulté

- **L'augmentation du nombre d'enfants par groupe**

Pour constatation, la mise en œuvre du schéma départemental 2013/2017 a eu entre autres effets pour la MECS de Chancelée, d'augmenter la capacité d'accueil de l'internat.

Depuis 2014, la MECS était dotée de 25 places en internat contre 22 auparavant. Les unités de vie qui fonctionnaient avec chacune 11 jeunes (+ des lits de repli pour le PEAD) sont donc passées progressivement à 12, puis à 13 pour l'une des deux.

La situation transitoire qui a évolué aujourd'hui avec la livraison du nouvel établissement en juin 2016, reçoit en moyenne, l'accueil de 27 jeunes répartis sur 3 unités de vie.

Cette évolution rend plus lourde la gestion des unités de vie, **notamment les week-ends** plus délicate la question du vivre ensemble du quotidien, avec des enfants aux parcours de vie chaotiques….

. Le regroupement des trois unités, sur le même site pourtant réfléchi par rapport aux locaux, démontre, quand les effectifs sont à leur maximum une promiscuité au sein des groupes (en particulier sur le pavillon **relai** « Colibri », pavillon dédiée à l'accueil des enfants qui restent le week-end sur Chancelée), une ambiance moins sereine, et moins familiale, la possibilité moindre de répondre à des activités extérieures ….

- **Enfants sans ressource familiale :**

Depuis 2010, nous avions observé qu'un nombre significatif d'enfants de tous âges, confiés à la MECS vivaient des situations d'isolement familial.
Pour 2016 , nous constatons la présence d'une moyenne de 15 jeunes lors de chaque week-end et période de vacances scolaires avec des pics d'activité à **20** (Toussaint) jeunes présents sur ces mêmes périodes.

Sur les 46 enfants et pré-ados accompagnés en 2016, **8** d'entre eux n'ont eu que très peu voire pas de relation avec des membres de leur famille.

Ces jeunes, petits et grands, peuvent présenter des signes de déprivation affective, des états de souffrance venant grandement perturber leur potentiel évolutif et d'adaptation à leur environnement social.

Ce phénomène s'accentue au fil des ans et constitue de notre point de vue un signal préoccupant concernant la dégradation des liens intrafamiliaux qui semble toucher de plus en plus de familles.

Par ailleurs, cette augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, posera à terme une problématique de fonctionnement à l'établissement. En effet, la capacité de la MECS à mobiliser des personnels (éducateurs et surveillants de nuit) en nombre suffisant pour encadrer les enfants pendant ces périodes de l'année est limitée.

- **Le projet immobilier et le suivi des travaux ….**

En juillet 2016, les trois maisons « unités de vie » ont été aménagé et investi par le personnel et les enfants.

Les locaux neufs, avec du mobilier adapté à chaque enfant, les peintures, décorations choisies ont permis un regain de dynamisme institutionnel et un nouvel élan positif pour l'ensemble des salariés ; **cependant**, très vite, il a fallu mettre en mouvement le suivi des travaux :

Deux difficultés majeures s'avèrent aujourd'hui récurrentes malgré l'intervention fréquente et récente des fournisseurs ayant participé à la construction,

→ Des mauvaises odeurs qui émanent au pied des pavillons (problème de ventilation, de pente et d'évacuation des eaux usées ….)

→ la ventilation des réserves alimentaires logeant les chambres froides manque de puissance et il a été constaté une surchauffe des températures … pouvant dégrader à moyen terme le fonctionnement du matériel frigorifique …

La commission « travaux » de l'association se mobilise pour remédier à ces problèmes.

Points de satisfaction :

- **Le dynamisme institutionnel:**

Différents groupes de travail étaient déjà constitués au sein de la MECS et se réunissaient selon les différents corps de métiers sur des sujets transversaux. Ces groupes de travail ont été particulièrement actifs en 2016.

Ils contribuent à faire du lien entre tous les acteurs. Ils participent à entretenir une dynamique positive au sein de l'établissement, ainsi que le climat social.

Après consultation du personnel sur ses souhaits d'affectation (biais des entretiens annuels), la réorganisation des services en trois unités de vie s'est effectuée à la rentrée de septembre 2016.

- Le comité de pilotage et ses sous-commissions se sont réunis au moins 6 fois dans l'année. Les travaux qui y sont engagés portent sur les thématiques suivantes :

→ Charte de la téléphonie-internet-éthique
→ Révision de la procédure et de la trame du projet d'accueil personnalisé
→ Révision du livret d'accueil et d'une nouvelle plaquette

- La commission animation de l'établissement, permet la réalisation de différentes manifestations ou activités

  - Fête de fin d'année scolaire → thématique 2016 : **la fête foraine** avec plusieurs intervenants extérieurs : location d'un manège en bois, promenade en poneys, …

    Ce fût un événement à marquer d'une pierre blanche **cette dernière année** au château, dans le parc … les enfants et le personnel ont quitté … accompagné par une déambulation des musiciens….. Symboliquement ce

lieu, chargé d'histoire et d'histoires, pour un établissement neuf …afin d'acter le passage de l'un à l'autre ….
La journée s'est clôturée par un grand repas festif et un lâcher de ballons multicolore en pleine nuit d'été …

- Fêtes de Noël → Venue du Père Noël, spectacle de magie et un repas convivial collectif « paella » à la salle des fêtes de La Vergne.

- Participation aux ateliers et spectacle organisé par la Communauté de Commune Vals de Saintonge.
- Inscription dans le programme défi rêve

- Cette année, particulière de déménagement et d'aménagement au début de juillet 2016, les équipes éducatives ont été amenées à anticiper la période de vacances scolaires d'été ▪ à proposer pour cette période **13** séjours de vacances extérieurs,
  ▪ À concevoir des programmes d'activités venant jalonner et structurer le quotidien des groupes, en particulier pour aout.

- **Les Camps en 2016**

Un accord d'entreprise concernant les transferts d'activité a été négocié et signé en juin 2015.
Il acte une révision et une logique visant au respect, dans le cadre des séjours de vacances dit transferts, de la réglementation du travail des salariés.
Cette négociation entre l'association, les responsables des structures, les représentants du personnel a permis de maintenir l'existence de cet outil pédagogique, très intéressant pour notre accompagnement éducatif.

Aussi, la MECS a pu réorganiser 3 projets de transferts dans la période d'été en juillet /aout, sur une période de 4 à 5 jours :

- **Séjour à Nantes (groupe Papillon)**
- **Séjour en Dordogne (groupe de Bernay St martin / futur groupe Libellule)**
- **Séjour en camping sur l'île d'Oléron (groupe Colibri)**

La spécificité de la structure consiste à véritablement pouvoir proposer aux frères et sœurs d'être accueillis sur une même unité de vie, un même groupe.
L'organisation en verticalité et en mixité des groupes, adossée à la volonté institutionnelle de favoriser le maintien du vivre ensemble pour les enfants issus d'une même famille s'est concrétisée, en 2016, par l'accueil de 9 fratries différentes.
Cette modalité d'accompagnement permet d'éviter à des enfants séparés de leurs parents, de devoir vivre une rupture supplémentaire en étant « coupés » de leurs frères et/ou sœurs.

Ainsi, le lien fraternel est préservé et mis au travail tout au long du séjour dans l'établissement.

La MECS, au fil du temps, affirme là une singularité et un savoir-faire qui semblent bien identifiés par les services de l'ASE et de l'AEMO.
D'ailleurs, nous constatons que l'établissement est de plus en plus sollicité pour accompagner des fratries, que cela soit en internat ou dans le cadre du dispositif PEAD.

Perspectives 2017 :

- **La réorganisation du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité**

  - Depuis mai 2014, une direction conjointe en pôle, par délégation, sur les trois MECS de l'association a changé les fonctionnements en interne de chaque établissement : les deux chefs de service de Chancelée sont davantage mobilisés aujourd'hui pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des enfants accueillis.

  - Nous travaillons aujourd'hui à regrouper et donc à mutualiser des services (APMN et PEAD) qui auparavant étaient rattachés à une MECS géographiquement,

  - La MECS de Chancelée est concernée par le projet du service PEAD qui va évoluer vers

    - Un effectif de 24 mesures de 0 à 21 ans … (auparavant 12 seulement pour Chancelée)
    - Un rattachement administratif à Chancelée
    - Un chef de service actuel qui gère le service PEAD du PHD et pilotera quatre éducateurs répartis sur le triangle St Jean d'A. /Saintes /Rochefort, voir plus loin… .
    - Des modalités de fonctionnement et d'organisation différentes d'où une réflexion sur le projet de service à réviser …

- **Faire évoluer le projet d'établissement MECS Chancelée et mutualiser nos moyens (Locaux /personnel) :**

  - Le projet d'établissement intégrera les paramètres issus des nouveaux locaux … (et la révision de documents comme le livret d'accueil par exemple)
  - Il proposera de couvrir la période 2016-2021 : il s'agira de l'adapter, de le faire évoluer au mieux des orientations éducatives de la MECS.

- **Engager l'évaluation interne :**

  - Une première évaluation interne a été réalisée en 2009. Un peu plus de 5 ans après, il s'agit de nouveau, de réaliser le même exercice.
  - Au vue de l'ouverture dans les nouveaux locaux et des changements de fonctionnement qu'elle occasionne, il a été proposé une évaluation interne programmée pour 2017.

H.E.A.

HEBERGEMENT EDUCATIF POUR ADOLESCENTS
1 cours Lemercier - 17100 SAINTES - ☏ 05.46.95.69.70 - 🖷 05.46.90.87.35
E-mail : hea@adsea17lp.fr

RAPPORT ACTIVITES 2016

« L'arène est un espace paradoxal. Elle doit être un lieu sécurisant pour toutes les personnes en présence et en même temps le lieu d'expression des tensions afin qu'un changement soit possible.»

Thomas FIUTAK (Le médiateur dans l'arène Ed Erès Avril 2015)

Couverture du livret d'accueil 2017 - HEA

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS
II. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité
II. Le fonctionnement
- Formations
- Stagiaires
- Organigramme

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité
II. Les perspectives

***

PREMIERE PARTIE

I. La présentation administrative de la MECS :

Fonction Principale : **Établissement**

HEBERGEMENT EDUCATIF pour ADOLESCENTS
1 cours Lemercier
17100 SAINTES
☏ 05.46.95.69.70 - 🖶 05.46.90.87.35
E-mail : hea@adsea17lp.fr

Directrice : Mme Brigitte HEULLANT
Directeur adjoint : Mr Stéphane CHIVOT

N° FINESS : 170 782 726 CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE
ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
E-mail : direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**

Président : Mr Jean-Claude **DORÉ**
Directeur Général : Mr Olivier **LAFON**

AUTORISATION : Arrêté n°15-903 du 15/12/2015 au titre d'une habilitation à l'Aide Sociale à l'Enfance L.221 et art. 375 du Code Civil valide du 01/01/2014 au 31/12/2028

TARIFICATION : **Conjointe**

PRIX DE JOURNEE PRINCIPAL : **220.98 €**

CAPACITE en 2016 : **37 places**

- **FOYERS : 20 APMN : 13 + 4 PEAD**

JEUNES CONCERNES

Age	Garçons	Filles
Minimum à l'admission	14 ans	14 ans
Maximum à l'admission	21 ans	21 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :

Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

II. *Les missions, objectifs, public cible :*

L'Hébergement Éducatif pour Adolescents accueille des jeunes, filles et garçons âgés de 14 à 21 ans, répartis dans trois structures :

- deux foyers de 10 places, soit 20 places au total ;
- un Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (APMN) pour l'accompagnement de jeunes en famille (4 places en PEAD) et en appartement (13 places).
    - Soit une capacité d'accueil totale de 37 places.

Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement l'inscription dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

→ Les foyers

- Le foyer à Saintes, avenue Gambetta, en centre-ville

Habitat :

Après plusieurs années de recherche concernant un nouveau lieu de vie à Saintes pour le foyer, et devant la difficulté géographique (trouver en centre-ville), la difficulté financière et d'espaces (trouver une maison assez grande pouvant s'adapter à 10 lits …), nous nous sommes adaptés aux locaux , en effet , cette maison correspond aux attentes des jeunes , des familles , et du personnel , une enquête réalisée (cf. pièce jointe) exprime majoritairement une satisfaction d'être à cette adresse :
- sachant que le centre-ville permet aux jeunes d'être autonomes dans leurs déplacements et d'individualiser leurs activités (club, inscription médiathèque, piscine … par exemple).
- sachant que le propriétaire est coopérant pour rénover : en 2015, les douches et le revêtement des sols de toutes les chambres (1er étage et 2ème étage) assurent aujourd'hui une meilleure isolation phonique et un meilleur confort d'hygiène.
Après l'aménagement de la cuisine (meubles et peinture), nous avons décidé de supprimer la cloison de la salle à manger, ce qui apporte de la clarté à l'espace repas et permet une mobilité des meubles.
Par rapport aux règles de conformité à l'accessibilité auxquels nous sommes assujettis (2015) concernant les Établissements recevant du public de 5ème catégorie, nous sommes dans une démarche d'une visite avec un organisme agréé (APAVE) dont le but de diagnostiquer les travaux à réaliser en lien avec le propriétaire du bâtiment.

Accompagnement

Pour la majorité, la scolarité, le projet professionnel sont fragiles et nécessitent une mobilisation importante de l'équipe éducative ; nous devons faire face à une déscolarisation, parfois brutale et reconstruire une orientation (4 jeunes concernés).

→ Nous notifions pour ce foyer , 9 jeunes qui ont eu un suivi d'accompagnement avec le LAPS 'ado de Saintes en pédopsychiatrie : une jeune fille a nécessité des hospitalisations à Niort et à la Rochelle, les traitements médicamenteux étaient lourd … l'orientation reste problématique , même en faisant appel au Groupement d'Appui et de Médiation organisé par l'ASE .
Le partenariat avec ces services est plus que nécessaire.
Ces jeunes expriment leurs mal être par des actes de mise en danger, de violence envers leurs pairs mais aussi vis-à-vis des professionnels.

→ Nous constatons une dégradation des liens intrafamiliaux (désengagement, précarité …) et l'augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, ce qui se traduit par une présence en foyer le week-end de plus en plus importante et par conséquent, des fugues à répétition chez nos adolescents.

Partenariat

Au cours de l'année passée, le réseau partenarial a été conforté :

- L'éducation nationale : nous travaillons en étroite collaboration avec tous les établissements scolaires et professionnels qui accueillent nos jeunes à Saintes et dans les environs (EREA, CFA, MFR, différents collèges et lycées….) ; l'aménagement du temps au collège en fonction du projet d'accompagnement individualisé est essentiel pour une réussite au minimum du jeune.

- LAPS'ADO : le nombre de jeunes bénéficiant d'un suivi au Laps 'ado (10 en 2016) est important et nous oblige à des contacts et échanges réguliers ; la qualité de ce partenariat est un soutien réel pour accompagner des jeunes aux problématiques complexes et dépassant largement le cadre d'une MECS (jeunes relevant de mesures MDPH ou d'un suivi psychiatrique).

Des rencontres entre l'équipe du Laps 'ado et les cadres de l'HEA ont été instituées de façon régulière, pour faire un point sur tous les jeunes suivis par les deux structures. Cela renforce la confiance et permet un accompagnement plus serein des jeunes.

- Nous poursuivons notre partenariat avec l'association AGIR dont les bénévoles donnent des cours de soutien aux jeunes des trois services HEA, particulièrement en français et en maths.

La journée Défi-Rêve :

Comme chaque année, une équipe des services HEA a participé aux différentes activités proposées les mercredis avec comme point d'orgue le week-end du mois de juin qui a rassemblé les MECS du département.

- Le foyer de Pont l'abbé d'Arnoult

Habitat

La mise en vente par l'agence immobilière des deux villas du foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult est toujours d'actualité….

Rappel : courant 2014, la Société SNI, propriétaire, nous a informés de sa volonté de vendre les deux maisons occupées par l'ADSEA 17 LP, à Pont l'Abbé, en laissant toujours une priorité à l'achat.

En 2017, la situation n'a pas évolué, nous sommes à la recherche de nouvelles maisons en location, en élargissant géographiquement (ST Porchaire /Beurlay) ; une solution de projet immobilier en achat est envisagée, avec la recherche d'un terrain …le projet est pris en main par l'association …

Un sondage effectué en 2016 évoque aussi la situation du foyer de Pont l'Abbé et la majorité du personnel exprime que les foyers actuels sont bien situés à Pont l'Abbé, une construction neuve de trois maisons pourraient être la solution idéale ….

→ **Accompagnement** :

→ Les foyers

Au regard de l'admission des jeunes : une certaine continuité…

Le pourcentage de jeunes garçons (34) est prépondérant par rapport aux filles (27) accueillies dans l'année.

Pour ce qui concerne la problématique des jeunes accueillis, nous avons de nouveau, connu cette année un certain nombre de jeunes suivis au LAPS 'ados dont deux avec un suivi important. Ces jeunes ont manifesté sur le foyer de nombreux passages à l'acte que nous nommerons « TS » (plus de 40 pour l'une) et de nombreuses hospitalisations. Dans la prise en charge, cela se traduit par un accompagnement qui nécessite quasiment du un pour un mais au détriment des autres jeunes accueillis.

La poursuite des accueils adaptés des jeunes à la demande des partenaires ASE et AEMO :

- Accueil adapté en appartement de deux jeunes à proximité du foyer, ce qui est plus contenant et plus sécurisant. Nous avons eu d'autres demandes concernant cette forme d'accueil auxquelles nous n'avons pas pu répondre par l'affirmative.

- Poursuite d'un accueil séquentiel adapté à la situation d'un jeune.

Activités

Des sorties de loisirs et culturelles ont eu lieu : cinéma, sorties sportives, musés, concerts d'été…

La nouvelle équipe a apporté une envie de partager des temps avec les jeunes autour du sport. Cela se traduit par la proposition de faire du sport sur des temps informels mais aussi de les accompagner dans des compétitions.

→ Le service APMN et PEAD

Dans le cadre du **projet**, l'équipe de l'APMN propose de manière régulière des temps d'activités aux jeunes en petit groupe et de manière volontaire. De manière globale, les jeunes sont preneurs de ces temps. De même, des activités collectives continuent d'être mises en place notamment sur les périodes scolaires.
→ La « **DVD thèque** » a été mise en place et permet aux jeunes d'emprunter des films dont certains sont proposés par l'équipe éducative et permet d'ouvrir la connaissance des jeunes sur un aspect culturel important. Ils ont la possibilité d'emprunter des lecteurs pour regarder les films.

L'équipe éducative a mis également en place un outil qui s'inscrit depuis longtemps de manière évidente dans leur pratique même si le temps consacré au jeune aujourd'hui est compté … : **le repas éducatif**. Chaque mois, un éducateur va manger avec chaque jeune à son appartement ; ce temps est un support à un échange autre et à une évaluation sur la manière dont le jeune arrive à cuisiner.

Les rencontres institutionnelles :

Le Défi rêve : rencontre sportive amicale inter-Mecs du département 17, en juin pour un groupe de jeunes HEA.

La journée du Pôle Hébergement Diversifié, cette année à Port d'Envaux qui a permis une rencontre entre toutes les M.E.C.S de l'A.D.S.E.A 17 L.P (le 28 septembre).

La plateforme située au Cours Lemercier comme les années précédentes est toujours un outil pertinent. Elle répond aux demandes **des deux foyers et du service APMN.**

Les activités proposées sont toujours variées pour répondre au plus près aux compétences des jeunes : sorties culturelles (musées, expositions), les activités manuelles et sportives, et la confection des repas.

DEUXIEME PARTIE

I - Les données relatives à l'activité :

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	**Décision Judiciaire**			**Décision Administrative**			**TOTAL**		
	2013	2014	**2015**	2013	2014	**2015**	2013	2014	**2015**
Jeunes en Charge au 31.12	11	16	**19**	19	14	**12**	30	30	**31**
Jeunes suivis sur l'année	30	31	**41**	30	30	**29**	60	61	**61**

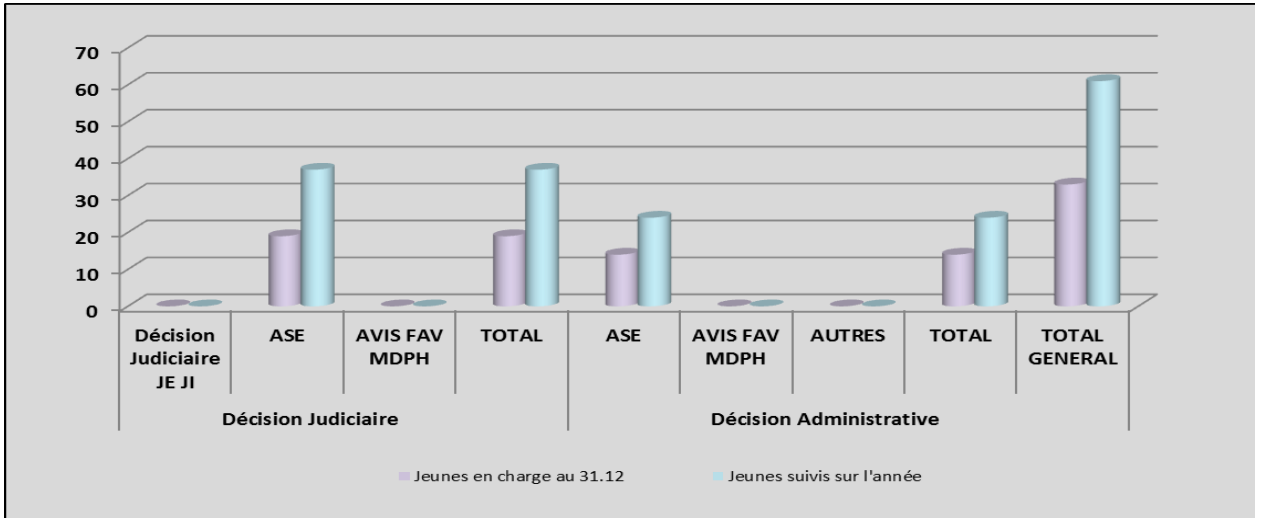

Commentaires :

- Pour 2015, on notera une augmentation des jeunes suivis en assistance éducative (décision judiciaire = 19 au 31/12 et 41 jeunes suivis sur l'année), auparavant (2013 et 2014), la part des jeunes confiés par décision judiciaire et par décision administrative demeurait une courbe stable ;
  Cette constatation s'inscrivait dans les intentions du législateur (loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance).

(tableau 1) MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2016

		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	8	11	**19**	7	5	**12**	15	16	**31**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	10	8	**18**	9	3	**12**	19	11	**30**
	Jeunes sortis durant l'année	6	9	**15**	8	5	**13**	14	14	**28**
	Jeunes en charge 31.12	8	11	**19**	10	4	**14**	18	15	**33**
(a+b)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	18	19	**37**	16	8	**24**	34	27	**61**

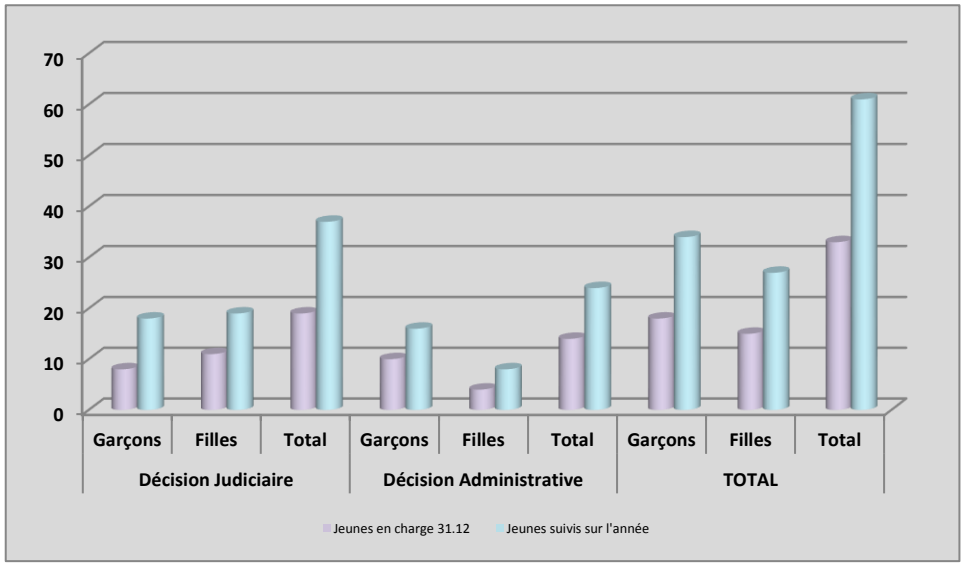

Commentaires :

Tableau 1 :

- Avec 61 jeunes suivis dans l'année, la mecs HEA stabilise son activité (même chiffre que l'année 2015)
- La proportion de garçons est toujours prépondérante par rapport à l'année précédente : 34 pour 27 filles.
- 30 admissions ont été prononcées en 2016 (31 en 2015).
- Le flux des entrées /sorties est important : 28 jeunes sortis dans l'année.

(Tableau 2) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2016 EN FONCTION DU TYPE DE PRISE EN CHARGE

		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI	ASE	AVIS FAV MDPH	TOTAL	ASE	AVIS FAV MDPH	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	19	0	**19**	12	0	0	**12**	**31**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	18	0	**18**	12	0	0	**12**	**30**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	15	0	**15**	13	0	0	**13**	**28**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	19	0	**19**	14	0	0	**14**	**33**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	37	0	**37**	24	0	0	**24**	**61**

Représentation graphique (tableau 2)

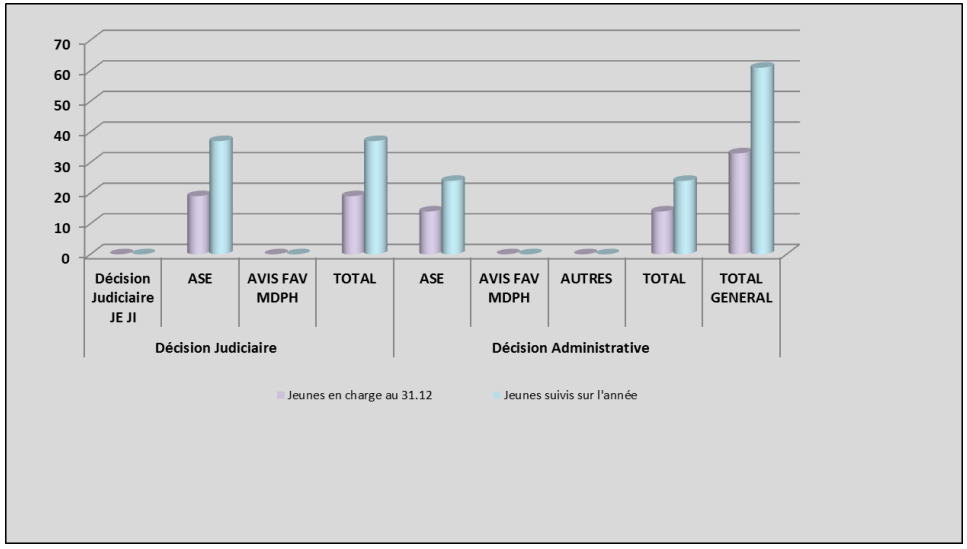

	(Tableau 3) MOUVEMENT DES EFFECTIFS DE JEUNES EN 2016 SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE									
		Décision Judiciaire				Décision Administrative				
		Décision Judiciaire JE JI Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 17	ASE/MDPH Dépt 79	TOTAL	ASE (Départ 17)	ASE autres dépt	AUTRES	TOTAL	TOTAL GENERAL
(a)	Jeunes en charge 01.01	0	19	0	**19**	12	0	0	**12**	**31**
(b)	Jeunes confiés dans l'année	0	18	0	**18**	12	0	0	**12**	**30**
(c)	Jeunes sortis dans l'année	0	15	0	**15**	13	0	0	**13**	**28**
(d)	Jeunes en charge au 31.12	0	19	0	**19**	14	0	0	**14**	**33**
(a+b)	Jeunes suivis sur l'année	0	37	0	**37**	24	0	0	**24**	**61**

Représentation graphique (tableau 3)

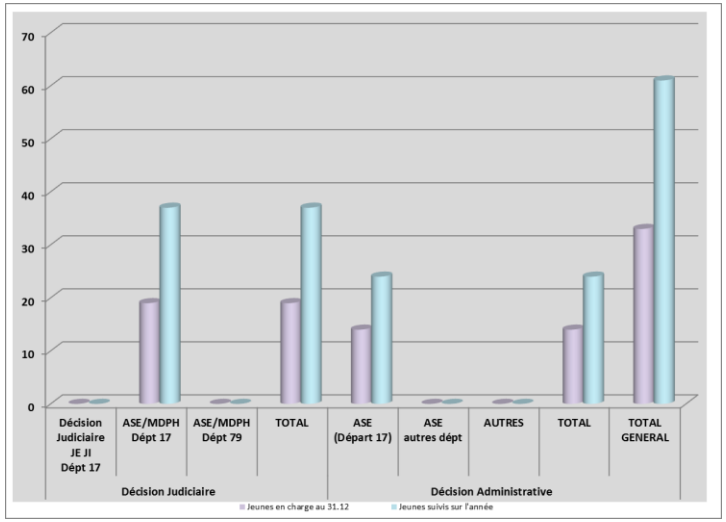

Commentaires :

Tableau 2 : 1) Nous constatons aucune admission en placement direct : le nombre de gardes judiciaires confiés au CG 17 est conséquent par rapport à celui des gardes directement confiées à la MECS : cela reste une constante.

2) Si le tableau ne fait pas état de jeunes présents dans l'établissement au titre d'une décision MDPH, 9 adolescents relèvent (à l'entrée et/ou en préparation pour leur sortie) de cette instance.

3) Tous les jeunes en 2016 sont issus du département de Charente-Maritime.

(Tableau 4) AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE				
	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	7	11	0	**18**
ADMINISTRATIF	1	3	8	**12**
TOTAL GENERAL	8	14	8	**30**

Commentaires :
Tableau 4 :

- Sur les 30 jeunes accueillis au cours de l'année 2016, 22 d'entre eux avaient entre 14 et 17 ans.

- Les chiffres des admissions démontrent un spectre plus important (14) de 16 à 18 ans, contrairement à 2015, où l'effectif était plus jeune.

(Tableau 5) SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINISTRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		**9**	1
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association	4	3
		Autre association	2	
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		1	4
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection			
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		
Jeunes incarcérés			0	0
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**2**	**3**
Accueil d'urgence			**0**	0
Autres situations non répertoriées ci-dessus				**1**
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**18**	**12**

Commentaires :
Tableau 5 :

- Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 30 accueils de jeunes en 2016, se distingue ainsi,

→ les placements judiciaires restent majoritaires et représentent pour 18 des mesures d'assistance éducative. 85 % des jeunes accueillis.
→ en 2016 (en 2015, seulement 6 jeunes) nous constatons une augmentation des accueils provisoires pour 12 jeunes.

- Au regard des chiffres : majoritairement **en mesure judiciaire**,

→15 jeunes / 18 viennent d'un établissement de la protection et du secteur associatif
contre 4 **en mesure administrative** (accueil provisoire)

→1 jeune / 18 vient d'une famille d'accueil,
contre 4 **en mesure administrative**

→2 jeunes / 18 viennent de leur milieu familial, sans mesure éducative préalable,
contre 3 **en mesure administrative**

Nous pouvons constater

- une proportion importante de jeunes qui viennent d'établissements de la protection de l'enfance (FDE / secteur associatif départemental).
- une augmentation de jeunes issus de leur milieu familial, et / ou d'une famille d'accueil, les demandes d'admission concernent les adolescents âgés de 16 ans, saturant dans une sphère familiale en difficulté sociale, psychologique…

	(Tableau 6) DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES								
	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	1	1	4	3	1	4	1		**15**
Décisions Administratives		2	2		2	6		1	**13**
TOTAL GENERAL									**28**

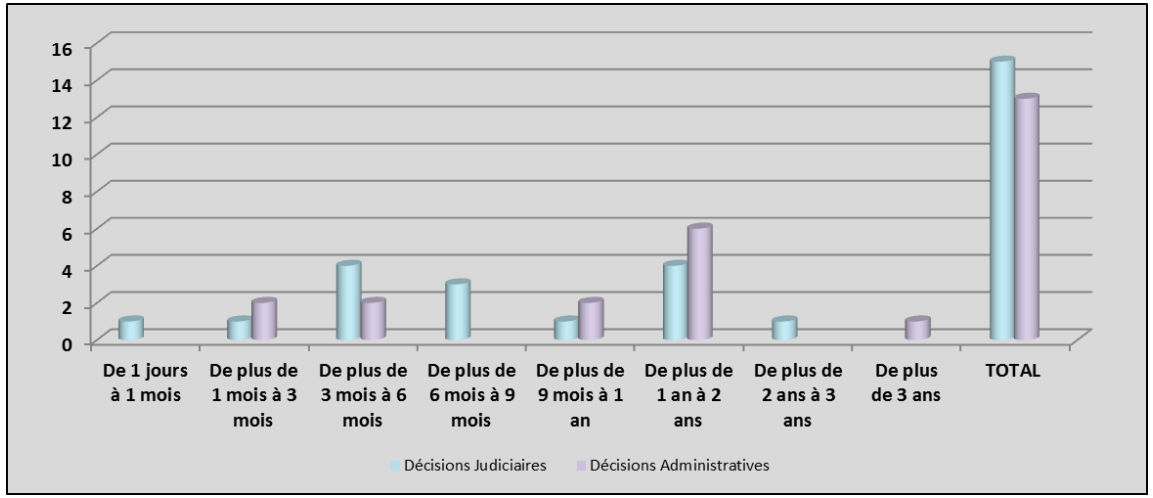

Commentaires :
Tableau 6 :

La durée moyenne des placements en 2016 augmente, 13 mois (évaluée à 12 mois en 2015 / 11 mois en 2014).

JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2015 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE

ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		2	
	secteur associatif	même association	1	
		autre association		1
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			6	3
autonomie , sans mesure éducative			1	7
autres situiation non répertoriées			6	1
TOTAL GENERAL			16	12

(Tableau 7) SITUATION JURIDIQUE DERNIER JOUR PRISE EN CHARGE			
	Garçons	**Filles**	Total
Mineurs en danger	6	9	
Total Justice	**6**	**9**	**15**
Mineurs administratifs	2	1	
Jeunes majeurs administratifs	6	4	
Total Admin	8	5	13

Commentaires :
Tableau 7 et 8 :

Les 28 jeunes sorties ont donné lieu à :

- 4 départs pour un autre établissement de la protection
- 9 retours en famille sans mesure éducative
- 5 départs vers une autonomie

		(Tableau 9) AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2016						
		13 a 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	5	**5**	3	0	**3**	**8**	**19**
	Filles	7	**7**	4	0	**4**	**11**	
	Ensemble	12	**12**	7	0	**7**	**19**	
Décision administrative	Garçons	1	**1**	3	7	**10**	**11**	**14**
	Filles		**0**	1	2	**3**	**3**	
	Ensemble	**1**	**1**	**4**	**9**	**13**	**14**	
TOTAL GENERAL								**33**

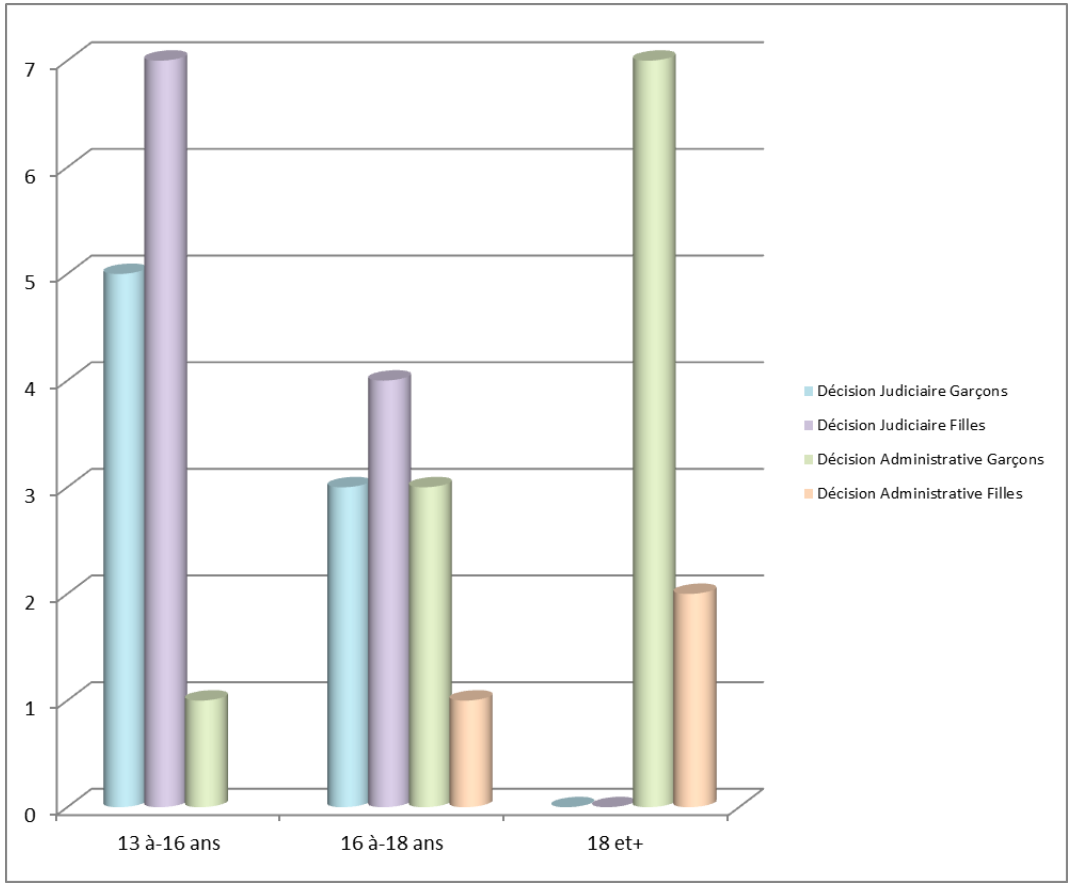

Commentaires :
Tableau 9 :

-Au regard des chiffres, sur les 30 jeunes accueillis au 31/12/16 :
≤ 12 sont âgés de 13 à 16 ans (dont 7 filles)
≤ 7 sont âgés de plus de 16 ans
≤ 9 ont plus de 18 ans (dont 7 garçons)

La tranche d'âge la plus présente (16 à 18 ans) est nettement marquée , pour autant au fil des admissions , en fin d'année , la répartition est équilibrée entre les filles (plus jeunes) et garçons (plus de 18 ans) .

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2016			
Tableau 11	**Garçons**	**Filles**	**TOTAL**
Mineurs en danger	8	11	
Ens Justice	**8**	**11**	**19**
Mineurs administratifs	4	1	
Jeunes majeurs administratifs	7	2	
Ens administratif	**11**	**3**	**14**

Tableau 10	**Décision Judiciaire**	**Décision Admin**
Hébergement collectif	**12**	**4**
annexe	**2**	**0**
chambre en ville ou FJT	**10**	**1**
Parents-Famille	**4**	**0**
TOTAL	**28**	**5**

Tableau 12		**Décision Judiciaire**		**Décision Administrative**		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation	Formation scolaire	**5**	**7**		4	
	Formation professionnelle	1	4		4	
	Apprentissage ou stage de formation		1		2	
	Au Chomage ou sans travail		1		3	
	travaille				1	
TOTAL		**6**	**13**	**0**	**14**	33

Commentaires :

Tableau 10 :

Le nombre de jeunes accueillis et hébergés (33) stagne par rapport à la capacité autorisée (20 places/ foyer et 13 / APMN + 4 / PEAD)

Par contre, le nombre de jeunes accompagnés au domicile familial (PEAD) est constant et les demandes d'admission sont nombreuses.

Tableau 11 :

Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS, seulement au final, 5 accueils provisoires.

Tableau 12 : Pour 2016, nous retrouvons une proportion forte (17 jeunes / 33) qui est scolarisée (12) et / ou qui suit une formation professionnelle (6).

4 jeunes se trouvaient au 31/12 /2016 en situation d'inactivité (sans travail –chômage).

II – Le fonctionnement :
Les équipes des **foyers** sont composées de façon identique, cf. **organigramme de la MECS HEA. :**
Soit un total de 28,89 ETP.

- 5.5 éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs référents, garants du projet individuel de chaque jeune,
- 1 animateur, intervenant plus particulièrement pour des temps d'activités (mercredi après-midi, fin de semaine et soirées),
- 1 maîtresse de maison,
- 2 surveillants de nuit.

→L'équipe APMN et PEAD
L'effectif de l'équipe a été révisé dans le cadre du redéploiement des places (APMN et PEAD) du CPOM. Cela a des conséquences sur l'organisation de l'accompagnement des jeunes et sur le suivi des familles dans le cadre des PEAD.
Cela implique aussi qu'il est plus complexe de poursuivre notre travail de réseau.

Elle était composée en 2016 :
- 1 Chef de Service (0.50 ETP)
- 2 éducateurs spécialisés et 1 moniteur éducateur à temps plein
- 1 psychologue à temps partiel (0.25 ETP)

La cohérence de l'action éducative nécessitait une communication de qualité entre les intervenants pour assurer la continuité du service soit,

≥ en Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (**APMN**) pour 13 jeunes de 17 à 21 ans
≥ en Placement Éducatif à Domicile (**PEAD**) pour 4 adolescents de 14 à 18 ans,

Comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 21h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis et dimanche. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→ à noter , les équipes des deux foyers et le service APMN ont connu en 2016, des renouvellements dans leur équipe : arrêts maladies , congés sans solde , pour formation , départ en retraite …L'arrivée de nouveaux professionnels et de plusieurs stagiaires (cf. . Tableau ci-dessous) a pu donner un nouvel élan pour dynamiser des projets et mobiliser les professionnels déjà présents.

→Formations réalisées en 2016

		Type de formation	Organisme	Durée	Service
Josiane DESANGLE	Faire du repas un temps convivial et un acte d'accompagnement	Action collective	CEFRAS	**3 j**	Foyer Gambetta
Collectif	Recyclage sauveteur secouriste du travail	Formation continue	S For	**1 j**	ADSEA
collectif	Psychopathologie de l'adolescent et adaptation de la prise en charge	Formation collective	Gerfi +	**4 j**	Inter-services
Collectif	La bientraitance institutionnelle : des principes à la réalité	Formation collective	Réalités et projets	**3 j**	ADSEA
Collectif	Les phénomènes de radicalisation	Journée d'étude	divers	**1 j**	ADSEA 17 et 86
Géraldine BONDU	Diplôme médiateur familial	Qualifiant	CNAM	**2 ans**	APMN

→ Accueil de stagiaires en 2016 : L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social et autre par l'accueil régulier de stagiaires.

		DEBUT	FIN	DUREE STAGE	Structure
BESSON Isabelle	IRTS	14/09/2015	30/01/2016	**00-5**	APMN
MAGNE Magalie	IRTS	21/09/2015	05/02/2016	**00-5**	PA
QUARTIER Marianne	IRTS	07/03/2016	20/03/2016	**00-1**	PA
TORRENT Alice	Pole emploi	20/06/2016	01/07/2016	**00-1**	APMN
FERREIRA Aline	Palissy	13/06/2016	08/07/2016	**00-1**	administratif
BALLEROY Valentine	ITS	11/01/2016	16/07/2016	**00-7**	Saintes
VIGNERON Mélissandre	CEF	05/09/2016	19/02/2017	**00-6**	PA
GILARD Caroline	IRTS	26/09/2016	10/02/2017	**00-5**	Saintes

Organigramme fonctionnel **au 31 décembre 2016**

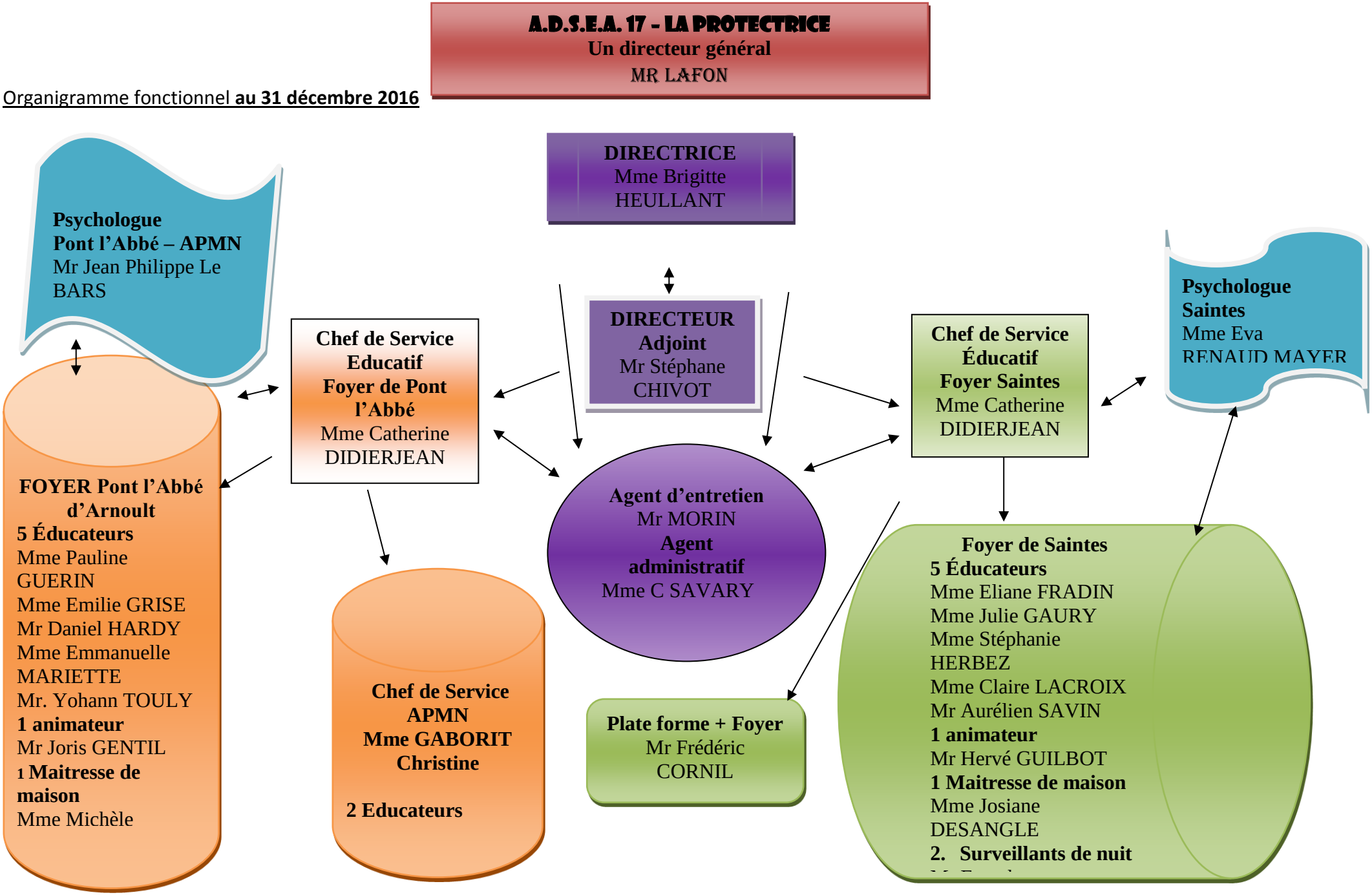

TROISIEME PARTIE

I. *L'actualité :*

→ La mise en place du pôle hébergement diversifié: cf. organigramme pôle

Depuis mai 2014, une organisation en pôle a été mise en place : cf. organigramme : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN - SAS) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes. La direction est représentée en binôme :

- une directrice (Mme Heullant) - un directeur adjoint (Mr Chivot)
- Six chefs de service (deux binômes par MECS)

Les perspectives d'accueil pour les deux foyers, suivant le schéma départemental 2013 – 2017 ont déterminé en lien avec notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2014 entre notre association et le Conseil Général :

- 10 places permanentes pour chaque foyer et l'arrêt définitif de la place d'urgence

L'accueil en semi-autonomie (2 autorisé pour chaque foyer) n'est acté que pour des « montages » d'accompagnements éducatifs individualisés ayant un prix de journée **internat.**
De ce fait, nous n'avons pu concrètement proposer cet accompagnement que sur le site de Pont L'abbé. Ce suivi éducatif a articulé la vie en collectivité et l'accompagnement individuel, en valorisant les compétences des jeunes, les mettre face à une réalité du quotidien autre que celle du foyer, leur permettre d'apprivoiser la solitude et pour certains sans famille ou en rupture, d'entrer dans la vie d'adulte avec un minimum de ressources.

Accompagnement

L**a durée** d'accompagnement a légèrement augmentée, une moyenne de 13 mois et les services se sont modifiés en juin 2016 avec le départ de plus de la moitié des jeunes.

Au regard des admissions, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes … tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.
Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque le jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.

Nous pouvons constater qu'un tiers des jeunes accueillis ont un suivi en pédopsychiatrie (avec pour une partie d'entre eux des traitements conséquents) et qu'une orientation vers un dispositif MDPH est préconisée …

- **En ce qui concerne les accueils**, nous avons pu proposer des formules les plus adaptées possibles à leur problématique (semi –autonomie). L'équipe éducative a su faire preuve de créativité et

de patience pour certains jeunes dont la prise en charge était complexe. Cette adaptabilité est bien sûr possible pour des jeunes âgés de plus de 16 ans.

- **Pour les départs**, les raisons sont multiples. Certains jeunes sont partis parce qu'ils avaient atteint leur majorité, avec une perspective professionnelle plus ou moins fragile. D'autres, ont été orienté vers une forme d'accueil souhaitée et plus adaptée. Nous avons eu des fins de mesure liés à, soit une impossibilité de pouvoir accompagner tel ou tel jeune, soit parce que la famille n'a pas voulu renouveler l'accueil ou le placement.

Camps

La réglementation horaire et le cadre des activités pratiquées en termes d'assurance ayant abouti en Négociation associative, un accord d'entreprise concernant les transferts d'activité a été signé en juin 2015.

Aussi, la MECS HEA a pu réorganiser 2 projets de transferts dans le département 17 dans la période d'été en juillet /aout, sur une période de 4 à 5 jours :

- **Séjour à Crazannes en camping (foyer de Saintes) du 17 au 22 avril**
- **Séjour itinérant en vélos à Meschers (foyer de Pont l'Abbé d'Arnoult) du au 8 juillet**

Il y a eu quatre séjours de vacances extérieurs financés en partie par l'établissement pour des jeunes demandant une mise à l'écart individuelle, liée à leur projet.

Si des épisodes difficiles ont lieu en 2016, ils ont été moins nombreux, **c'est la conséquence de la demande de ne plus accueillir d'accueils d'urgence , qui amenait, pour le jeune dans ce type d'accueil, une instabilité de comportement, une angoisse et une source de conflits au sein d'un groupe, en collectivité, en foyer.**

Les conduites à risques et les consommations de produits stupéfiants, sont marginales. Cependant des accompagnements à Synergie 17 sont toujours réalisés.

La semi autonomie en internat

Ces projets répondent aux demandes des délégations territoriales et sont construits avec elles. En 2016, des demandes spécifiques pour des admissions directes en internat pour un accompagnement en semi-autonomie nous ont été adressées.

III. *Les perspectives :*

- **La réorganisation du pôle hébergement diversifié (PHD) en continuité**

  - Depuis mai 2014 , une direction conjointe en pôle , par **délégation** , sur les trois MECS de l'association a changé les fonctionnements en interne de chaque établissement :depuis septembre 2016 , un chef de service « HEA » gère les deux foyers d'internat , davantage mobilisé aujourd'hui pour accompagner les équipes et suivre au plus près les projets des adolescents accueillis.

  - Nous travaillons aujourd'hui à regrouper et à mutualiser en notion « de pôle » :

Les services (APMN et PEAD) qui auparavant étaient rattachés à une MECS géographiquement, Saintes (HEA) et Rochefort (IPM).

  - La MECS HEA est concernée par le projet de service APMN qui va évoluer en 2017, vers

    - Un effectif de 24 mesures de 17 à 21 ans … (auparavant 12 seulement pour HEA)
    - Une appartenance administrative à HEA
    - Un chef de service actuel qui gèrera le service APMN du PHD et pilotera quatre éducateurs répartis sur les secteurs de Rochefort / Saintes / Saint Jean d'Angély.
    - Des modalités de fonctionnement et d'organisation différentes d'où une réflexion sur le projet de service prévu dans le cadre d'une formation participative à réviser …

- **FOYERS**

Les foyers maintiendront leur effectif de 10 places, avec des possibilités d'hébergement diversifié **en internat** (semi-autonomie) à condition que le financement corresponde à un prix de journée « internat ».
La semi-autonomie en foyer doit garder sa pertinence et réponds à la double attente des jeunes : permanence éducative et autonomie. Pour beaucoup, la sortie du collectif est désirée mais, si elle n'est pas préparée et accompagnée de façon progressive, dans pratiquement tous les cas, elle conduit à l'échec ; l'étape de la semi-autonomie est un moyen de prévenir ces échecs.

→ la mise en place d'un comité de pilotage a permis de reprendre une **démarche d'évaluation interne.**
La réflexion et la réécriture des projets de service sur ce sujet sont en construction, notamment en adéquation avec les futurs objectifs de l'accompagnement des jeunes ; la révision de documents comme le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, …. en découlent...

***

I.P.M

A .D.S.E.A. 17 L.P.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016

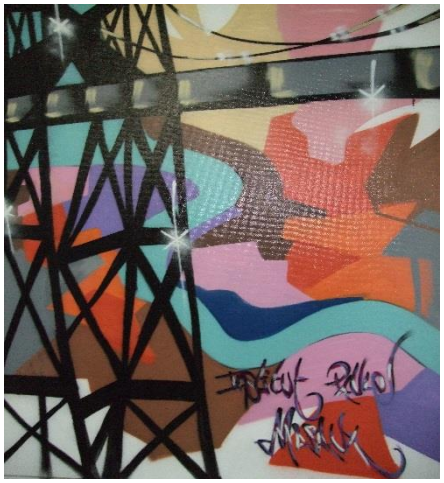

« Graf » du Foyer Paule MARAUX

Service d'Adaptation Sociale « Le Transbordeur »

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

I. La Présentation administrative de la MECS
II. Les Missions, objectifs, public cible

DEUXIEME PARTIE

I. Les données relatives à l'activité
II. Le fonctionnement
- Organigramme
- Formations
- Stagiaires

TROISIEME PARTIE

I. L'actualité
II. Les perspectives

***

PREMIERE PARTIE

I- La Présentation administrative de la MECS

Fonction Principale : Maison **d'Enfants à Caractère Social**

MECS INSTITUT PAULE MARAUX
29 rue du port
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.99.03.80 🖷 05.46.99.95.31.
p.maraux@adsea17lp.fr

Direction pôle : B. HEULLANT, directrice
S. CHIVOT, directeur adjoint

N° FINESS : **170 800 312** CODE CATEGORIE : **177**

***

ORGANISME GESTIONNAIRE

ADSEA 17 LP
5 Place Dorléac
17300 ROCHEFORT
☏ 05.46.88.89.89
@ direction-generale@adsea17lp.fr

Statut juridique : **Privé**
Président : Mr Jean-Claude **DORE**
Directeur Général : Monsieur Olivier **LAFON**

Autorisation : Arrêté d'autorisation d'existence à compter du 16 09 2013 pour une durée de 15 ans

TARIFICATION : **Conjointe**

PRIX DE JOURNEE : **FOYER**/225.08 **€ - APMN**/112.54 € **- PEAD**/56.27 € **- SAS**/225.64 €

CAPACITE en 2014 : **35 places en internat**

- **FOYER : 10 - APMN et PEAD : 17 (13 +4) - SAS : 8**

JEUNES CONCERNES

Age /Mixité	Foyer /APMN	SAS/ Transbordeur
Minimum à l'admission	14 ans	16 ans
Maximum à l'admission	21 ans	18 ans

ORIGINE GEOGRAPHIQUE :
Département Charente-Maritime prioritairement

FORMATION ACCESSIBLE A L'EXTERIEUR

SCOLARISATION : collèges, écoles, lycées, MFR, CFA … du secteur

***

II. Les Missions, objectifs, public cible

Lieu d'accueil d'adolescents et de jeunes majeurs, **l'Institut Paule MARAUX** est une MECS composée de plusieurs entités différentes proposant un hébergement multiforme,

Soit une capacité d'accueil totale de 35 places.

- le **Service d'Adaptation Sociale « le Transbordeur »** pour 8 adolescents de 16 à 18 ans avec un concept atypique quant à une prise en charge « alternative » , propose un accompagnement en hébergement (chambre individualisée) de prévention éducative spécialisée , en rupture avec l'ancien schéma d'internat collectif , il s'agit de :

  → proposer à 8 adolescents « en rejet » du système classique de placement en **internat** (souvent dans un processus de fugues répétitives, de comportements pouvant tendre à l'agressivité et/ou à la violence….) **un lieu 'ressources'**, une écoute, un retour à du lien éducatif … leur donner envie **d'adhérer** à **un lieu « sas »** , permettant d'être accueilli , de se poser , et **d'accrocher** à un projet …
  → être en complémentarité avec les différents acteurs et partenaires en matière scolaire (formation) , professionnelle (insertion), protection judiciaire , sanitaire, et être cohérent avec tous les dispositifs en vue d'une construction du parcours du jeune.

  → permettre, à chaque fois que cela est possible, la proximité du lieu d'accueil et du lieu de vie habituelle de l'adolescent(e) et de sa famille,

Sa mission, dans un objectif de prévention spécialisée est de compléter le dispositif d'accompagnement en hébergement des mineurs confiés au titre de la protection de l'enfance par le président du Conseil Général ou par le juge des enfants (protection administrative ou protection judiciaire).

→ Habitat : une unité de vie « hébergement éclaté »

- L'implantation géographique est située à Rochefort, au cœur du département à distance entre la Rochelle et Saintes, il a été logiquement rattaché à L'Institut Paule Maraux, établissement Rochefortais, implanté depuis 1950 accueillant déjà la MECS et le service APMN.
- → en annexe à l'Institut Paule Maraux, l'accueil administratif, 29 rue du port (lieu d'admission/ entretien - famille) comprend à l'étage **deux** studios individuels tout équipés,

Dits « tremplins », l'aspect des studios dans l'enceinte de l'Institut permet de réserver ces deux chambres à deux jeunes en « admission », en temps d'accueil et d'observation avant un logement individuel extérieur.

- → **quatre** studios de proximité en location proposé pour six jeunes, afin de faciliter la prise en charge 24h sur 24H : pour cette année, pour ce service, **nous mettons fin à la colocation et optons pour des logements individuels.**

- **une maison « ressources » ,** située à Rochefort, lieu /relai pour échanger avec les éducateurs, se poser , se retrouver en groupe, pour préparer son projet d'orientation (prise de rendez-vous , contacts téléphoniques , demandes de stages, documents administratifs à réaliser, CV…).

En 2015, nous avions déménagé, rue Gambetta, pour une maison plus accueillante et plus adaptée :

- pour les jeunes (proximité des nouveaux studios individuels avec l'accès plus facile pour circuler à vélo, se rendre en centre ville ; proximité de la gare ferroviaire, routière …,)
- pour l'équipe (aménagement du bureau des éducateurs, du lieu de repas et d'activités pour le groupe).

Ce lieu situé encore plus près du centre ville de Rochefort permet la possibilité
→ De pôles culturels et l'accessibilité aux loisirs : équipements sportifs de proximité, médiathèque, maison de quartier, etc.
→ De pôles d'insertion de droits communs d'accès facile: pôle emploi, mission locale, centres de formation AFPA, etc…

→ Accompagnement

➢ En 2016, nous avons réalisé 1911 journées pour un prévisionnel de 2482, soit une activité à 63,5 %.
Un taux d'activité annuel global à 85 % était prévu en BP pour **ce service.**

Les demandes **d'admission** dès l'ouverture du service ont été majoritairement masculines ; on peut remarquer une « errance » importante, dès 16 ans, plus marquée pour les garçons, les filles même en fugue ont un point de chute de secours.
Si en 2015, nous avions accueilli des jeunes présentant des troubles psychiques importants (2) ; cette année, nous avons accompagné (notamment 3 jeunes) qui sont dans des passages à l'acte « délinquants » avec une forte addiction et consommation à la toxicomanie, à l'alcool ; pour deux d'entre -eux, les sorties se font vers un CEF.

Le jeune en rupture est accueilli pour quatre mois, période renouvelable une fois ; l'accueil et le renouvellement étant soumis à la validation du magistrat en accord avec la famille en cours du bilan d'évaluation. Cette temporalité courte s'avère nécessaire, en effet,

→ 6 jeunes ont quitté le service, ce qui génère à quelques rares exceptions (2 mineurs isolés) des durées de séjour assez courtes. Leur âge à l'arrivée (17 ans), proche de la majorité accentue ce phénomène : 4 jeunes concernés.

→ sur les 6 jeunes sortis aujourd'hui du dispositif , **la durée moyenne de placement est de 8 mois,** même certains jeunes connaissent une période de longue durée lié à leur projet professionnel en construction (dont les deux jeunes mineurs isolés : un qui quittera le service de lui-même/l'autre jeune qui sera suivi en service apmn) , nous constatons qu'une période d'un mois pour une évaluation est indispensable , et qu'à l'issue de quatre mois , si l'adaptation au service ne s'est pas concrétisée , le jeune doit être réorienté avec une solution de sortie .

A noter, plus de 50 % des jeunes ont 17 ans ; moins de 40 %, 16 ans : l'observation des accompagnements en studios individuels montrent une nécessité pour ces jeunes d'une maturité affective, d'autonomie.
Hormis l'âge physique, 16 ans reste un âge limite pour être seul en studio extérieur ; dans ce cas de figure, l'accompagnement et le projet doivent être rapidement évalués (moins d'un mois) pour assurer sa continuité ou pas, afin de limiter les mises en danger du jeune en lien avec la responsabilité du service quant à la protection du mineur (exemple, risque suicidaire …).
C'est pourquoi, les admissions pour les jeunes de – 16 ans sont écartées même relevant d'une dérogation.

En matière d'accompagnement, l'équipe éducative a davantage pu travailler avec **les familles**, en lien et, par les entretiens du psychologue du service présent auprès des jeunes.

En décembre 2016, le projet de service du SAS 'Transbordeur' est finalisé après toute une année de démarche participative de l'équipe.

→ Partenariat

- Commissariat de Rochefort
- Synergie 17 / réseau santé
- Mairie de Champdolent (atelier de peinture mis à disposition)
- Mairies de Fouras (chantier plages)

- Centre Social Ferreira Cerca et l'Association d'animation populaire du quartier de Rochefort (AAPIQ) → les cours de français (mineurs isolés)

- Pôle d'Accompagnement à la Qualification et à l'Insertion (PAQI) de la Rochelle→ stages d'insertion

- Épicerie sociale solidaire de Rochefort→stages
- Centre nautique de Marennes (chantier bateau)
- Chantiers « solidarité jeunesse », 'les bateleurs à Montendre'

→ Activités /institution

- Participation à la journée du pôle MECS en septembre 2016 à Port d'Envaux.
- Journée institutionnelle IPM « Pique nique » en juin 2016 au Lac de Trizay

Repas de Noël rassemblant tous les services SAS/Foyer /APMN (jeunes et professionnels) au 29 rue du port de l'IPM.

- le **FOYER** d'accueil pour jeunes de 14 à 18 ans, 10 places permanentes,

Accueil et hébergement collectif de 10 mineurs des deux sexes de 14 à 18 ans confiés à l'Institut dans le cadre de mesures administratives ou judiciaires : mise en œuvre d'actions éducatives visant à la protection et l'éducation de ces adolescents.
Les objectifs d'accompagnement sont de permettre à chaque jeune d'évoluer dans un cadre sécurisant, favorisant l'autonomie, l'élaboration d'un projet professionnel et plus globalement dans un projet de vie, adapté et personnalisé.

→ Habitat : une rénovation des locaux permanente

≥ Des **<u>travaux de rénovation et d'aménagement</u>** importants ont été effectué :

- En fin d'année, la mise en conformité du tout à l'égout (vidange de la fosse existante et branchement au réseau..) ; l'évacuation des eaux usés provoquaient des inondations au rez de chaussée du foyer en cas de fortes pluies.

- L'aménagement de la grande salle de repos du foyer (peinture et mobilier) ; de l'atelier de l'agent d'entretien au sein du garage, accès Pierre Loti,

- La réparation 'récurrente ' des infiltrations de la toiture (touchant les panneaux solaires) comprenant le changement des gouttières.

Dans une continuité, en 2017, il s'agira de poursuivre la démarche de rénovation et d'entretien, des appartements de semi-autonomie et des chambres des jeunes, de la cuisine, en projet, également, le revêtement de la cour intérieure.

→ Accompagnement

➢ En 2016, nous avons réalisé 9326 journées pour un prévisionnel de 8377 journées , soit une activité à plus de 94,4 %.
Un taux d'activité annuel global à 85 % était prévu en BP pour **ce service.**

Des **admissions /sorties préparées** :

Sur 2016, les **durées** d'accueil ont varié de 6 à 10 mois …. Elles ont considérablement augmenté en moyenne le séjour en foyer, du fait de l'arrêt de la place d'urgence qui était en ' rupture' et répétitive (15 jours) ; le placement moyen aujourd'hui correspond à une année scolaire, qui respecte le projet du jeune dans son projet d'accompagnement personnalisé.

Autre conséquence de l'arrêt de la place d'urgence, une meilleure concertation avec les partenaires ASE des admissions, et des orientations pour les départs des jeunes concernant les délais de rencontre, visites …, réunions de projets, …synthèses/rapports.
Ainsi, l'équipe a axé son accompagnement éducatif davantage sur la préparation des jeunes à l'autonomie (via une mise en condition réelle de ' semi-autonomie ' en appartement dans l'établissement) favorisant le passage des jeunes sur le service apmn.

Nous constatons une dégradation des liens intra-familiaux (désengagement , précarité …) et l'augmentation régulière de jeunes sans ressource familiale, ce qui se traduit par une présence en foyer les week-end de plus en plus importante et par conséquent , de nombreuses fugues toujours chez nos adolescents ..

La **stabilité des placements** a engendré une ambiance sereine dans un collectif de jeunes, il est fort de constater moins d'agressivité verbale, de passages à l'acte violents …même si, les addictions (surtout la toxicomanie) sont toujours présentes au foyer ; par contre, les interdits dans l'enceinte du foyer étant posés, les délits pour le cannabis sont enregistrés à l'extérieur de l'établissement.

L'accueil de 3 à 4 jeunes mineurs isolés sur le foyer a demandé à l'équipe une réflexion sur leur prise en charge et une adaptation à leur gestion du groupe : communication et langage / respect des cultures, de la religion, des us et coutumes au sein d'un collectif.

En 2016 , le projet de service du foyer révisé en 2015 , a fait l'objet d'une formation de l'équipe en intra sur un axe d'amélioration évoqué « la citoyenneté et l'expression des jeunes » permettant de mettre en place des réunions de paroles , de préparer et de faire vivre le conseil à la vie sociale …
Le comité de pilotage actionné par le projet de service finalisé, a travaillé en 2016 sur une démarche d'évaluation interne.

Camps de vacances d'été du foyer 2016:
-<u>Deux mini camps de vacances d'été du foyer pour 8 jeunes :</u>
L'un s'est déroulé à La Ferme de Pelou LES EYZIES (24) du 18 au 22 juillet, l'autre au Camping de Kéranterec à La FORÊT FOUESNANT(29) du 16 au 20 août.

- **Un service qui gère**

  - ≥ Un Accueil Personnalisé en Milieu Naturel (**APMN**) pour 13 jeunes de 17 à 21 ans
  - ≥ le Placement Éducatif à Domicile (PEAD) pour 4 adolescents de 14 à 18 ans,

Comme dans un internat classique, la protection est la première mission du Service APMN, tout en accompagnant le jeune dans une démarche d'autonomie. La solitude est une constante à laquelle il convient d'être particulièrement attentif.

Le Fonctionnement du service est continu 24h/24h, 365 j/an. Le travail effectif des éducateurs est du lundi au vendredi de 9h00 à 20h00 au bureau ou dans les studios des jeunes accueillis.

Les permanences éducatives par téléphone se font de 20h00 à 9h00 toutes les nuits, les samedis et dimanche. L'intervention des éducateurs est possible sur les temps d'astreinte, au domicile des jeunes.

→ Accompagnement

Le **PEAD** (placement éducatif à domicile) est un accompagnement nouveau pour ce service en 2015, les 4 places possibles ont été sollicité toute l'année (dont une fratrie).

Il s'agit de donner la priorité au maintien du lien entre le jeune et sa famille tout en permettant un accompagnement soutenu au domicile de celle-ci.

Indications :

Cette mesure peut être envisagée :

- en amont d'un placement, en vue de préparer une séparation physique ou au contraire de l'éviter.
- en aval d'un placement, pour préparer un retour progressif en famille.
- et de manière, tout à fait marginale, en cas d'inadaptation d'un placement traditionnel, lorsque le placement n'est ni compris, ni admis et qu'il est source de traumatisme surajouté.

L'enfant séjourne au domicile parental. A partir d'une décision administrative ou judiciaire de placement, l'équipe du service développe des modalités d'accompagnement et de soutien à l'enfant et à sa famille **dans et hors domicile parental**, permettant autant que possible le maintien des repères de vie habituels pour l'adolescent et proposant un appui éducatif aux parents.
Elle permet d'éviter la séparation parents / jeunes lorsqu'elle n'est pas absolument nécessaire. Il s'agit là de sortir de la traditionnelle césure, le clivage, entre l'intervention en milieu ouvert et le placement en structure d'hébergement de type MECS (cf. loi de réforme de la protection de l'enfance du 5 mars 2007).
L'action éducative prend la forme d'entretiens individuels éducateur/mineur, d'entretiens familiaux, d'accompagnements et de temps partagés avec le mineur.
Cette intervention éducative prend en compte et vise à mettre en tension avec les responsables légaux le concept de parentalité :

- L'exercice : il s'agit de restaurer les droits et les devoirs des parents notamment à travers la lecture de l'ordonnance du juge,
- La pratique : à partir des tâches du quotidien,

- L'expérience ; c'est-à-dire les représentations que les parents ont de la fonction parentale. Cette dimension associe l'intervention du psychologue du service.

A six mois, il est procédé à un bilan de fin de mesure avec l'ensemble des acteurs familiaux et des professionnels dont les responsables commanditaires.

Au terme de cette évaluation, il est proposé soit ;
- l'arrêt de toute forme d'intervention sociale
- le renouvellement de la mesure de PEAD
- la mise en œuvre d'un placement
- la prolongation d'une intervention à domicile sous la forme d'une AED ou d'une AEMO.

Pour **l'accompagnement en APMN**, l'activité a été constante, pour une durée moyenne d'accompagnement de 7 mois.

Il est à noter une baisse des admissions en contrat jeune majeurs et l'accueil de **4 jeunes mineurs / majeurs isolés étrangers.**

Ainsi, l'équipe a développé **le partenariat** avec la DEFAS, service spécialisé sur le suivi des MIE : une adaptation du projet APMN à ces nouvelles situations et une présence éducative plus opérante et spécifique. Ce point doit être mis en corollaire avec le précédent ; c'est-à-dire qu'en même temps que l'effectif de 3 éducateurs est aujourd'hui la norme pour ce service, il est demandé d'accueillir et d'accompagner des jeunes qui sont mineurs à leur arrivée et qui ont besoin d'un accompagnement approprié à leur situation Il y a là un paradoxe qui est complexe à vivre au quotidien….

<u>Pour le Foyer et le service APMN /PEAD</u>

→ Partenariat

▪ **Participation à deux réseaux** : Famille et Réseau de Royan, Réseau Santé Adolescents Pays Rochefortais animé par C. RONDEL

▪ **Partenaires institutionnels :** les services de l'aide sociale à l'enfance (A.S.E), de la direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (D.T.P.J.J), de l'éducation nationale, le juge des enfants, les collèges, les lycées pour l'orientation ou réorientation vers un établissement scolaire ou enseignement spécialisé, professionnel, les C.F.A, les Maisons Familiales et Rurales.

▪ **Partenaires sociaux :** les services d'hébergement et structures partenaires (au sein même de l'ADSEA 17-LP), la M.E.C.S Cheval et Insertion avec le groupe « Familles et Réseaux » les organismes de logement, les services locaux (commissariat, mairie, associations diverses …), A.G.I.R abcd (Association Générale des Intervenants Retraités, Actions de Bénévoles pour la Coopération et le Développement), A.A.P.I.C.

▪ **Partenaires professionnels :** la Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle(DRTEFP), la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et de la formation professionnelle (DIRRECTE), le Pôle Emploi, les missions locales, les permanences d'accueil, d'information et d'orientation(P.A.I.O), l'Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes (A.F.P.A), VIVRACTIF, les entreprises ….

▪ **Structures de soins :** les hôpitaux, les centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP), le C.M.P Ados, la M.D.A.J.A, les services d'éducation et de soins à domicile (SESSAD), le Centre de Planification de Rochefort, le C.L.A.T, le Pôle Santé rue Touffaire à Rochefort, le centre de soins de Niort, l'association MANA à Bordeaux, les centres d'accueil et de soins spécialisés pour les Personnes addictes et leurs familles (Synergie 17)…etc.

Les rencontres institutionnelles :

Le Défi rêve organisé par le Comité Départemental Olympique et Sportif : pour 5 jeunes un week-end de juin, les jeunes du foyer ont remporté le titre pour la première fois ex éco avec les jeunes de l'I.E.P Jean Eudes.

Journée du Pôle Hébergement Diversifié, cette année à Port d'Envaux qui a permis une rencontre entre toutes les M.E.C.S de l'A.D.S.E.A 17 L.P (le 28 septembre).

Deux temps forts institutionnels entre le SAS transbordeur, l'APMN et le foyer Paule Maraux autour d'un pique-nique et jeux en extérieur au Lac de Trizay en juin et un repas de fin d'année en décembre réunissant tous les jeunes et les professionnels.

Une Séance collective d'art thérapie avec 9 jeunes du service A.P.M.N autour de la réalisation d'une création.

DEUXIEME PARTIE

I. *Les données relatives à l'activité*

ACTIVITE DES TROIS ANNEES PRECEDENTES

RAPPEL	Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**	2014	2015	**2016**
Jeunes en Charge au 31.12	18	21	**27**	9	11	**6**	27	32	**33**
Jeunes suivis sur l'année	23	26	**46**	20	5	**13**	43	31	**59**

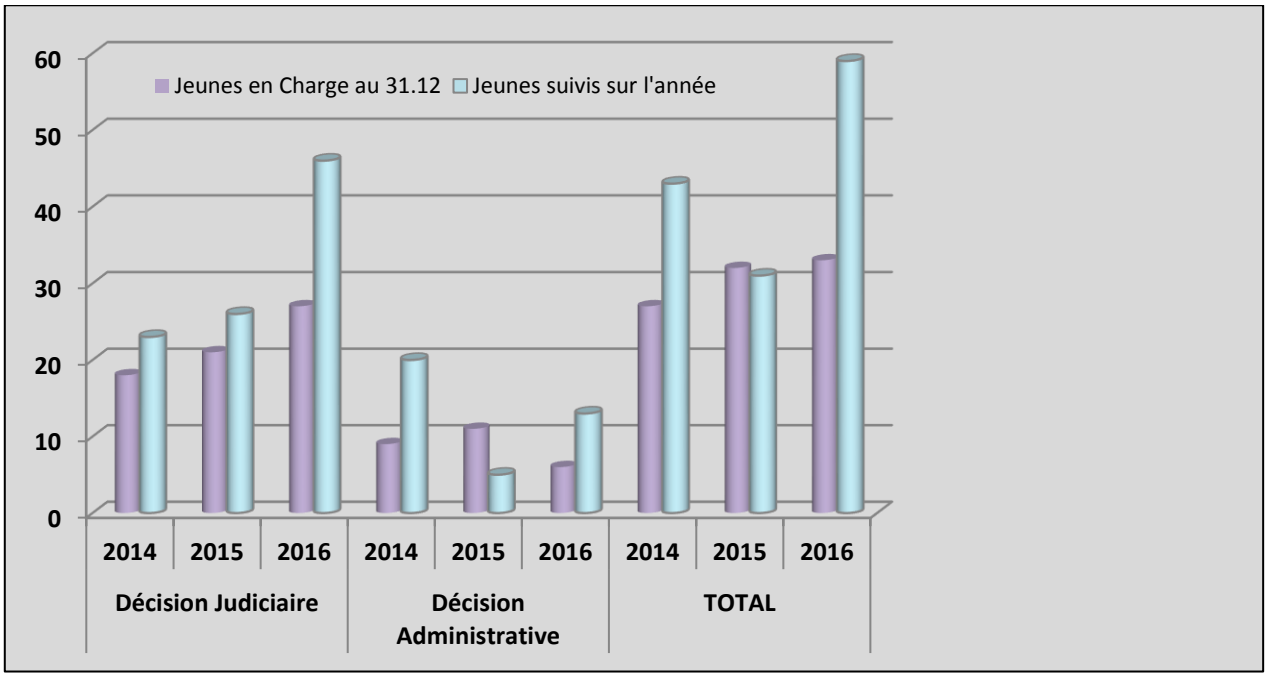

COMMENTAIRES :

- Pour ces trois années (2014/2015/2016), certes , une constante des effectifs (entre 33 et 59 jeunes dans l'année …) , mais , l'activité **en augmentation,** pour une moyenne de 40 jeunes accueillis , notamment une activité complète à l'année pour **le foyer** (94 %) qui contrebalance un effectif moindre pour le **service SAS** (65 %) ; cf. ci-dessous le commentaire du tableau 1.

- Suivant le graphique, nous pouvons constater que la part des jeunes confiés en assistance éducative (décision judiciaire) augmente régulièrement ; à contrario, la part des accueils administratifs diminuait d'une façon flagrante : cela s'inscrit dans les intentions du législateur, sur fond de loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

MOUVEMENTS DES EFFECTIFS DE JEUNES SUR L'ANNEE 2016

		Décision Judiciaire			Décision Administrative			TOTAL		
		Garçons	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total	**Garçons**	**Filles**	Total
(a)	Jeunes en Charge au 01.01	30	17	**47**	5	8	**13**	35	25	**60**
(b)	Jeunes confiés durant l'année	16	11	**27**	1	2	**3**	17	13	**30**
	Jeunes sortis durant l'année	13	6	**19**	2	5	**7**	15	11	**26**
	Jeunes en charge 31.12	17	10	**27**	2	4	**6**	19	14	**33**
(ab)+ Flux internes	Jeunes suivis sur l'année	46	28	**74**	6	10	**16**	52	38	**90**

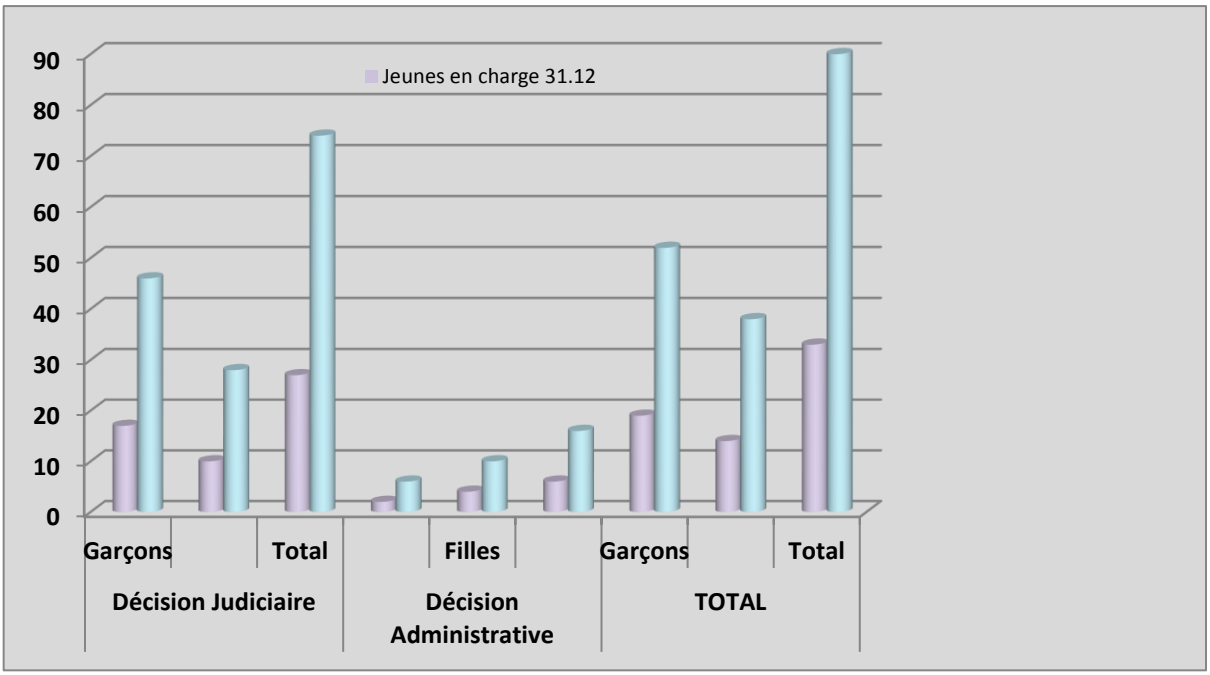

COMMENTAIRES :

En 2016, nous avons réalisé, pour un taux d'activité global fixé à 85 %
→ Pour le service sas transbordeur un taux d'activité à 65,30 %
→ Pour le foyer et le service apmn-pead, 94,40 %
L'augmentation de l'activité, pour le foyer /apmn/pead, s'explique d'une part, par
. L'ouverture du service sas transbordeur qui répond à un demande spécifique hors collectif de places pour adolescents de 16-18 ans en rupture ; et d'autre part,
. Les orientations nouvelles du schéma départemental 2013-2017 en lien avec le CPOM associatif qui ont ouverts des places permanentes pour le foyer (avec l'arrêt des places d'urgence qui n'étaient pas stables en activité …) et ouverts des places en PEAD qui permettent de répondre à une demande d'accompagnement plus adaptée.

AGE DES JEUNES AU MOMENT DE LA PRISE EN CHARGE

	De 13 ans à moins de 16 ans	De 16 ans à moins de 18 ans	de 18 ans à moins de 21 ans	Total/prise en charge
JUSTICE	4	20	3	**27**
ADMINISTRATIF	0	5	1	**6**
TOTAL GENERAL	4	25	4	**33**

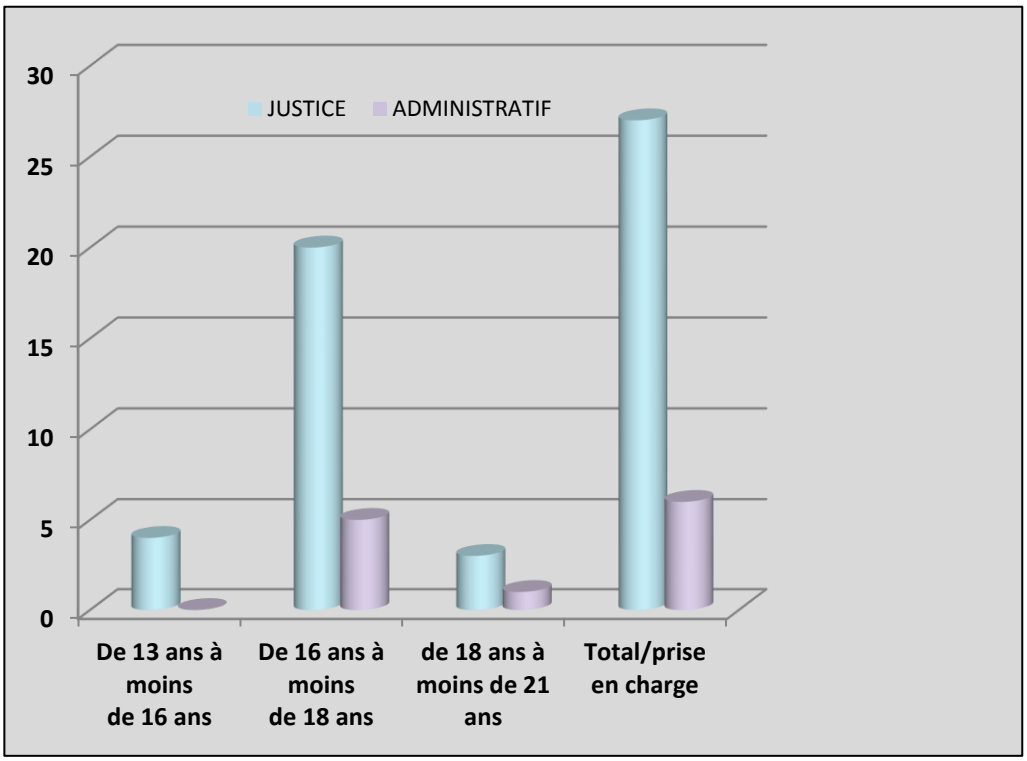

COMMENTAIRES :

- Sur les 33 jeunes accueillis au cours de l'année,
  - 4 d'entre eux ont moins de 16 ans.
  - .**5** entre 16 et 18 ans
  - seulement, 4 de plus de 18 ans

- Les admissions démontrent un spectre d'âge limité entre 16 et 18 ans : **25**

SITUATION DES JEUNES AVANT LA PRISE EN CHARGE PAR VOTRE STRUCTURE

			JUSTICE	ADMINIS TRATIF
Jeunes confiés à un autre établissement	Public de la protection		9	2
	Public d'un service		2	
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	Public de la protection		5	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association	6	3
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	Public de la protection		1	
	Public d'un service			
	Secteur associatif	Même association		
		Autre association		
Jeunes arrivés à la suite d'une investigation et orientation éducative ou d'une enquête sociale		Même association		
		Autre association		
Jeunes incarcérés				
Chez les parents, en famille, sans mesure éducative			**4**	1
Accueil d'urgence				
Autres situations non répertoriées ci-dessus				
Situation antérieure inconnue par la structure d'action éducative				
Total			**27**	**6**

Commentaires **:** Lors de l'admission, le type de prise en charge pour les 33 accueils de jeunes en 2016, se distingue ainsi :

→les placements judiciaires sont majoritaires (27) et représentent des mesures éducatives ; à contrario, les mesures administratives (6), un tiers des accueils dits provisoires diminuent cette année.

- Au regard des chiffres, pour les mesures judiciaires,

→11/27 des jeunes viennent d'un établissement de la protection de l'enfance et du secteur associatif ; 11/27 d'une famille d'accueil et 5/ 27 de leur milieu familial, sans mesure éducative préalable.

DUREE DES PRISES EN CHARGE TERMINEES

	De 1 jours à 1 mois	De plus de 1 mois à 3 mois	De plus de 3 mois à 6 mois	De plus de 6 mois à 9 mois	De plus de 9 mois à 1 an	De plus de 1 an à 2 ans	De plus de 2 ans à 3 ans	De plus de 3 ans	TOTAL
Décisions Judiciaires	0	6	4	4	3	2	4	0	**23**
Décisions Administratives	0	0	0	0	1	4	1	0	**6**
TOTAL GENERAL									**29**

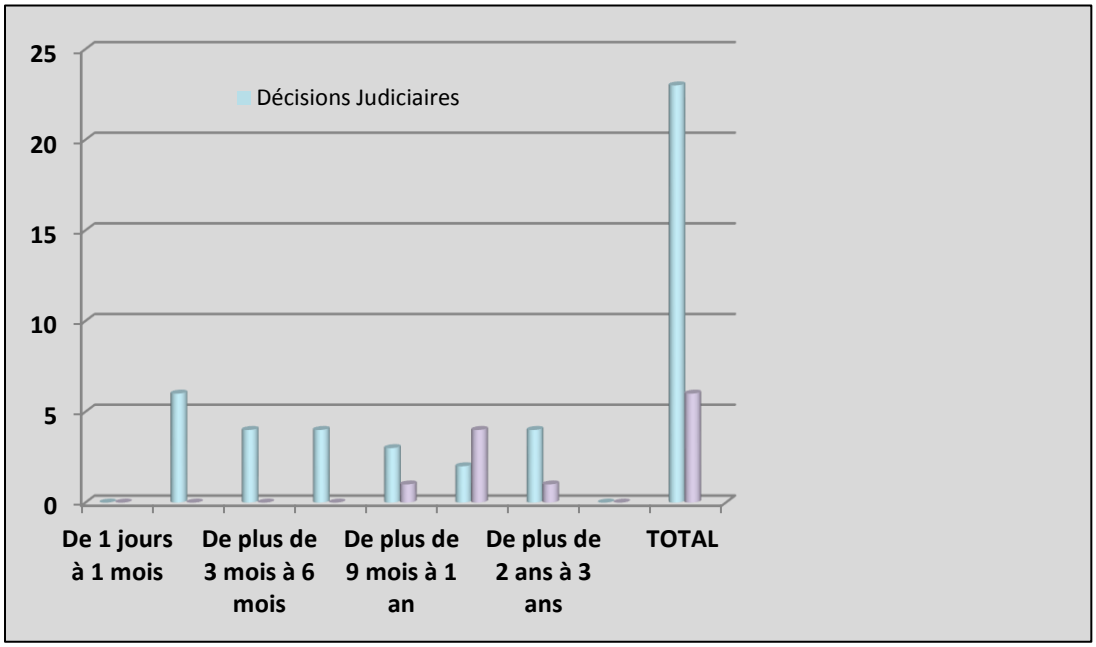

COMMENTAIRES :

- La durée moyenne des placements terminés en 2016 s'établit à 10 mois, en 2015 environ 9 mois ; cet indicateur est en légère hausse.
-
- Pour tous les types de mesure, en foyer, particulièrement, les durées ont considérablement augmenté du fait de l'arrêt de l'accueil de la place d'urgence.
- Le placement moyen aujourd'hui correspond à une année scolaire, ce qui respecte le projet scolaire du jeune dans une continuité.

SECTION 3 JEUNES SORTIS AU COURS DE L'ANNEE 2016 CONFIES SUR DECISION JUDICIAIRE ET SUR DECISION ADMINISTRATIVE

(Tableau 8) SITUATION DES JEUNES A L'ISSUE DE LA PRISE EN CHARGE			Décisions Judiciaires	Décisions Administratives
Jeunes confiés à un autre établissement	public de la protection judiciaire de la jeunesse		1	
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association	2	1
		autre association	1	
	Institut médico-éducatif ou établissement sanitaire			
Jeunes confiés à un autre centre de placement familial	public de la protection judiciaire de la jeunesse			
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance		1	
	secteur associatif	même association	1	
		autre association		
Jeunes suivis par un autre service de milieu ouvert	public de la protection judiciaire de la jeunesse		1	
	public d'un service de l'aide sociale à l'enfance			
	secteur associatif	même association		
		autre association		
Parents, familles, sans mesure éducative			4	
autonomie, sans mesure éducative			8	5
autres situation non répertoriées			3	1
TOTAL GENERAL			22	7

Lieu d'hébergement des jeunes au 31 décembre 2016

Tableau 10	Décision Judiciaire Judiciaire	Décision Admin
Hébergement collectif	9	1
annexe		
chambre en ville ou FJT	15	5
Parents-Famille	3	
TOTAL	**27**	**6**

Situation scolaire ou professionnelle des jeunes au 31 décembre 2016

Tableau 12		Décision Judiciaire		Décision Administrative		
		Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	Moins de 16 ans	Plus de 16 ans	
Mineurs de plus de 6 ans et de moins de 16 ans non scolarisés						
Formation EN	Formation scolaire	**7**	**5**		2	
	Formation professionnelle		2			
	Apprentissage ou stage de formation		6		2	
	Au Chômage ou sans travail	3	4		2	
TOTAL		**10**	**17**	**0**	**6**	33

Situation juridique des jeunes au 31 décembre 2016

Tableau 11	Garçons	Filles	TOTAL
Mineurs en danger	17	10	
jeunes majeurs en danger	0	0	
Ens Justice	**17**	**10**	**27**
Mineurs administratifs	1	2	
Jeunes majeurs administratifs	1	2	
Ens administratif	**2**	**4**	**6**

COMMENTAIRES :

- Le nombre de jeunes accueillis (33) correspond à la capacité autorisée (10 places Foyer/ 13 APMN –PEAD / 8 SAS), ce chiffre tient compte des jeunes qui sont sortis dans l'année …

- Nous n'observons pas les effets de la loi du 5 mars 2007 sur les situations juridiques des jeunes confiés à la MECS, bien au contraire, seulement 6 mesures administratives (accueils provisoires).
- Les chiffres, en particulier pour les plus de 16 ans, indiquent toute la difficulté que la majorité des jeunes accueillis sont soutenus dans une scolarité ordinaire (14) ; un apprentissage (8) et une formation professionnelle (2).

JEUNES EN CHARGE AU 31/12/2016

AGE DES JEUNES PRIS EN CHARGE AU 31 DECEMBRE 2016

		13 à 16 ans		+ 16 ans			Total	Nbre familles
		13 à-16 ans	Total	16 à-18 ans	18 et+	Total		
Décision Judiciaire	Garçons	0	**0**	18	0	**18**	**18**	**27**
	Filles	0	**0**	6	3	**9**	**9**	
	Ensemble	0	**0**	24	**3**	**27**	**27**	
Décision administrative	Garçons	0	**0**	0	1	**1**	**1**	**6**
	Filles	0	**0**	2	0	**2**	**2**	
	Ensemble	**0**	**3**	**2**	**1**	**3**	**6**	
TOTAL GENERAL								**33**

COMMENTAIRES :

- Plus précisément, sur leurs âges, pour 33 jeunes accueillis au 31.12.16 :
→ 3 sont âgés de 13 à 16 ans
→ 26 sont âgés de 16 à 18 ans (18 G/8 F)
→ 4 âgés de plus de 18 ans (1 G/3F)
- La tranche d'âge la plus présente (16-18 ans) est nettement marquée, pour autant au fil des admissions la répartition par âge se lisse.

- Au tableau, pour les jeunes présents au 31/12 /16, les garçons sont toujours en majorité 18 pour 8 filles, pour autant, vers l'âge de la majorité, la répartition entre sexe est moins marquée, vers des dispositifs de sortie pour une autonomie. ..

II LE FONCTIONNEMENT

Le personnel : cf. organigramme de la MECS

- Les équipes du foyer et de l'apmn sont composées de façon identique à l'année précédente, soit un total de 29,14 ETP.

L'équipe FOYER

- 1 Chef de Service Éducatif 0.50 ETP
- 6,5 (ETP) éducateurs spécialisés ou moniteurs éducateurs qui assurent l'encadrement des jeunes de 7h00 à 23h00, 7/7 jours tout au long de l'année, plus un élève moniteur éducateur en contrat de professionnalisation.
- 1 maîtresse de maison qui prévoit, achète et confectionne les repas, aide à l'entretien du linge, veille à la propreté des locaux et aux respects des règles d'hygiène
- 1 psychologue à temps partiel 0.25 ETP
- 2 surveillants de nuit qui travaillent de 22h30 à 7h30 le matin. Un contact matin et soir est prévu entre celui-ci et l'éducateur de service afin de faire le lien sur les jeunes et les évènements survenus pendant la nuit ou la journée. Un troisième surveillant de nuit recruté sur un 0.20 ETP permet aux deux premiers de prendre des congés.

L'équipe APMN-PEAD

Elle est composée : 1 Chef de Service (0.50 ETP)
1 éducateur spécialisé et 2 moniteurs éducateurs à temps plein
1 psychologue à temps partiel (0.25 ETP)

- L'équipe SAS Transbordeur soit 8,25 ETP

- 1 secrétaire (0,50 ETP)
- 1 chef de service (1 ETP)
- 1 psychologue (0,25 ETP)
- 1 technicienne de l'intervention sociale et familiale (1 ETP)
- 2 éducateurs spécialisés (2 ETP)
- 2 moniteurs éducateurs (2 ETP)
- 2 surveillants de nuit (1,5 ETP)

→ à noter , les équipes du foyer et du SAS Transbordeur ont connu en 2016, des renouvèlements dans leur équipe : arrêts maladies , congés sans solde , pour formation , départ en retraite …L'arrivée de nouveaux professionnels et de plusieurs stagiaires (cf. . Tableau ci-dessous) a pu donner un nouvel élan pour dynamiser des projets et mobiliser les professionnels déjà présents.

La Formation du personnel :

SALARIE(E)	FONCTION	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
FORMATION INDIVIDUELLE					
Nouria DIAS	Monitrice Éducatrice	VAE DEES		1ER février au 16 décembre 2016	APMN
FORMATION COLLECTIVE					
		Expression collective et Citoyenneté		2016	FOYER

L'accueil de Stagiaires :

L'établissement participe à la formation d'étudiants du secteur social par l'accueil de stagiaires.

STAGIAIRE	TYPE DE FORMATION	ORGANISME DE FORMATION	DUREE DE LA FORMATION	SERVICE
Laëtitia ROUILLER	E.S. 2ème année	IFRASS	Mars 2016 Février 2017	FOYER
Dominique CHAMARD	E.S. 2ème année	IRTS	Septembre 2016 Janvier 2017	APMN
Thomas RICHET	E.S. 1ère année	IRTS	Novembre 2016 juin 2017	FOYER

TROISIEME PARTIE

I. *L'actualité :*

SAS - Transbordeur

Mises en travail de l'année

- Les jeunes de ce service sont hébergés en autonomie « accompagnée » dans leur studio individuel et doivent être autonome dans leur gestion quotidienne (sécurité / entretien de leur logement) : or, cette autonomie n'est pas acquise de fait.
  Nous constatons d'importantes **dégradations** dans les logements, dus à différents critères (problème d'hygiène et difficulté de prise en charge matérielle d'un studio pour un jeune / manque de maturité à assumer une clé, à se protéger d'autrui, à respecter un état des lieux /contrat).

- Nous avons à faire face à des jeunes agissant par des actes de délinquance , confrontés aux addictions de toxicomanie et d'alcool , nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », et nous avons travaillé pour un partenariat actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort .

Points d'évolution

- Le déménagement, rue Gambetta, pour une maison « ressources » plus accueillante et plus adaptée :
  - pour les jeunes (proximité des nouveaux studios individuels avec l'accès plus facile pour circuler à vélo, se rendre en centre ville ; proximité de la gare ferroviaire, routière …,)
  - pour l'équipe (aménagement du bureau des éducateurs, du lieu de repas et d'activités pour le groupe).

L'année d'expérience nous permet d'évaluer les admissions des jeunes accueillis et nos pratiques d'accompagnement, au vue de nos difficultés nous avons renforcé :

- **Le temps de nuit**

Il apparaissait essentiel de tenir compte du public accueilli (minorité, comportement à risque et insécurité locale dénoncée des logements extérieurs,..) et de reconsidérer deux temps plein de surveillants de nuit, afin de combler la plage horaire de 4h du matin à 7 heures,

→ **Le lien avec le réseau : des services de soins, des services judiciaires, doit être efficient quant au projet et à l'orientation du jeune quand celle-ci est problématique et urgente dans une situation de mise en danger du jeune (exemple tentative de suicide, spirale de délits (vols, agressions physiques …),**

→ Le lien avec **la famille** est primordial, celle-ci étant une composante essentielle de l'environnement social du jeune : Il s'agit aussi de (re)créer, maintenir, renforcer du lien entre le jeune et son entourage familial, avec l'aide du psychologue du service, associer et responsabiliser celle-ci, pour que la famille soit actrice dans le projet individuel de son enfant

Nous avions ' ouvert ' le Sas- Transbordeur, avec un pré-projet de service qui nous donnait les bases d'un fonctionnement ; en décembre 2016, **le projet de service du SAS 'Transbordeur' est finalisé après toute une année de démarche participative de l'équipe.**

FOYER /APMN

Mises en travail de l'année

- L'entretien des locaux du foyer, les travaux d'aménagement sont constants : cette année, c'était le raccordement du tout à l'égout au réseau de la ville …. en effet, des projets de rénovation sont prévus, mais demandent, chaque année, des investissements lourds financiers, comme le revêtement de la cour intérieure du foyer (prévu en 2017), et le ravalement des façades extérieures …qui sont en projet.

- Nous avons toujours à faire face à des problèmes de consommations de produits, surtout du cannabis , nécessitant les centres de soin et de prévention « Synergie 17 », aux dangers de ces dépendances au travers d'animations interactives… et nous avons travaillé pour un partenariat toujours plus actif sous forme d'une convention avec le commissariat de Rochefort.

Points d'évolution

- La stabilité de l'accueil permanent permet un accompagnement éducatif sur la durée
  - Le groupe de jeunes est plus serein,
  - La vie institutionnelle est interactive, plus suivie sur une continuité
  - les placements sont plus longs, la mixité et les différences de difficultés rencontrées chez les jeunes accueillis équilibrent les accompagnements …

≥ Depuis plusieurs années, nous étions confrontés à un nombre de placements instables sur ce service : la notion d' « urgence » était mal vécue pour le jeune lui-même accueilli pour un temps déterminé et incertain…

Des axes d'amélioration ont été retravaillés en 2016, entre autre,

→ Un guide réalisé pour l'expression des usagers et la qualité de vie (en travail en 2016 par le biais d'une formation collective), le but étant de favoriser la parole des jeunes ….

→la mise en conformité des normes d'hygiène (registre /normes HACCP) et de sécurité (registre de sécurité ….)

II. *Les perspectives*

Les perspectives d'accueil pour **le foyer**, le service APMN- PEAD- et le service du Transbordeur suivant le schéma départemental 2013 – 2017 ont déterminé en lien avec notre Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé en janvier 2014 entre notre association et le Conseil Général ,

Au regard des admissions des trois services, nous essayons d'accueillir des jeunes du secteur entre Rochefort et Saintes … tant que possible. Cela peut être compliqué en termes de transport lorsque les jeunes viennent de trop loin et notamment du sud du département.

Cette distance peut devenir aussi un frein lorsque le jeune recherche et même s'inscrit dans un projet professionnel et que celui-ci est plutôt proche de son environnement familial et donc éloigné de la structure.

- L**a durée** d'accompagnement (3 services confondus) a légèrement augmentée, une moyenne de 10 mois et les services se sont modifiés en juin 2016 avec le départ de plus de la moitié des jeunes.

- **En ce qui concerne les accueils**, nous avons pu proposer des formules les plus adaptées possibles à l'accueil des jeunes mineurs isolés tant sur le foyer, sur le sas, qu'en service apmn.
- **Pour les départs**, les raisons sont multiples. Certains jeunes sont partis parce qu'ils avaient atteint leur majorité, avec une perspective professionnelle plus ou moins fragile. D'autres, ont été orientés vers une forme d'accueil souhaitée et plus adaptée. Nous avons eu des fins de mesure soit pour une impossibilité de pouvoir accompagner tel ou tel jeune, soit parce que la famille n'a pas souhaité renouveler l'accueil ou le placement.

Les accompagnements vers Synergie 17 sont importants et en augmentation.

Si des épisodes violents avaient lieu en 2013 et 2014, ils n'existent plus aujourd'hui, c'est la conséquence de la demande de ne plus accueillir d'accueils d'urgence, qui amenait, pour le jeune dans ce type d'accueil, une instabilité de comportement, une angoisse et une source de conflits au sein d'un groupe, en collectivité, en foyer.

En contrepartie, ces jeunes en état d'urgence, sont admis majoritairement sur le SAS 'Transbordeur ', l'accompagnement est basée sur l'accroche éducative ….une dernière tentative de placement hors collectif … ce qui explique la faible activité de ce service, les jeunes de 16 - 18 ans, pré-admis fuguent systématiquement… et testent les limites d'une semi –liberté. Par contre, nous ressentons néanmoins, la nécessité de ce service atypique dans le département, tranche d'âge la plus difficile quand il s'agit d'insertion …de suivi psychologique …éducatif après de multiples placements.

→ La réorganisation du pôle hébergement diversifié:

Depuis 2014, une organisation en pôle a été mise en place : cf. organigramme du PHD : les trois MECS (Rochefort/ St Jean d'Angély/ Saintes) de l'association constituent l'hébergement diversifié (foyer – PEAD – APMN - SAS) et s'inscrivent dans une globalité pour des missions communes.

La direction est représentée en binôme :

- une directrice (Mme Heullant) - un directeur adjoint (Mr Chivot)
- Six chefs de service (deux binômes par MECS)

  - **Nous travaillons aujourd'hui à regrouper et à mutualiser en notion « de pôle »**

Les services (APMN et PEAD) qui auparavant étaient rattachés à une MECS géographiquement, Saintes (HEA) et Rochefort (IPM).

- La MECS IPM est concernée par le projet de service APMN qui va évoluer en 2017, vers

  - Un effectif de 24 mesures de 17 à 21 ans … (auparavant 12 seulement pour HEA)
  - Une appartenance administrative à HEA
  - Un chef de service actuel qui gèrera le service APMN du PHD et pilotera quatre éducateurs répartis sur les secteurs.
  - Des modalités de fonctionnement et d'organisation différentes d'où une réflexion sur le projet de service prévu dans le cadre d'une formation participative à réviser …

- Ce qui induit pour l'Institut Paule Maraux, une future année de transition : un service APMN et PEAD qui migrera administrativement vers HEA et Chancelée, les personnels concernés resteront sur leur secteur géographique …

- Ayant répondu à un appel d'offre en septembre 2016, pour l'ouverture d'un service accueillant 20 mineurs isolés ; nous avons cependant été sollicité pour ouvrir un lieu de vie de 10 Mineurs non Accompagnés, **le 15 décembre 2016**, appelé **RELAI 17**, situé sur Rochefort, cf. projet du service.

En 2017, nous sommes de nouveau sollicités, un deuxième lieu de vie MINA 17 accueillera 10 mineurs non accompagné en avril ….

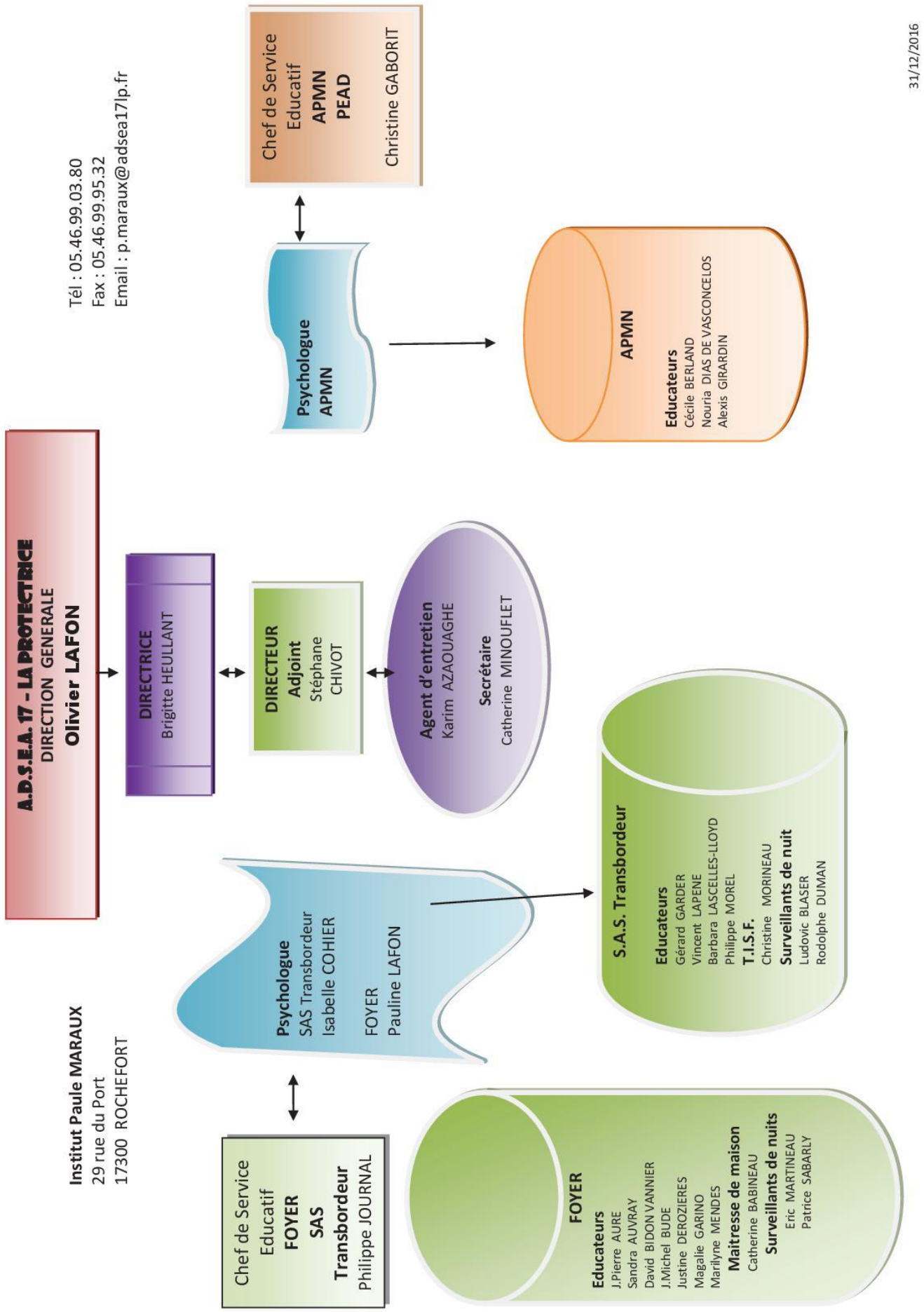
A.D.S.E.A. 17 - LA PROTECTRICE
DIRECTION GENERALE
Olivier LAFON
Institut Paule MARAUX
29 rue du Port
17300 ROCHEFORT
Tél : 05.46.99.03.80
Fax : 05.46.99.95.32
Email : p.maraux@adsea17lp.fr
DIRECTRICE
Brigitte HEULLANT
DIRECTEUR
Adjoint
Stéphane CHIVOT
Agent d'entretien
Karim AZAOUAGHE
Secrétaire
Catherine MINOUFLET
Chef de Service
Educatif
APMN
PEAD
Christine GABORIT
Psychologue
APMN
APMN
Educateurs
Cécile BERLAND
Nouria DIAS DE VASCONCELOS
Alexis GIRARDIN
Psychologue
SAS Transbordeur
Isabelle COHIER
FOYER
Pauline LAFON
S.A.S. Transbordeur
Educateurs
Gérard GARDER
Vincent LAPENE
Barbara LASCELLES-LLOYD
Philippe MOREL
T.I.S.F.
Christine MORINEAU
Surveillants de nuit
Ludovic BLASER
Rodolphe DUMAN
Chef de Service
Educatif
FOYER
SAS
Transbordeur
Philippe JOURNAL
FOYER
Educateurs
J.Pierre AURE
Sandra AUVRAY
David BIDON VANNIER
J.Michel BUDE
Justine DEROZIERES
Magalie GARINO
Marilyne MENDES
Maitresse de maison
Catherine BABINEAU
Surveillants de nuits
Eric MARTINEAU
Patrice SABARLY
31/12/2016